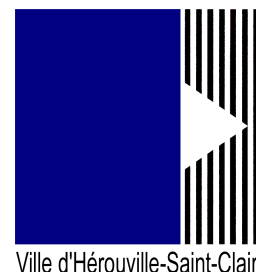




REPUBLIQUE DU SENEGAL

Région de Matam
Département de Matam
Arrondissement d'Agnam Civol



COMMUNAUTE RURALE D'AGNAM CIVOL



PLAN LOCAL DE DEVELOPPEMENT

*Réalisé avec l'appui financier de la commune de
Hérouville Saint-Clair en France*

*Sous la Coordination de l'Agence Régionale de Développement
avec la supervision technique de l' ADOS*

JANVIER 2011



Sommaire

CONTEXTE.....	6
OBJECTIFS	8
APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	9
1 PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE RURALE.....	12
1.1 SITUATION, LIMITES, ETENDUE	13
1.2 CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES	15
1.3 CARACTERISTIQUES PHYSIQUES.....	15
1.3.1 Climat :.....	15
1.3.2 Relief :.....	17
1.3.3 Sols :.....	17
1.3.4 Végétation :	18
1.3.5 Faune :	19
1.3.6 Réseau hydrographique:	19
2 ANALYSE DEMOGRAPHIQUE	21
2.1 Effectif et Répartition spatiale.....	21
2.2 Répartition selon le sexe et par âge.....	22
2.3 La situation matrimoniale dans Agnam civil.	23
2.4 Répartition ethnique	25
2.5 Niveau d'étude	26
2.6 Les caractéristiques du chef de ménage	27
2.6.1 Répartition des CM selon la localité de résidence et par sexe.....	27
2.6.2 Répartition des CM selon le groupe d'âge et par sexe.....	28
2.6.3 Répartition des CM selon la situation matrimoniale et par sexe.....	28
2.6.4 Répartition des CM selon le niveau d'étude et par sexe.....	29
2.7 Migration	30
3 ANALYSE DIAGNOSTIC DES SECTEURS D'ACTIVITES	31
3.1 LES SECTEURS SOCIAUX.....	31
3.1.1 Hydraulique :	31
3.1.2 Education :	35
3.1.3 Santé:.....	41
3.1.4 Habitat et cadre de vie	45
3.1.5 Religion	46
3.1.6 Culture et loisir	46

3.2	LES ACTIVITES ECONOMIQUES	47
3.2.1	Agriculture :	47
3.2.2	Elevage :	50
3.2.3	Pêche :	52
3.2.4	Commerce:	53
3.2.5	Transport :	55
3.2.6	Artisanat :	55
3.3	LE SECTEUR FINANCIER:	58
3.3.1	Le secteur formel.....	59
3.3.2	Le secteur informel.....	59
4	ANALYSE INSTITUTIONNELLE DE LA COMMUNAUTE RURALE	60
4.1	Analyse institutionnelle du conseil rural	60
4.2	Les services Etatiques :	61
4.3	Les organisations de la société civile locale	62
4.4	Les partenaires au développement:.....	65
5	ZONAGE	67
6	SYNTHESE DIAGNOSTIC ET HYPOTHESES DE DEVELOPPEMENT	68
6.1	La zone du Dandé Mayo :	68
6.2	La zone de l’Axe Goudron :	69
6.3	La zone du Diéry :	70
7	BILAN DIAGNOSTIC	72
8	DEFINITION DES OPTIONS DE DEVELOPPEMENT	79
8.1	Planification et localisation des actions	90
9	MISE EN ŒUVRE DU PLD	95
9.1	Les moyens de mise en œuvre	95
9.2	Les instruments de mise en œuvre	95
9.3	Les structures et institutions impliquées	96
9.3.1	Les Structures faitières : ALDA, CLCOP, ULGPF, AKENEB	96
9.3.2	Les Association d’émigrés	96
9.3.3	Le Comité Local de Pilotage (CLP)	96
9.4	L’horizon temporel du plan	96
9.5	Le mécanisme de suivi-évaluation	97
	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	97

LISTES DES CARTES, TABLEAUX ET FIGURES

CARTES

Carte 1 : Situation géographique de la communauté rurale de Agnam Civol

Carte 2 : Présentation de la communauté rurale de Agnam Civol

Carte 3 : Hydrographie de la communauté rurale de Agnam Civol

Carte 4 : Infrastructures hydrauliques de la communauté rurale de Agnam Civol

Carte 5 : Infrastructures éducatives de la communauté rurale de Agnam Civol

TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution des températures de 1998 à 2007

Tableau 2 : Inventaire des espèces végétales dominantes

Tableau 3 : Répartition de la population résidente selon le sexe

Tableau 5 : Répartition selon l'âge et par sexe de la population des Agnams

Tableau 6 : Répartition selon la situation matrimoniale et par sexe de la population des Agnams.

Tableau 7 : Répartition selon le groupe d'âge et par situation matrimoniale de la population des Agnams

Tableau 8 : Répartition selon l'ethnie et par sexe de la population des Agnams.

Tableau 9 : Répartition selon le niveau d'étude et par sexe de la population des Agnams

Tableau 10 : Répartition des CM selon le groupe d'âge et par sexe

Tableau 11 : Répartition des CM selon la situation matrimoniale et par sexe.

Tableau 12 : Répartition des CM selon le niveau d'étude et par sexe.

Tableau 13 : Répartition des émigrés selon le sexe.

Tableau 14 : Répartition des émigrés selon le groupe d'âge de départ

Tableau 15 : Répartition des émigrés selon le motif de la migration

Tableau 16 : Réparation des infrastructures et équipements hydrauliques par zone

Tableau 17 : Caractéristiques des forages

Tableau 18 : Répartition des infrastructures socioéducatives

Tableau 19 : Effectifs de scolarisés, de scolarisables et TBS par niveau d'étude dans Agnam Civol.

Tableau 20 : Comparatif des indicateurs de santé

Tableau 21 : Les pathologies dominantes

Tableau 22 : Les infrastructures commerciales

Tableau 23 : Synthèse des zonages

Tableau 24 : Bilan diagnostic

Tableau 25 : Programme d'actions

Tableau 26 : Plan d'action prioritaire

FIGURES

Figure 1 : Répartition des villages par zone

Figure 2 : Distribution des populations par zone

Figure 3 : Pluviométrie de 2003 à 2008

Figure 4 : Pyramide des âges de la population des Agnams

Figure 5 : Répartition de la population de la CRA selon la situation matrimoniale

Figure 6 : Répartition de la population de la CRA selon le niveau d'instruction

Figure 7 : Répartition du cheptel

Figure 8 : Répartition des infrastructures commerciales par zone

LISTE DES ACRONYMES

ADOS	ONG Ardèche-Drôme, Ourosogui Sénégal
ADSAC	Association de Développement et de Solidarité de Agnam Civol
ADV	Association de Développement Villageois
AEP	Adduction d'Eau Potable
AGR	Activités Génératrice de Revenu
AJ	Association de Jeunesse
AKANEB	Association Kawral Ngénar Et Bosséa
ALDA	Association de Liaison pour le Développement de Agnam
ANCAR	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
APE	Association des Parents d'Elèves
ARD	Agence Régionale de Développement
ASC	Agent de Santé Communautaire
ASC	Association Sportive et Culturelle
ASEB	Association pour la Sauvegarde de l'Environnement du Bosséa
ASUFOR	Association des Usagers de Forage
ATE	Agent Technique d'Elevage
ATEF	Agent Technique des Eaux et Forêts
CADL	Centre d'Appui au Développement Local
CEM	Collège d'Enseignement Moyen
CIC	Centre d'Information Communautaire
CLCOP	Cadre Local de Concertation des Organisations de Producteurs
CM	Chef de Ménage
CMS	Crédit Mutuel Sénégalais
CNCAS	Caisse Nationale de Crédit Agricole
CPN	Consultation Pré-Natale
CPS	Crédit Populaire Sénégalais
CR	Conseil Rural
CRA	Communauté Rurale de Agnam
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FAFD	Fédération des Associations du Fouta pour le Développement
FED	Fonds Européens pour le Développement
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GPF	Groupement de Promotion Féminine
GPS	Global Système Position
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
ICP	Infirmer Chef de Poste
IRSV	Inspection Régionale des Services Vétérinaires
MARP	Méthode Active de Recherche participative
MEC	Mutuelle d'Epargne et de Crédit
OCB	Organisation Communautaire de Base
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PDEF	Plan de Développement pour l'Education et la Formation
PIV	Périmètres Irrigués Villageois
PLD	Plan Local de Développement
PLHA	Plan Local de l'Hydraulique et de l'Assainissement
PNDS	Programme National de Développement Sanitaire
PRODAM	Projet de Développement Agricole de Matam
REGEFOR	Réforme sur la Gestion des Forages Ruraux
SAED	Société d'Aménagement des Eaux du Delta
SCOFI	Scolarisation des Filles
SIG	Système d'Information Géographique
ULGPF	Union Locale des Groupement de Promotion Feminine
UP	Unité Pastorale
USE-PIP	Union pour la Solidarité et l'Entreaide du Programme Intégré de Pordor

CONTEXTE

L'entrée en vigueur, en janvier 1997, de la loi n° 96-07 du 22 mars 1996 a été le principal aboutissement du processus de décentralisation qui a transféré aux collectivités locales neuf (09) domaines de compétences jusque-là dévolues aux services déconcentrés de l'Etat, parmi lesquels figure la planification.

Dans le cadre de son partenariat avec la commune française d'Hérouville Saint Clair, la communauté rurale d'Agnam Civol avait bénéficié d'un financement qui a permis d'élaborer son premier Plan Local de Développement (PLD) en 2001.

Après 09 années d'exécution, il s'impose la nécessité de redéfinir les ambitions et les orientations pour être en phase avec les politiques nationales de développement (DRSP et OMD), mais aussi pour mieux prendre en compte l'évolution des besoins des populations.

La commune d'Hérouville Saint Clair a de nouveau apporté son concours financier à hauteur de 16 480 EUROS soit environ 10 810 171 FCFA pour l'élaboration d'un nouveau plan.

Le nouveau contexte, dans lequel s'inscrit la formulation du présent Plan Local de Développement, se caractérise par l'entière responsabilité des Communautés rurales dans le pilotage du processus d'élaboration des PLD, conformément à l'esprit de la loi portant transfert de compétences aux collectivités locales, qui dispose en son article 46 que la Communauté rurale reçoit les compétences relatives à « l'élaboration et l'exécution des plans locaux de développement ».

En plus de la définition des grandes orientations de développement de la communauté rurale, le processus d'élaboration intègre la mise en place d'une base de données géo référencée et d'une base de données démographique.

Ainsi, le processus de réalisation de ce PLD, intègre la démarche participative en mettant en œuvre des partenaires techniques (ARD, ADOS, CADL, service régional de la statistique, service régional de la planification) et des compétences locales (comité de pilotage local, animateurs locaux).

Le cadre formel de réalisation de ce nouveau Plan local a été matérialisé d'une part par la signature d'une convention de partenariat entre la Commune d'Hérouville Saint Clair, la Communauté rurale de Agnam Civol et l'Agence Régionale de Développement (ARD) et d'autre part la signature d'un protocole de maîtrise d'œuvre entre l'ADOS et l'ARD.

Dans le cadre de la convention de partenariat entre la Commune d'Hérouville Saint Clair, la Communauté rurale de Agnam Civol et l'ARD, chaque partie avait pris les engagements suivants :

Engagements de la CR de Agnam

En vue d'assurer la meilleure assise sociale possible et d'inscrire le territoire dans un processus de développement local concerté, la CR de Agnam s'était engagée en vertu de l'article 4 de la convention précitée à :

- constituer un comité de pilotage sur la base d'une délibération dès le démarrage de l'appui d'Hérouville Saint Clair. Ce comité de pilotage va regrouper les acteurs locaux impliqués dans des actions de développement à l'échelle de la communauté rurale. La mission du Comité de pilotage sera de conduire, en rapport avec l'ARD/M, l'élaboration du Plan Local de Développement, de préparer la validation de ce document par les populations, les partenaires et le conseil rural et de réfléchir sur la composition et les missions des futures instances de concertation,
- veiller à ce que le comité de pilotage ouvre un compte dans une institution financière dûment reconnue et qui se trouve de préférence à Agnam pour y loger les fonds destinés à l'organisation des activités quotidiennes de terrain,
- participer activement à l'élaboration du PLD, en mobilisant les ressources humaines et matérielles dont-elle dispose.
- faciliter la diffusion de l'information auprès de l'ensemble de la population, en vue de favoriser l'émergence d'une large participation aux différentes étapes du processus,
- répondre dans les meilleurs délais, à tout courrier envoyé par l'ARD/M, Hérouville Saint Clair ou tout autre partenaire intervenant dans le processus.

Engagements d'Hérouville Saint Clair

En sa qualité de partenaire de la CR de Agnam dans le domaine de la coopération décentralisée, Hérouville Saint Clair conformément à l'article 5 de la convention s'était engagée à :

- accompagner la CR de Agnam, à travers l'ARD/M et le comité de pilotage dans l'élaboration de son PLD par des appuis technique, matériel et financier conformément aux Termes de Référence ;
- participer au renforcement des capacités d'analyse des enjeux et perspectives de développement des acteurs de la communauté rurale et à contribuer à l'élaboration d'une stratégie de gestion du développement de la communauté rurale en mettant à sa disposition une personne ressource, membre de l'ADOS, une autre partenaire de la communauté rurale de Agnam ;
- prendre en charge financièrement la personne ressource mise à disposition par l'ADOS,
- répondre dans les meilleurs délais à tout courrier, envoyé par la CR de Agnam, l'ARD/M, l'ADOS ou tout autre partenaire.

Engagements de l'ARD/M

L'ARD/M s'était engagée en vertu de l'article 6 de la convention en s'appuyant sur le comité de pilotage à :

- proposer des Termes De Référence pour la personne ressource mise à disposition par Hérouville Saint Clair et assurer la supervision des activités qui lui seront confiées ;
- proposer un manuel de procédures simple pour l'utilisation des fonds mobilisés par le comité de pilotage pour l'élaboration du PLD ;

- ouvrir un compte pour y loger les fonds destinés aux activités de coordination générale du processus et de supervision ainsi qu'à l'approvisionnement du compte géré par le comité de pilotage ;
- veiller au partage de la méthodologie, des outils d'animation, des documents produits dans le cadre de la mise en œuvre ;
- mettre en place une équipe technique pour l'élaboration du PLD ;
- participer au recrutement et à la formation des animateurs locaux,
- participer à la coordination générale du processus en assurant notamment la supervision et le suivi évaluation des activités du processus ;
- apporter une assistance aux différents acteurs impliqués dans le processus d'élaboration du PLD ;
- veiller à l'harmonisation des programmes d'actions de la CR de Agnam et de la région ;
- répondre dans les meilleurs délais, à tout courrier envoyé par la CR de Agnam, Hérouville Saint Clair, l'ADOS ou tout autre partenaire.

Conformément à ladite convention, la Commune d'Hérouville Saint Clair avait mis à disposition à travers l'Association Ardèche Drôme Ourosogui Sénégal (ADOS) une personne ressource pour accompagner le processus. Ainsi un protocole de maîtrise d'œuvre avait été signé entre l'ADOS et l'ARD et par lequel la personne ressource a exercé les tâches qui lui sont dévolues sous la coordination et la supervision de l'ARD.

Ainsi, cette personne ressource avait pour missions de :

- proposer à l'ARD une démarche et une méthodologie ainsi que des outils d'animation,
- assurer le recrutement des animateurs locaux,
- assurer la formation des animateurs locaux,
- conduire le processus d'étude animation,
- fournir l'ensemble des informations disponibles et pertinentes à l'ARD pour l'appuyer dans sa mission,
- rendre compte régulièrement à l'ARD de l'état d'avancement du processus par des rapports d'étapes,
- organiser une rencontre d'échanges entre les parties à l'issue de chaque étape du processus,
- faire participer l'ensemble des parties à toute validation,
- respecter le délai de réalisation fixé dans les TDR et le chronogramme établi,
- assurer la rédaction des documents préliminaires et finaux du processus.

OBJECTIFS

En décidant de la formulation du Plan Local de Développement, le Conseil rural s'est fixé comme principal objectif de se doter d'un outil de pilotage du développement qui sera en parfaite harmonie avec les politiques nationales de la double planification et qui servira de cadre de référence pour les différents intervenants. Concrètement, il s'agira de procéder à :

- La réalisation d'un diagnostic approfondi des secteurs sociaux de base, des secteurs économiques mais aussi de la vie institutionnelle de la communauté rurale,

- La description des atouts et potentialités d'une part, des problèmes et des contraintes de développement d'autre part ;
- La définition des grandes orientations et des options de développement devant guider l'action future du Conseil rural ;
- L'identification et l'élaboration des programmes d'action, axés sur les priorités des populations définies au cours du pré-diagnostic et des ateliers de planification ;
- La détermination des moyens requis et mobilisables pour la mise en œuvre des actions ;
- Le lancement d'une base de données géo référencée (SIG);
- La mise en place d'une base de données démographique ;
- La mise en place d'un dispositif approprié pour l'exécution, le suivi et l'évaluation concertée des projets prioritaires.

APPROCHE METHODOLOGIQUE

La démarche méthodologique ayant abouti à l'élaboration de ce PLD est basée sur les principes d'une démarche participative avec l'utilisation de la méthode MARP comme outil d'investigation tant du point de vue de la collecte que de l'analyse des données. Le conseil rural d'Agnam Civol en tant que maître d'ouvrage a mis en place un comité de pilotage chargé de garantir la bonne exécution du processus alors que l'ARD et l'ADOS sont chargés de mettre en œuvre ce processus. Le tableau suivant retrace les différentes phases de la méthodologie utilisée.

Phases	Activités	Objectifs	Démarches
Préparation	Atelier de lancement	Informé et partager sur le processus, la démarche et la méthodologie d'élaboration du PLD, Valider les calendriers des séances de terrains	Assemblée générale au siège du conseil rural, regroupant les populations, les autorités administratives et locales et les partenaires
	Recrutement des animateurs locaux	Choisir des personnes ressources locales pouvant accompagner le processus	Appel public à candidature, présélection des candidats sur dossier et sélection finale après entretiens
	Formation des animateurs locaux	Mettre à niveau et harmoniser la compréhension sur la méthode MARP et les outils à utiliser	Atelier de formation pendant trois (03) jours au siège du conseil rural
	Tournée de sensibilisation du comité de pilotage	Informé et sensibiliser les villages sur le programme de travail des équipes d'animations, Sensibiliser les chefs de villages sur les dispositions à prendre pour les réunions villageoises	Réunion d'information et de sensibilisation dans chaque village

Diagnostic	Animations villageoises	Collecter et analyser les données par secteurs d'activités, Cerner les opportunités et les contraintes dans chaque secteur, Effectuer un recensement démographique	Séjours villageois de 03 jours, Administration des outils MARP en focus groupe (carte sociale, carte des ressources, Diagramme de Venn, Diagramme de polarisation, ISS, fiches d'enquêtes)
-------------------	-------------------------	--	---

Phases	Activités	Objectifs	Démarches
Diagnostic	Collecte des données secondaires	Compléter et trianguler les données de base collectées lors des animations villageoises	Enquêtes auprès des structures techniques et partenaires : CADL, Service vétérinaire, Eaux et forêts, Projets, ONG
	Collecte de données géo référencées	Elaboration d'un SIG pour la communauté rurale	Relevé des coordonnées géographiques des différentes infrastructures au GPS
	Exploitation et traitement des données	Sortir les ratios et les éléments servant à l'analyse	Informatisation des données exploitation sur Excel
	Rédaction du rapport	Produire un rapport diagnostic provisoire	Rédaction selon le plan validé
	Ateliers thématiques	Approfondir le diagnostic sur certaines questions pour mieux analyser les problèmes	Ateliers de réflexion de deux jours avec les services techniques et les partenaires au développement
	Restitution	Partager les résultats du diagnostic avec l'ARD, comité de pilotage et populations	Atelier de restitution et de consolidation avec ARD, Atelier de restitution validation avec le comité de pilotage Atelier communautaire de restitution
Planification	Atelier de planification zonale	Identifier les actions à mener pour lever les contraintes	Atelier de planification au niveau de chaque zone avec les personnes ressources et les services techniques
	Atelier de planification communautaire	Prioriser les actions et élaborer le plan d'action prioritaire	Atelier de planification de deux jours avec les partenaires, les services techniques et le conseil rural
	Rédaction du PLD	Rédiger la version provisoire du PLD	
	Atelier de restitution et de validation du PLD	Valider le PLD	Présentation du bilan diagnostic et des plans d'actions en atelier avec le conseil rural, l'autorité administrative, les partenaires et les représentants des différents villages

PREMIERE PARTIE

DIAGNOSTIC

1 PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE RURALE

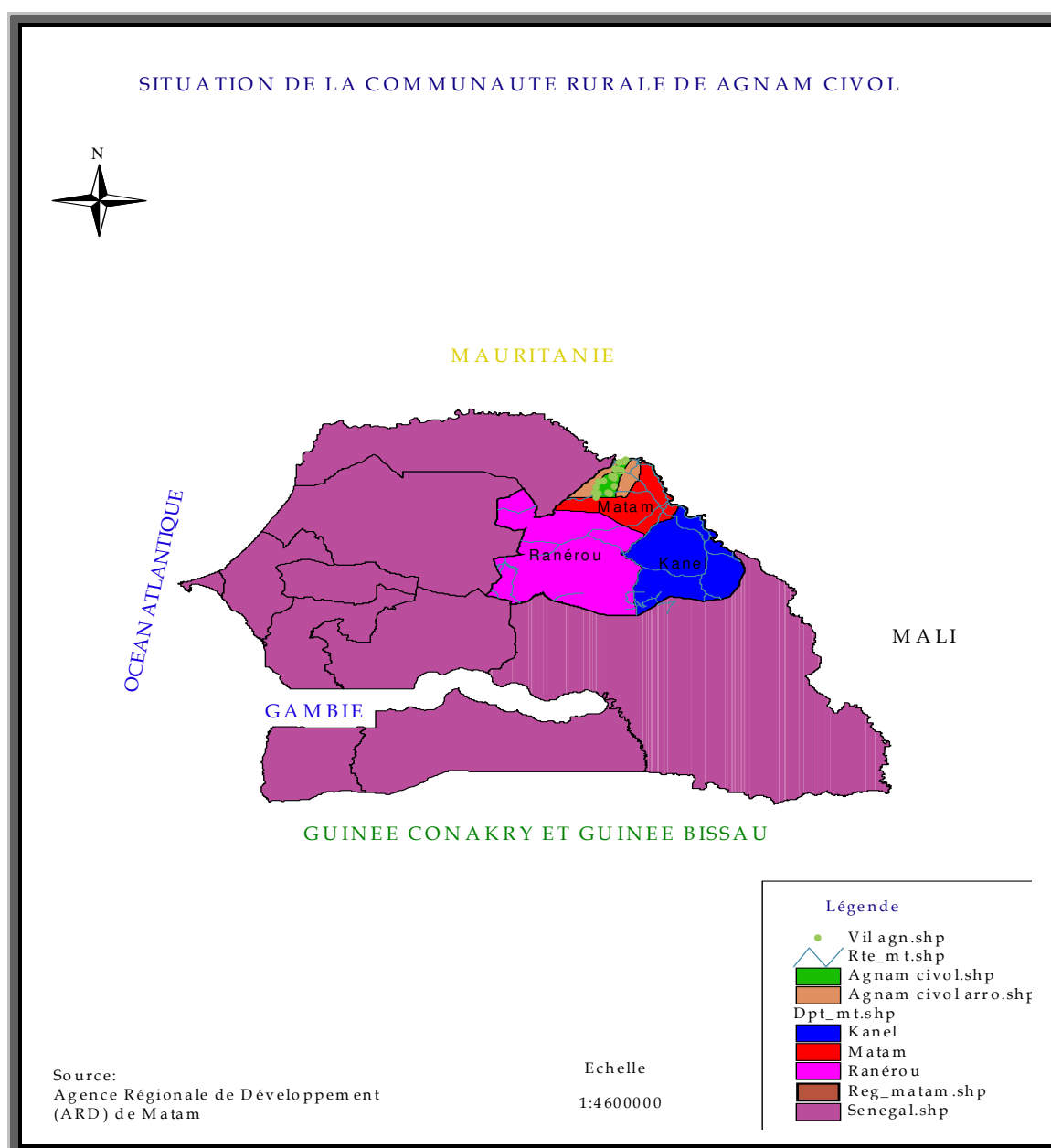
1.1 SITUATION, LIMITES, ETENDUE

Créée en 1980, la communauté rurale d'Agnam Civol se situe dans l'arrondissement d'Agnam Civol, département de Matam, région de Matam. Elle est limitée à l'Est par la communauté rurale de Dabia, à l'Ouest par la communauté rurale d'Oréfondé, au Nord par le fleuve Sénégal et au Sud par la communauté rurale d'Ogo.

Son chef lieu de communauté rurale est le village d'Agnam Civol, situé à 625 km de Dakar et à 68 km de sa capitale régionale Matam.

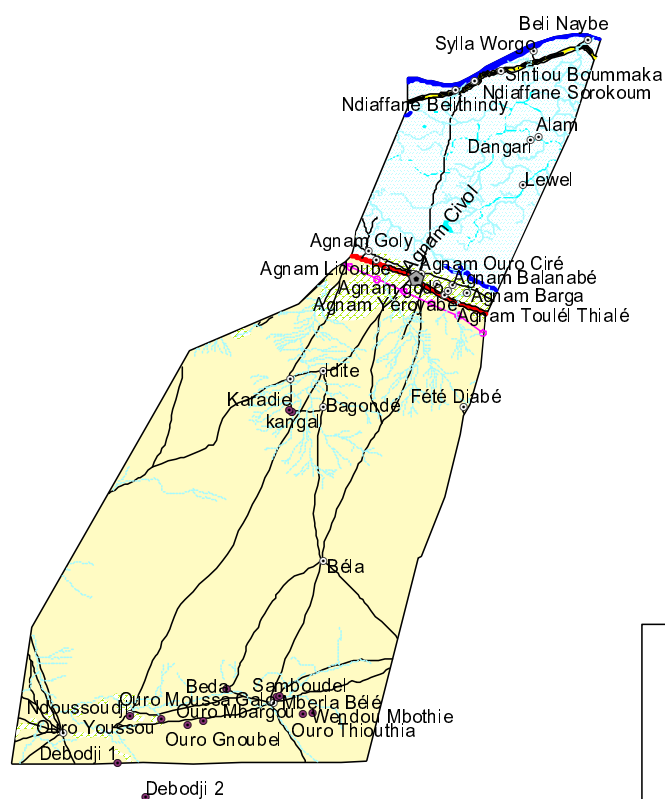
Elle couvre une superficie de 715,6 km², soit environ 38% de l'arrondissement. L'axe nord-sud s'étend sur une bande d'environ de 70 km long.

Carte 1 : Situation géographique de la communauté rurale de Agnam Civol



Carte 2 : Présentation de la communauté rurale d'Agnam Civol

CARTE DE LA COMMUNAUTE RURALE DE AGNAM CIVOL



Légende

- Cl_cr
- Villages
- C_eau_permanent_l
- C_eau_temp
- Ligne_hte tension
- Piste_rep_nbitu
- Piste_nrep_simple
- Rte_reg_nbitu
- Rte_nat_bitum
- Plan d'eau temp
- Lacoumare
- C_eau_permanent
- Zone humide
- Cultures
- Rizieres
- Savane
- Cr_agnam_civol

Source: ARD Matam 2009

échelle
1:380000

1.2 CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

Selon le recensement effectué lors du diagnostic participatif, la communauté rurale d'Agnam Civol compte une population totale de 24.193 habitants répartis dans 16 villages et 28 hameaux avec une forte concentration des villages sur l'axe goudron. La population potentiellement active définie comme étant l'ensemble des individus âgés de 15 à 59 ans révolus, se chiffre à 12.455 habitants soit un pourcentage de 51,48% du total. Dans cette frange de la population, on trouve 6.057 hommes soit 48,63%, ce qui dénote une prédominance des femmes.

La densité moyenne est de 34 hts/km² et cache beaucoup de disparités. On note une forte concentration des populations dans l'axe goudron comme l'indique le graphique suivant.

Figure 1 :

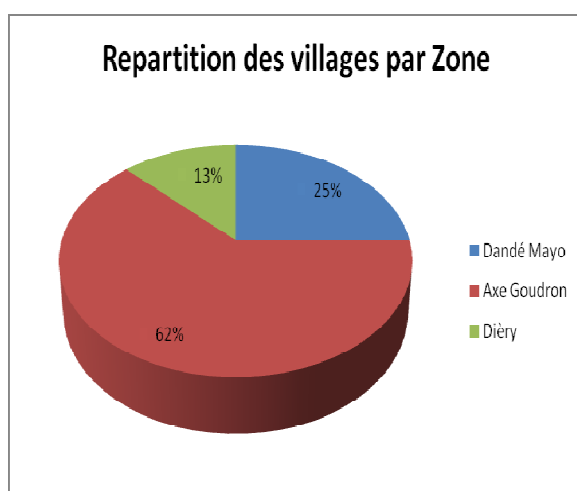
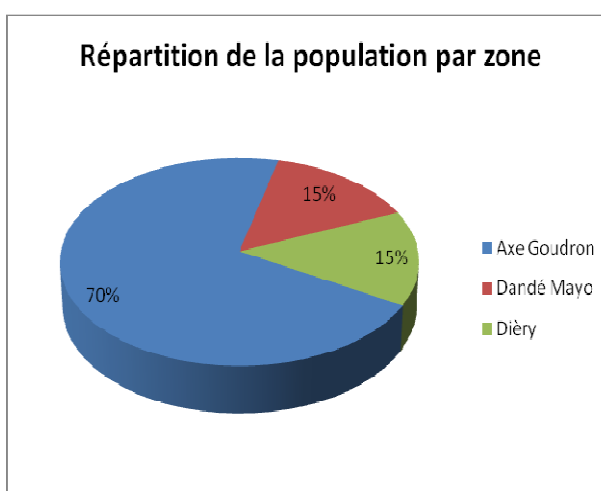


Figure 2 :



L'éthnie dominante est le Pulaar avec 99,98% de la population, cependant on retrouve des familles Wolof, Maures et Sonikés qui se sont installées sur l'Axe Goudron et qui s'activent dans le commerce.

1.3 CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

1.3.1 Climat :

La Communauté rurale d'Agnam Civol baigne dans un climat de type sahélien caractérisé par deux (2) grandes saisons : une saison sèche longue qui va d'octobre à mai et une saison des pluies de juin à septembre.

Les températures sont généralement très élevées avec une moyenne annuelle qui tourne autour de 30°C et les maxima atteignent les 48°C au mois de mai. Les baisses de températures sont enregistrées au mois de janvier où le thermomètre peut afficher parfois jusqu'à 10.2°C.

L'insolation moyenne annuelle tourne autour de 11 à 12 heures par jour.

Tableau 1 : Evolution des températures de 1998 à 2007

Année		2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998
Moyenne		30.6	30.7	30.8	28.0	30.5	30.4	30.3	30.9	29.8	31.4
Max	Mois	Juin	Mai	Mai	Mai	Mai	Mai	Mai	Mai	Mai	Mai
	°C	47.5	46.5	46.0	47.0	47.4	47.8	46.2	48.1	47.2	46.8
Min	Mois	Janv.	Janv.	Janv.	Janv.	Janv.	Janv.	Janv.	Déc.	Fév.	Janv.
	°C	13.0	12.0	12.5	10.2	10.5	13.2	10.5	13.0	11.2	13.4

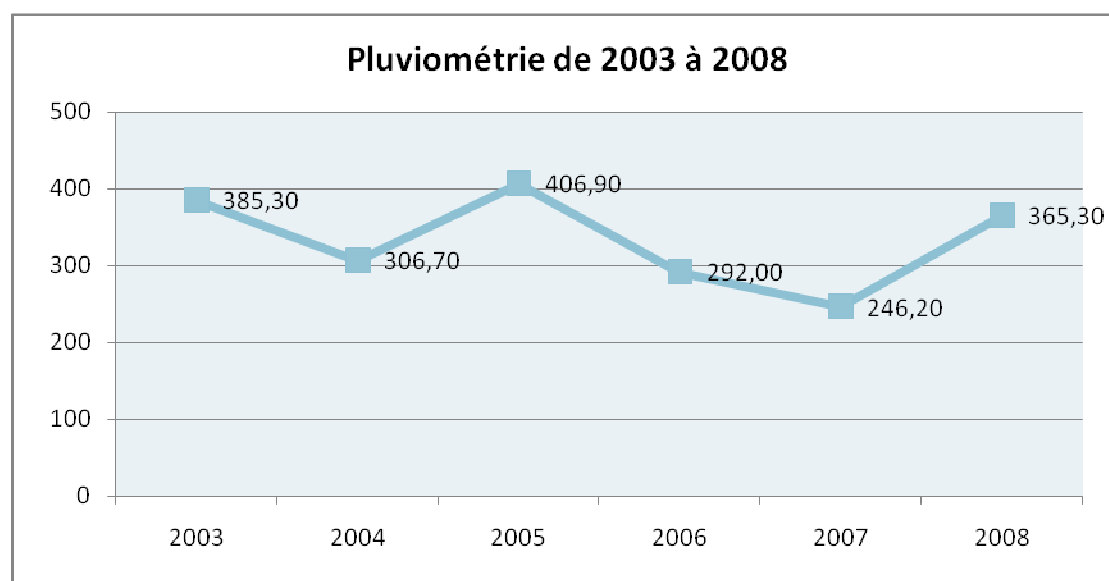
Source : Service météo Matam

Deux vents dominants soufflent dans cette zone. Il s'agit de :

- l'harmattan chaud et sec soufflant de direction Nord à Sud-Est à une vitesse de 1 à 8 mètres par seconde
- la mousson, chaude et humide soufflant pendant la saison des pluies à une vitesse de 1 à 5 mètres par seconde.

Par ailleurs, des vents sont observés pendant l'hivernage avec une vitesse atteignant 15 à 18 mètres par seconde accompagnés de poussière très dense de direction Est - Ouest en général ; ce sont les lignes de grains.

Les quantités de pluies recueillies sont en général faibles et l'hivernage dépasse rarement deux (2) mois et demi. Le tableau suivant montre les quantités de pluies recueillies durant ces cinq (05) dernières années.

Figure 3 : Pluviométrie de 2003 à 2008

Source : Service météo Matam, station de Thilogne

La quantité moyenne de pluie enregistrée durant les cinq dernières années est de 333,73 mm par an pour une moyenne de 24 jours de pluies. La répartition des précipitations dans le

temps et dans l'espace est très inégale. Ainsi, on note des pauses pluviométriques avec des conséquences désastreuses sur les cultures et un rythme de croissance des plants très hétérogène (hivernage à deux vitesses).

Le climat dans cette localité demeure une contrainte majeure surtout aux mois d'avril et de mai, les températures sont au maximum (48°C) formant ainsi des canicules accompagnées de tempête de sable sous l'influence des vents venant du nord (désert mauritanien).

1.3.2 Relief :

Il est généralement plat mais accidenté par endroit. On note dans le walo un plateau appelé « fondé » plus ou moins élargi par endroit et une plaine alluviale ou « Kolangal » où sont pratiquées les cultures de décrues. C'est là aussi où sont localisées les mares les plus importantes.

Le relief présente une pente du sud vers le nord qui favorise le drainage des eaux de pluies en direction du fleuve. Ainsi, de gros ravins se sont formés tout au long des lits de drain, causant de l'érosion hydrique et parfois des dégâts matériels dans les champs et les habitations.

1.3.3 Sols :

Cinq types de sols sont identifiés dans le terroir de la communauté rurale. Il s'agit : des sols hydromorphes, des sols argileux, des sols sablo-argileux, des sols sableux et des sols rocheux.

- Les sols hydromorphes : ce type de sol est localisé dans le walo et est impropre à l'agriculture. Ce sont des sols nus très pauvres où ne pousse aucune végétation. Ils sont estimés à 25% des terres de la CRA.
- Les sols argileux ou « Deck » sont rencontrés par endroit sur toute l'étendue du terroir de la communauté Rurale. Cependant, ils se situent en majorité dans la vallée du fleuve (le Dandé Mayo) et dans la partie du bas Diéry inondée par les crues. Selon l'appellation locale ces sols se décomposent en deux catégories : Les sols « **Fondé** » sont des levées fluviales deltaïques et se trouvent à l'abri des faibles crues, leur granulométrie est très variable mais globalement moins argileux que les « **hollaldé** ». Malgré la faible teneur en matière organique, ils sont favorables à la culture du sorgho, du niébé et de la pastèque. Les sols dits « **Hollaldé** » sont ceux des cuvettes de décantation, ils sont soumis à l'endiguement artificiel et à une submersion de longue durée pendant la crue. Ce sont des vertisols dont la teneur en argile dépasse 35% mais varie selon leur topographie. Ces sols ont une faible teneur en matière organique et une faible percolation. Ils sont formés de dépôts fluviaux dans la plaine alluviale. C'est sur ces sols que sont pratiquées la riziculture, les cultures de décrues et maraichères.
- Les sols sablo-argileux (Deck-Dior): ce type de sol est généralement localisé sur l'axe goudron. Ce sont des sols moins lourds et faciles à travailler. Il abrite une bonne partie des cultures hivernales parce qu'étant à l'abri des inondations. Ce type de sol est estimé à 25% des terres.

- Les sols sableux ou « Dior » sont principalement situés dans le Dièry et représentent environ 30% des terres de la communauté rurale. En hivernage on observe un bon développement du tapis herbacé ce qui explique la vocation essentiellement pastorale de cette zone.
- Les sols rocheux ou caillouteux sont rencontrés en majorité dans le Dièry. Ils sont impropres à l'agriculture et le développement du tapis herbacé est très timide. Ces sols sont exploités par les populations pour extraire de la latérite utilisée dans le béton pour les constructions.

1.3.4 Végétation :

La végétation est assimilable à celle rencontrée dans la partie nord-est du Sénégal marquée par une influence du désert du nord. C'est une végétation clairsemée avec de faible densité d'arbre. Les concentrations d'espèces ligneuses sont notées autour des points d'eau et dans la zone de la forêt classée. Les espèces dominantes sont consignées dans le tableau suivant :

Tableau 2 : Inventaire des espèces végétales dominantes

Zone	Espèces dominantes (noms scientifique & noms Locaux)	
Walo	Arbres	Balanites aegyptiaca (<i>mourtodé</i>), Acacia nilotica var tomentosa (<i>boulbi</i>), Acacia nilotica var adansoni (<i>gawdi</i>), Acacia albida (<i>thiaski</i>), Zizyphus mauritiana (<i>diabé</i>)
	Arbustes	balbaroudiè, thiamtarlé,
	Tapis herbacé	Leptadenia hastata (<i>thiapatodié</i>)
Axe Goudron	Arbres	Balanites aegyptiaca (<i>mourtodé</i>), Acacia radiana (<i>thilouki</i>), Acacia nilotica var tomentosa (<i>boulbi</i>), Zizyphus mauritiana (<i>diaby</i>), Azadirachta indica (<i>nivaquinine</i>)
	Arbustes	Calotropis procera (<i>bamambi</i>)
	Tapis herbacé	A compléter
Dièry	Arbre	Balanites aegyptiaca (<i>soump</i>), Zizyphus mauritiana (<i>diabé</i>), Pterocarpus lucens (<i>thiangy</i>), Commiphora Africana (<i>body</i>), Acacia senegal (<i>patouky</i>), Galbergia melamoxylon (<i>dialambane</i>)
	Arbuste	Guiera senegalensis (<i>guélouki</i>), Combretum glutinosum (<i>doki</i>), Combretum micranthum (<i>quinqinliba</i>), Boscia senegalensis (<i>guidjily</i>), kafafy, Guiera bicolor (<i>kelly</i>), Andansonia digitata (<i>bocky</i>)
	Tapis herbacé	A compléter

Source : enquêtes MARP

Le phénomène de déforestation prend de plus en plus d'ampleur dans la zone avec l'influence du climat, mais aussi et surtout à cause de l'action anthropique avec des coupes abusives et anarchiques (défrichage des champs, bois de service, bois de chauffe et pharmacopée traditionnelle). Des initiatives sont mises en place par le service des eaux et

forêts en rapport avec les populations pour dissuader les coupes abusives en créant l'Association pour la Sauvegarde de l'Environnement du Bosséa (ASEB) qui regroupe 12 comités de surveillance et 44 membres.

Avec l'appui de l'ONG FAFD des volontaires ont été formés sur le code de l'environnement et équipés de moyens mobiles (vélo) pour assurer le relais des agents des eaux et forêts. Il faut signaler que les stratégies mises en place requièrent l'adhésion massive des populations grâce à l'approche participative utilisée dans la démarche de l'ASEB et du service des eaux et forêts. A cet effet, les résultats obtenus sont assez significatifs : baisse des coupes abusives, diminution des feux de brousse. Malgré le dynamisme des membres de l'ASEB, il se pose un problème de manque de moyens qui réduit l'efficacité des actions. La plupart des équipements mis à la disposition des volontaires et/ou des membres des comités sont inadaptés ou simplement inefficace (exemples : vélo dans le Diéry, les battes à feu sous la forte chaleur pour lutter contre les feux). La motivation des volontaires chargés du suivi pose d'énormes problèmes : c'est le principe du bénévolat qui prévaut et ne permet pas une pérennisation des actions. Pour perpétuer cette belle initiative, il s'avère nécessaire de mettre en place un système de motivation pour les volontaires.

1.3.5 Faune :

La faune est peu diversifiée et s'installe en fonction des végétations et des points d'eau. Ainsi, les espèces les plus fréquentes sont le chacal, les varans, les oiseaux granivores, les rongeurs (lapin, écureuil, rat palmiste) et les serpents. Certaines espèces sont localisées par endroit. Il s'agit des singes dans le walo, des antilopes et pintades dans le Diéry (au niveau de la forêt classée) et des phacochères dans le Walo et le Diéry.

Les espèces les plus menaçantes sont les prédateurs (chacal et koundou) qui s'attaquent au troupeau d'ovin, de caprin et à la volaille. Les oiseaux granivores causent également des ruines en période hivernale et au niveau des rizières du walo.

Des activités de braconnage sont observées dans la zone de la forêt classée et les espèces ciblées sont les pintades et les antilopes dans une moindre mesure.

La forêt classée qui traverse la communauté rurale a favorisé le retour de certaines espèces. En plus des antilopes et des phacochères qui sont très fréquents, la présence de l'hyène est soupçonnée.

1.3.6 Réseau hydrographique:

La communauté rurale d'Agnam Civol présente un réseau hydrographique assez dense. Elle a sa limite nord qui baigne dans les eaux du fleuve Sénégal. On y trouve de nombreuses mares et marigots et un affluent du fleuve.

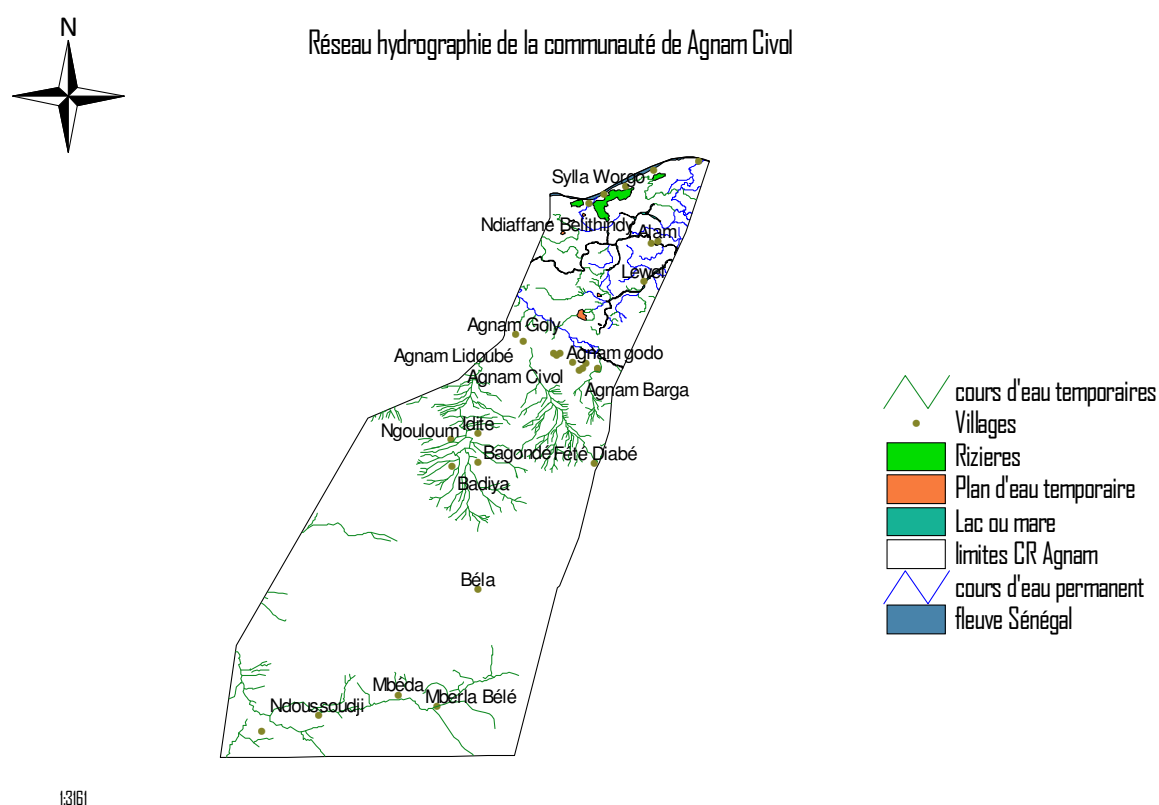
Dans l'ensemble, les mares et marigots ont une capacité de rétention assez élevée. Compte tenu de la nature des sols (argileux), ils retiennent l'eau pendant 2 à 3 mois après l'hivernage et favorisent ainsi la conduite d'activités agro-sylvo-pastorales. Ces cours d'eau ont permis d'augmenter sensiblement le niveau d'activités des populations de la zone surtout avec la réouverture du barrage de Manantali. Ainsi on assiste au développement des cultures de décrue et de la pêche.

Concernant l'hydrogéologie, la profondeur de la nappe phréatique est variable d'une zone à l'autre. Dans la zone Walo, la nappe phréatique se situe au environ de 20 mètres alors que dans le Diéry elle se situe dans les 65 mètres voire plus.

Globalement, les ressources en eaux (eaux de surface) sont importantes à l'échelle de la communauté rurale. Elles sont plus concentrées dans le Walo avec la présence du Fleuve. Les mares et marigots ont des usages multiples : cultures de décrue, abreuvement du bétail et des hommes (surtout dans les villages du Diéry), sources d'eau pour divers besoins socio-économiques (usage domestique).

Les ressources en eau de surface présentent une très grande potentialité pour la communauté rurale, mais elles sont faiblement mises en valeur.

Carte 3 : Hydrographie de la communauté rurale de Agnam Civol



Source : ARD Matam

2 ANALYSE DEMOGRAPHIQUE

2.1 Effectif et Répartition spatiale.

La communauté rurale de Agnam Civol compte un effectif de 24.193 individus à la période août - septembre 2008 compte non tenu de la population du hameau de Oligoly dont l'appartenance à la communauté rurale demeure mitigée. Parmi ces agnamois, on trouve 12.068 hommes soit un pourcentage de 49,88%. Comparativement au dernier recensement de 2002, on a un accroissement en terme d'effectif de 5.955 habitants ce qui correspond à un taux d'accroissement naturel de 4,89%. Par rapport à la région, ce taux est supérieur puisque le taux d'accroissement naturel entre 2002 et 2008 est estimé à 3,7%.

Tableau 3 : Répartition de la population résidente selon le sexe.

Sexe	Effectif	Pourcentage
Homme	12.068	49,88
Femme	12.125	50,12
Total	24.193	100

Source : Enquête démographique du diagnostic du PLD

La répartition spatiale révèle que le village de Agnam Thiodaye est le plus peuplé avec environ 18% de l'effectif, il est suivi de celui de Agnam Civol.

De fait, on a une densité de 34 habitants au km² dans la communauté rurale mais cette valeur cache des tendances totalement opposées dans la réalité. Il faut noter d'une part que les sept Agnams concentrent les deux tiers de la population de la communauté rurale. Cette concentration pourrait s'expliquer par la présence de toute l'administration territoriale mais aussi par la concentration de toute l'activité économique sur l'axe goudron. En outre, la route nationale N°2 traverse littéralement toutes les Agnams ce qui en fait un pôle attractif pour les populations de l'intérieur, qui sont très enclavées.

D'autre part, la localité la moins peuplée est celle de Sinthiou Ciré Mata avec seulement 0,12% du total de la communauté rurale. Il faut noter que la zone du Dièry est quasiment vide.

Si on fait une répartition grossière de la superficie en affectant la moitié aux Agnams et l'autre moitié aux restes des localités, on se retrouverait avec des densités d'environ 44 individus au km² dans les Agnams et environ 22 personnes au km² dans les localités sises hors axe goudron. Donc, les Agnams seraient deux fois plus denses que le reste de la communauté rurale.

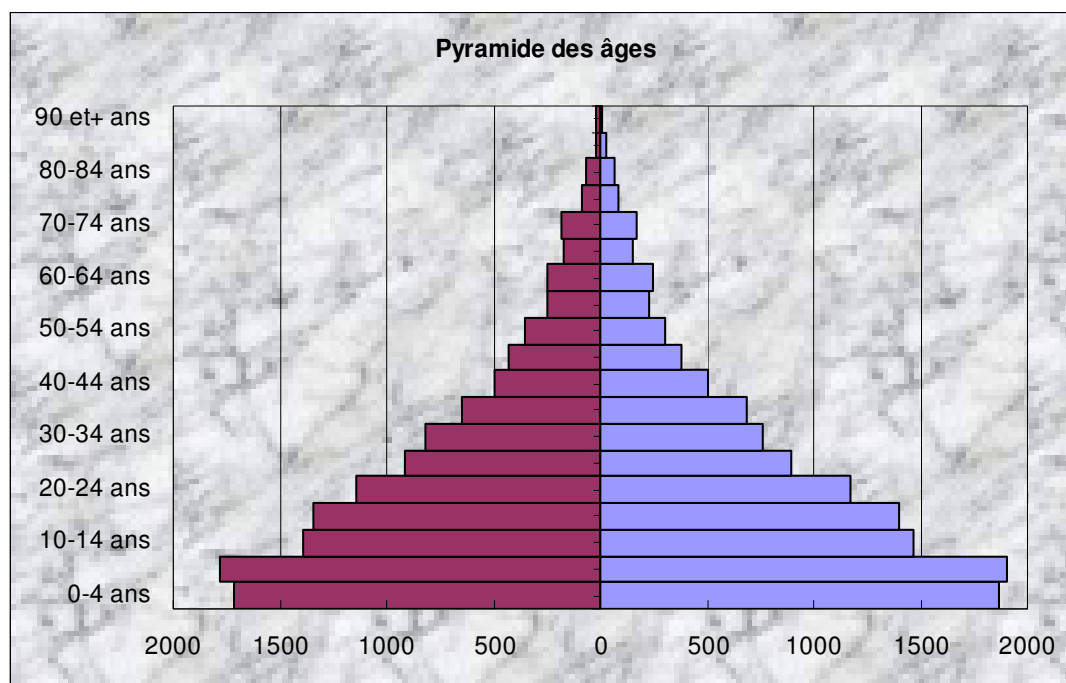
Une analyse descriptive des localités à très faible pourcentage de population montre qu'elles ont en commun la difficulté d'accès mais surtout un problème d'approvisionnement en eau potable. L'exemple le plus parlant c'est le cas de Béla, où il n'y a pas encore de puits ni de forage et qui fait que les populations vont s'approvisionner en eau à plusieurs kilomètres. Elles mettent ainsi plus de 3 heures de temps pour avoir de l'eau potable. Face à ces difficultés, il est logique que ces localités ne soient pas très fréquentées.

Cependant, on constate qu'une bonne frange de la population s'isole pour des raisons sociales et économiques telles que l'importance de leur cheptel afin de les préserver.

2.2 Répartition selon le sexe et par âge.

La répartition selon l'âge et le sexe montre que la structure d'une population d'un pays sous développé est globalement respectée malgré que la population d'enfant de moins de 5 ans soit plus petite que celle de la tranche d'âge 5 - 9 ans. C'est un fait nouveau dans un pays sous développé et il serait synonyme d'une probable baisse de la fécondité et ou d'une meilleure prise en charge de l'enfance en matière de suivi sanitaire. La connaissance des pratiques dans la zone pousse à pencher sur la deuxième option qui a pour conséquence directe de réduire la mortalité infanto juvénile et de favoriser par la même occasion un maintien des forts effectifs de la tranche. Il se peut que ce phénomène soit ressenti au niveau macro mais il faut une étude approfondie pour trouver les raisons qui le justifient.

Figure 4 : Pyramide des âges de la population des Agnams



Source : Enquête démographique du diagnostic du PLD

La lecture du tableau suivant montre que la population d'enfants de moins de 10 ans est dominée par les garçons mais très faiblement puisque les écarts ne sont pas importants avec moins d'un pour cent.

Par contre, entre 10 et 34 ans, on voit que les populations féminines sont plus nombreuses mais là aussi, les écarts sont très faibles.

Entre 35 et 44 ans, les hommes reprennent le dessus mais aussi légèrement.

Au-delà d'un âge de 45 ans, les femmes sont plus nombreuses. Ce constat laisse penser que les femmes ont une plus grande longévité que les hommes. Cela est confirmé par la répartition de la dernière tranche d'âge.

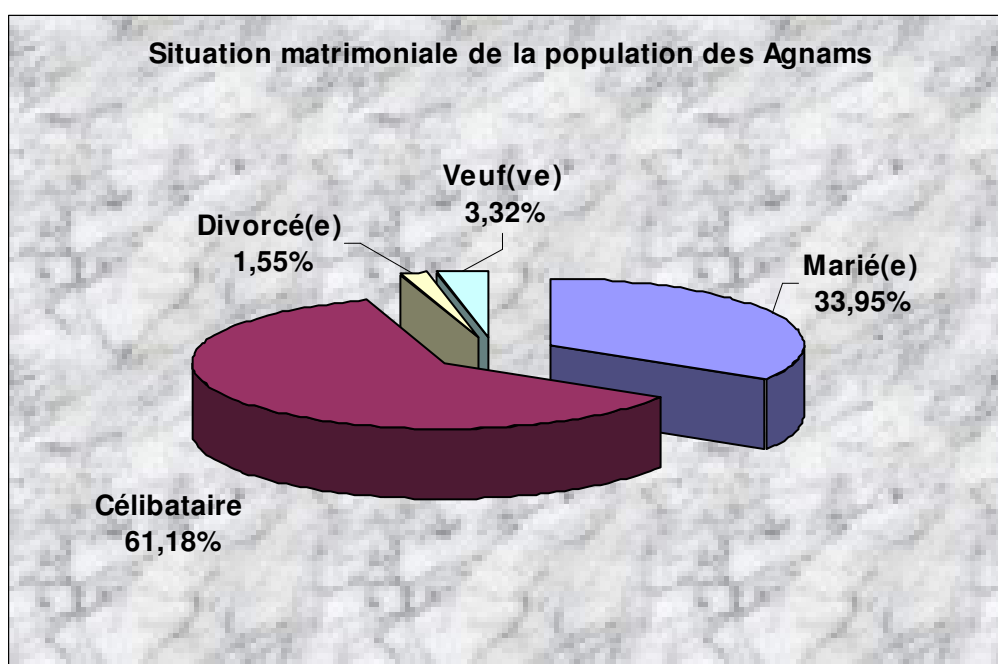
Tableau 4 : Répartition selon l'âge et par sexe de la population des Agnams

Sexe	Homme	Femme
0-4 ans	1862	1719
5-9 ans	1906	1781
10-14 ans	1455	1390
15-19 ans	1373	1339
20-24 ans	1137	1147
25-29 ans	853	913
30-34 ans	712	818
35-39 ans	652	650
40-44 ans	472	499
45-49 ans	353	425
50-54 ans	289	355
55-59 ans	216	252
60-64 ans	240	249
65-69 ans	150	170
70-74 ans	164	181
75-79 ans	87	84
80-84 ans	64	62
85-89 ans	27	20
90 et+ ans	11	15

Source : Enquête démographique du diagnostic du PLD

2.3 La situation matrimoniale dans Agnam Civol.

Les pratiques dans la zone, sont telles que les gens entrent en union légale très jeunes. Les résultats de l'enquête montrent que 61,18% sont célibataires, 33,95% sont mariés et que les nombres de divorcés et de veufs sont très faibles.

Figure 5 : Répartition de la population des Agnams selon la situation matrimoniale

Source : Enquête démographique du diagnostic du PLD

Dans la gente masculine, on trouve une très grande majorité de célibataires représentant 70,16%, suivie de la catégorie des mariés avec 29,17%, les divorcés et veufs ne sont pas représentatifs.

Parmi les personnes de sexe féminin, on trouve là aussi, une majorité de célibataires mais elle est moins importante que chez les hommes. Ainsi, on a 52,25% de célibataires, 38,70% de mariées. On remarquera que là où le pourcentage de célibataires a baissé par rapport aux hommes, celui des mariées a augmenté. En effet, en tenant compte de la polygamie, on arrive à comprendre pourquoi le pourcentage de femmes en union légale est plus important que celui des hommes.

Parmi les célibataires, on trouve une majorité d'hommes avec une frange de 57,21%. Cette remarque s'expliquerait par les faits que les filles sont données très tôt en mariage et la polygamie est une pratique courante.

Pour la population en union légale, on peut dire qu'il y a plus de femmes avec un pourcentage de 57,12 %. Cette majorité de femmes en union, témoigne de la pratique de la polygamie dans la communauté rurale. Cela signifierait que près de 10% des femmes mariées sont en union polygamique.

Pour ce qui est des divorcés, le cinquième environ est constitué d'hommes et le reste de femmes. Cela traduit que la répudiation d'une femme survient plus dans les unions polygames. Le décès d'un conjoint ou d'une conjointe a touché globalement 3,32 % de la population. Aussi, selon le sexe, on voit que là encore les femmes sont plus touchées par l'événement avec un pourcentage de veuves de 95,51%. Ce fort taux de veuves pourrait s'expliquer par le mariage de personnes âgées à des jeunes filles, ce qui augmente considérablement leur probabilité de devenir veuve.

Tableau 5 : Répartition selon la situation matrimoniale et par sexe de la population des Agnams.

Situation matrimoniale	Homme		Femme		Ensemble
	% en colonne	% en ligne	% en colonne	% en ligne	
Marié (e)	29,17	42,88	38,70	57,12	33,92
Célibataire	70,16	57,21	52,25	42,79	61,14
Divorcé (e)	0,43	13,90	2,66	86,10	1,55
Veuf (ve)	0,23	3,49	6,40	96,51	3,32

Source : Enquête démographique du diagnostic du PLD

L'analyse de la situation matrimoniale de la population selon l'âge traduit d'abord la faiblesse de l'âge au premier mariage chez les filles qui est de 16 ans selon la méthode Jalna. Cependant, dans les grandes lignes la normale est respectée puisque les enfants de moins de

10 ans sont tous célibataires et que c'est dans la tranche d'âge 10 – 14 ans que l'on trouve les plus jeunes mariés avec un très faible pourcentage de 1,69%.

En outre, jusqu'à 30 ans la population est principalement composée de célibataires. C'est seulement au-delà de 30 ans que l'union légale est très fréquente dans la vie des agnamois.

L'analyse du veuvage montre d'une part qu'il existe dans la tranche d'âge 15 – 19 ans ce qui vient confirmer l'hypothèse émise sur les mariages avec des écarts d'âge énormes. D'autre part, on notera que plus on vieillit plus nos chances de devenir veuf (ve) augmentent et c'est à partir de 60 ans que cette probabilité devient plus forte. Par ailleurs, il faut souligner que les populations de plus de 80 ans comptent parmi eux une moitié de veufs.

Compte tenu des coutumes dans la région, il est rare de rencontrer des célibataires à partir d'un certain âge avancé et c'est le cas dans notre étude.

Quant aux divorcés, on constate qu'ils ne sont pas nombreux et cela quel que soit l'âge, d'où l'on pourrait penser que la tendance au remariage est au plus égale ou légèrement inférieure à la fréquence des divorces.

Tableau 6 : Répartition selon le groupe d'âge et par situation matrimoniale de la population des Agnams.

Groupe d'âge	Marié(e)	Célibataire	Divorcé(e)	Veuf (ve)
0-4 ans		100,00		
5-9 ans		100,00		
10-14 ans	1,69	98,28	0,04	
15-19 ans	19,17	80,16	0,63	0,04
20-24 ans	40,32	57,27	1,93	0,48
25-29 ans	58,28	38,38	2,89	0,45
30-34 ans	77,32	17,71	3,86	1,11
35-39 ans	85,37	8,08	4,39	2,16
40-44 ans	86,36	5,79	4,65	3,20
45-49 ans	87,63	2,45	3,48	6,44
50-54 ans	80,84	2,34	2,96	13,86
55-59 ans	77,73	3,00	2,78	16,49
60-64 ans	68,24	2,46	3,07	26,23
65-69 ans	63,44	3,13	2,50	30,94
70-74 ans	60,00	4,35	2,61	33,04
75-79 ans	57,31	3,51	3,51	35,67
80-84 ans	51,59	3,97	2,38	42,06
85-89 ans	55,32			44,68
90 et+ ans	46,15			53,85

Source : Enquête démographique du diagnostic du PLD

2.4 Répartition ethnique

La principale observation est la très faible représentation des autres ethnies différentes du pulaar. En effet, même si on les regroupe, leur effectif total ne dépassera pas 1% aussi bien

pour les hommes que pour les femmes. Cela dit, on a quelques *maures, wolof et soninké* qui ont établi leur lieu de résidence à Agnam.

Tableau 7 : Répartition selon l'ethnie et par sexe de la population des Agnams.

Répartition ethnique	Homme		Femme		Ensemble
	% en ligne	% en colonne	% en ligne	% en colonne	
Pulaar	49,88	99,84	50,12	99,84	99,84
Maure	33,33	0,01	66,67	0,02	0,01
Wolof	60,71	0,14	39,29	0,09	0,12
Soninké	12,50	0,01	87,50	0,06	0,03

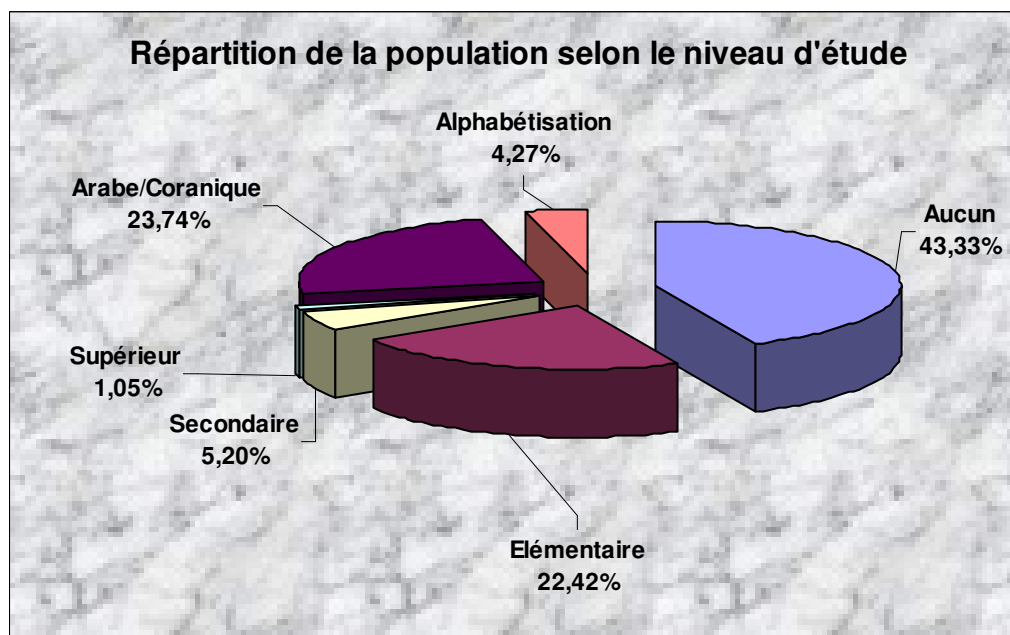
Source : Enquête démographique du diagnostic du PLD

2.5 Niveau d'étude

Plus du tiers de la population de la CRA n'a aucun niveau d'instruction ; ceux qui ont le niveau élémentaire représentent 22,42%. Le niveau secondaire a été atteint par 5,20% et le supérieur par 1,05%. L'école coranique et l'arabe ont permis à 23,74% de la population d'avoir suivi au moins un modèle d'enseignement.

Par ailleurs, l'alphabétisation a eu un effet considérable compte tenu des faibles moyens investis puisqu'il a permis à une part de 4,27% de savoir lire et écrire dans une langue locale.

Figure 6 : Répartition de la population de la CRA selon le niveau d'instruction.



Source : Enquête démographique du diagnostic du PLD

Aussi bien pour les hommes que pour les femmes, la répartition selon le niveau d'instruction suit celle de la population globale. En effet, la majorité de la population n'a aucun niveau d'instruction, ensuite une deuxième proportion s'est consacrée aux études coraniques et à l'arabe et en troisième position viennent les scolarisés qui ont un niveau élémentaire.

Dans la proportion de personnes n'ayant aucun niveau d'instruction, on trouve une plus grande part de femmes ce qui justifie le programme de scolarisation des filles pour équilibrer les chances. Dans l'élémentaire, on a plus de filles que de garçons avec des pourcentages respectifs de 53,61 % et 46,39%. Cette forte présence des filles trouve deux principales raisons que sont la SCOFI mais aussi le fait que les garçons sont plus utilisés pour s'occuper du bétail et par conséquent, ils abandonnent l'école relativement tôt.

Dans le secondaire par contre c'est une majorité de garçons que l'on rencontre au détriment des filles. Ce constat pourrait être expliqué par les mariages précoces des filles, mais aussi par les grossesses qui les obligent littéralement à quitter l'école.

Dans le cycle supérieur c'est-à-dire au-delà du baccalauréat, on trouve une très faible proportion dans l'ensemble de la population. Cette proportion est encore plus faible pour ce qui est des filles qui constituent une portion de 26,89% des personnes concernées.

L'alphabétisation quant à elle, draine une faible proportion mais parmi les gens qui en ont bénéficié, les hommes ne sont pas bien représentés puisqu'ils ne comptent que 25,29 % de l'effectif.

Une faible représentation des femmes est constatée au niveau de la formation en langue arabe ou dans les études coraniques.

Tableau 8 : Répartition selon le niveau d'étude et par sexe de la population des Agnams.

Niveau d'étude	Homme		Filles		Ensemble
	% en ligne	% en colonne	% en ligne	% en colonne	
Aucun	42,16	36,12	57,84	50,72	43,33
Elémentaire	46,39	20,56	53,61	24,32	22,42
Secondaire	54,38	5,59	45,62	4,80	5,20
Supérieur	73,11	1,52	26,89	0,57	1,05
Arabe/Coranique	72,64	34,08	27,36	13,14	23,74
Alphabétisation	25,29	2,13	74,71	6,45	4,27

Source : Enquête démographique du diagnostic du PLD

2.6 Les caractéristiques du chef de ménage

2.6.1 Répartition des CM selon la localité de résidence et par sexe.

Le nombre de chef de ménage dans la communauté rurale est de 2158 dont la grande majorité se situe sur l'axe goudron c'est-à-dire dans les Agnams. Parmi cette population de CM, on trouve un pourcentage de 84,20% d'hommes soit un effectif de 1817.

Il ressort des données collectées que les ménages dirigés par un homme sont largement plus nombreux que ceux dirigés par les femmes. Cette observation est faite dans toutes les localités.

Par ailleurs, c'est Agnams Civol qui regorge le plus grand nombre de ménages avec 16,47% du total soit en terme absolu 349 ménages. Il est suivi de Agnam thiodaye qui contient 322 ménages et Sinthiou Ciré Mata ferme la marche avec seulement 3 ménages.

2.6.2 Répartition des CM selon le groupe d'âge et par sexe.

La distribution des CM selon le groupe d'âge révèle que plus de 60% des chefs de ménage sont âgés de 35 à 65 ans.

Parmi les chefs de ménage il est rare de trouver un CM âgé de 15 à 19 ans puisqu'ils représentent seulement un pourcentage de 0,66% et ce sont tous des hommes. C'est entre 60 et 64 ans que l'on trouve le plus de CM. Cependant, il faut remarquer que de 35 ans à 65 ans, toutes les tranches d'âge quinquennales sont presque au même niveau.

La répartition à l'intérieur des groupes d'âge selon le sexe permet de voir que ce sont les hommes qui dirigent en majorité les ménages. Ce phénomène peut facilement trouver explication dans les us et coutumes surtout avec la religion qui est majoritairement l'islam.

Tableau 9 : Répartition des CM selon le groupe d'âge et par sexe.

Groupe d'âge	Homme	Femme	Ensemble
15-19 ans	100	-	0,66
20-24 ans	82,50	17,50	1,89
25-29 ans	89,74	10,26	3,68
30-34 ans	90,70	9,30	6,08
35-39 ans	91,15	8,85	9,05
40-44 ans	86,08	13,92	11,17
45-49 ans	82,81	17,19	10,42
50-54 ans	80,26	19,74	10,75
55-59 ans	83,01	16,99	9,71
60-64 ans	82,93	17,07	11,60
65-69 ans	79,41	20,59	8,02
70-74 ans	89,22	10,78	7,87
75-79 ans	77,78	22,22	4,67
80-84 ans	91,53	8,47	2,78
85-89 ans	88,00	12,00	1,18
90 et+ ans	80,00	20,00	0,47

Source : Enquête démographique du diagnostic du PLD

2.6.3 Répartition des CM selon la situation matrimoniale et par sexe.

L'analyse du tableau ci-dessous montre que plus de quatre CM sur cinq sont mariés. Parmi cette population de CM marié, on trouve 94,73% d'hommes et 5,27% de femmes. On pourrait penser que ces femmes ont des conjoints qui sont des émigrés sachant que ce n'est pas dans les habitudes des halpulaar.

Les CM qui sont encore célibataires ne sont pas nombreux. En effet, ils représentent 3,73% dont une très forte proportion d'hommes.

Les divorcés sont les plus faiblement représentés avec seulement 1,51% de l'effectif. Cela peut renforcer l'hypothèse de remariage. La répartition par sexe donne par contre une majorité aux femmes avec 81,25%. Cela signifie que sur quatre divorcés, les trois sont des femmes.

Quant au veuvage, il touche 9,67% de la population de CM. Il faut noter, là aussi, que cet événement implique quasiment que les femmes. En effet, elles enregistrent une part de 93,66% des CM dont le conjoint est décédé.

Tableau 10 : Répartition des CM selon la situation matrimoniale et par sexe.

Situation matrimoniale	Homme	Femme	Ensemble
Marié(e)	94,73	5,27	85,09
Célibataire	81,01	18,99	3,73
Divorcé(e)	18,75	81,25	1,51
Veuf (ve)	6,34	93,66	9,67

Source : Enquête démographique du diagnostic du PLD

2.6.4 Répartition des CM selon le niveau d'étude et par sexe.

Par rapport au niveau d'étude, la quasi moitié des CM n'en a aucun. Ceux qui ont le niveau de l'élémentaire ne représentent que 9,66%, et ce pourcentage baisse drastiquement pour ceux qui ont atteint le secondaire en passant à 1,68% et à 1,19% pour le supérieur. Donc le constat général est que les CM n'ont aucun niveau ou un niveau faible.

La distribution par sexe dans ces niveaux met encore les hommes devant. En effet, pour le niveau élémentaire, on a seulement 7,30% des femmes CM qui l'ont atteint. Pour le secondaire, c'est encore moins avec seulement un pourcentage de 3,23 % de femmes CM qui l'ont atteint. Pour le niveau supérieur, il n'y a aucune femme CM qui l'atteint.

Par ailleurs, plus du tiers des CM ont étudié le coran ou l'arabe. En effet, on en trouve 37,55% de CM dont 92,77% d'hommes.

Quand à l'alphabétisation, elle n'a pas intéressé beaucoup de CM, seulement une frange de 4,50 % l'a suivie. On trouve une très grande majorité d'hommes de 89,16%. Ce constat pourrait être dû au fait que les femmes CM ne peuvent pas se permettre de suivre le programme d'alphabétisation du fait de leur volume d'activités ménagères, qui est très important.

Tableau 11 : Répartition des CM selon le niveau d'étude et par sexe.

Niveau d'étude	Homme	Femme	Ensemble
Aucun	76,70	23,30	45,42
Elémentaire	92,70	7,30	9,66
Secondaire	96,77	3,23	1,68
Supérieur	100,00	-	1,19
Arabe/Coranique	92,77	7,23	37,55
Alphabétisation	89,16	10,84	4,50

Source : Enquête démographique du diagnostic du PLD

2.7 Migration

Dans la communauté rurale, on trouvait une proportion de 6 % d'émigrés dont une très grande majorité d'hommes avec 92,94% de représentativité. L'importance de cette communauté se ressent à travers les activités qu'elle mène depuis l'extérieur. Il faut aussi noter que les 6% concernent les migrants qui se sont établis à l'extérieur du pays.

Tableau 12 : Répartition des émigrés selon le sexe.

Sexe	Pourcentage
Masculin	92,94%
Féminin	7,06%
Total	100

Source : RGPH III

La distribution selon l'âge au départ du pays donne une majorité dans la tranche d'âge comprise entre 20 – 29 ans. Cela signifie que c'est lorsque les agnamois atteignent la trentaine qu'ils ont le plus tendance à migrer.

A partir de 50 ans, on a presque plus de départ, ce qui s'expliquerait par l'acquisition d'une famille avec le poids des responsabilités.

Au-delà cet âge, on peut raisonnablement supposer que les départs sont pour des causes de regroupement familial ou sanitaire.

Tableau 13 : Répartition des émigrés selon le groupe d'âge de départ

Groupe âges décennal	Pourcentages
0 - 9	1,63%
10 -19	7,18%
20 - 29	35,12%
30 - 39	28,90%
40- 49	19,43%
50- 59	6,51%
60 - 69	0,96%
70- 79	0,29%
Total	100

Source : RGPH III

Les raisons qui poussent les agnamois à migrer sont pour la plupart de nature professionnelles puisque 90,26% des migrants déclarent qu'ils vont chercher du travail et 2,80 % partent pour faire un apprentissage.

Tableau 14 : Répartition des émigrés selon le motif de la migration

Motif de l'émigration	Pourcentages
Travail	90,26%
Etude apprentissage	2,80%
Mariage	4,15%
Santé	0,29%
Raisons familiales	2,22%
Autres	0,29%
Total	100

Source : RGPH III

3 ANALYSE DIAGNOSTIC DES SECTEURS D'ACTIVITES

3.1 LES SECTEURS SOCIAUX

Ce sont des secteurs qui ont la vocation d'offrir des biens et services à caractère public non marchand. Ils sont pour la plupart sous le contrôle des pouvoirs publics qui ont la charge de définir les politiques dans ces secteurs. Il s'agit des secteurs sociaux de base tels que : l'hydraulique, la santé, l'éducation et des autres secteurs que sont l'habitat et le cadre vie, la vie religieuse, la culture et les loisirs.

3.1.1 Hydraulique :

Le potentiel d'infrastructures hydrauliques de la communauté rurale d'Agnam Civol est composé de puits, de forages équipés, de réservoir de stockage et des équipements de pompage pour l'irrigation. Le tableau suivant récapitule la distribution des infrastructures par zone.

Tableau 15 : Réparation des infrastructures et équipements hydrauliques par zone

Zones \ Infrastructures	Puits		Forages		Réservoirs		Pompes d'irrigation	
	F	NF	F	NF	F	NF	F	NF
Axe goudron	50	11	3	1	1	0	0	0
Dandé Mayo	22	2	3	0	0	0	16	4
Diéry	11	5	0	0	1	1	0	0
Total	83	18	6	1	2	1	16	4

Source : enquêtes MARP

Les puits : ils ont été les premières infrastructures mises en place pour satisfaire les besoins en eau. Au total, on décompte 101 puits dont 18 non fonctionnels avec une forte concentration sur l'axe goudron (60% des puits).

Parmi les puits seuls 06 sont modernes et deux d'entre eux équipés de pompe électrique pour l'exhaure. Ces derniers sont localisés à Agnam Lidoubé, tandis que les autres se trouvent à Mberlabélé, Karadji, Bagondé et Mbéda. Il faut noter que les puits de Bagondé et de Mbéda sont en cours de construction grâce au partenariat entre le département d'Ardèche en France et le Conseil Rural. Hormis ces puits modernes, le reste est constitué de puits traditionnels, réalisés par des tacherons et sur financement propre des villageois.

Aucun système formel n'a été mis en place pour la gestion de ces ouvrages ; ils sont la propriété publique et le service est libre et non payant. Cependant un système de cotisation est mis en place au niveau des puits équipés de pompe électrique pour prendre en charge le coût de l'électricité.

Les forages : ils sont au nombre de 07 dont 06 équipés de superstructures munis de réseaux de distribution fonctionnels (Agnam Civol, Agnam Toulel Thiale, Agnam Godo, Sinthiou Boumack, Ndiaffane Sorokoum, Sylla Worgo) et 01 foncé mais non équipé (Agnam Thiodaye) qui sert de piézomètre.

Par ailleurs deux réservoirs surélevés ont été réalisés pour faciliter le stockage et la distribution. L'un se trouve à Agnam Lidoubé et est connecté aux puits équipés de pompe et l'autre à Ndoussoudji et est connecté au forage de Loumbi situé à environ 8 km.

En outre, un forage est en cours de construction à Mberlabélé et deux autres programmés à Bagondé et Péthiel dans le cadre de la coopération avec le Conseil Général d'Ardèche.

Tableau 16 : Caractéristiques des forages

Site	Date de création	Source de financement	Villages polarisés	Matériel exhaure	Capacité château	Débit d'exploit	Niveau satisfaction des besoins
Agnam civol	1977	Programme forage-chine	Agnam Civol, Agnam Thiodaye, Agnam Lidoubé, Agnam Ouro Ciré, Sinthiou Ciré Mato	Pompe électrique	100m ³	45m ³ /h	16 litres par personne et par jour
Agnam Toulel Thialé	1988	ALDA	Agnam Toulel Thialé, Agnam Yéroyabé, Mberlabélé Centre, Agnam Godo, Agnam Balanabé,	Groupe électrogène	100m ³	90m ³ /h	18 litres par personne et par jour
Agnam Goly	1996	Emigrés ressortissants de la CR	Agnam Goly	Pompe électrique	100m ³	36m ³ /h	22 litres par personne et par jour
Ndiafanne	2007	PRS II	Ndiafanne	Système	50m ³	15m ³ /h	39 litres par

Site	Date de création	Source de financement	Villages polarisés	Matériel exhaure	Capacité château	Débit d'exploit	Niveau satisfaction des besoins
Sorokhoum			Sorokhoum	solaire			personne et par jour
Sinthiou Boumack	2007	PRS II	Sinthiou Boumack	Système solaire	50m ³	15m ³ /h	37 litres par personne et par jour
Sylla Worgo	2007	PRS II	Sylla Worgo	Système solaire	50m ³	15m ³ /h	22 litres par personne et par jour
Agnam Lidoubé	2004		Agnam Lidoubé	2 puits modernes équipés d'électropompes immergées	50m ³	20m ³ /j	24 litres par personnes et par jour
Agnam Thiodaye	2007	Etat du Sénégal	Pas encore équipé				

Source : exploitation de données du PLHA

Malgré ce nombre assez important d'ouvrages hydrauliques, les besoins en eau potable des populations sont loin d'être satisfaits. En effet, les habitants du Diéry désertent leurs villages à la fin de l'hivernage pour se rapprocher des points d'eau permanente. Dans le bas Diéry ou Axe Goudron, la distribution par les forages est très irrégulière et ne dure qu'une partie de la journée (de 17 heures à 9 heures). La seule zone qui semble être à l'abri est le Dandé Mayo où les forages fonctionnent avec l'énergie solaire.

Si dans le Diéry les difficultés d'approvisionnement correct en eau sont liées au déficit d'ouvrages capables de répondre correctement à la demande, dans l'axe Goudron tel n'est pas le cas. En effet, la mauvaise gestion des forages a fini par affecter leur fonctionnement normal et plonger les villages dans une carence d'eau. A cela s'ajoutent les branchements anarchiques et la connexion aux bassins de stockage dans les maisons qui engendrent des baisses de pression. Selon les estimations du PLHA, le niveau de satisfaction des besoins par rapport à la norme OMS (35 litres par jour et par personne) n'est atteint que sur deux sites (Sinthiou Boumack et Ndiaffanne Sorokhoum), le reste des sites est en dessous des normes.

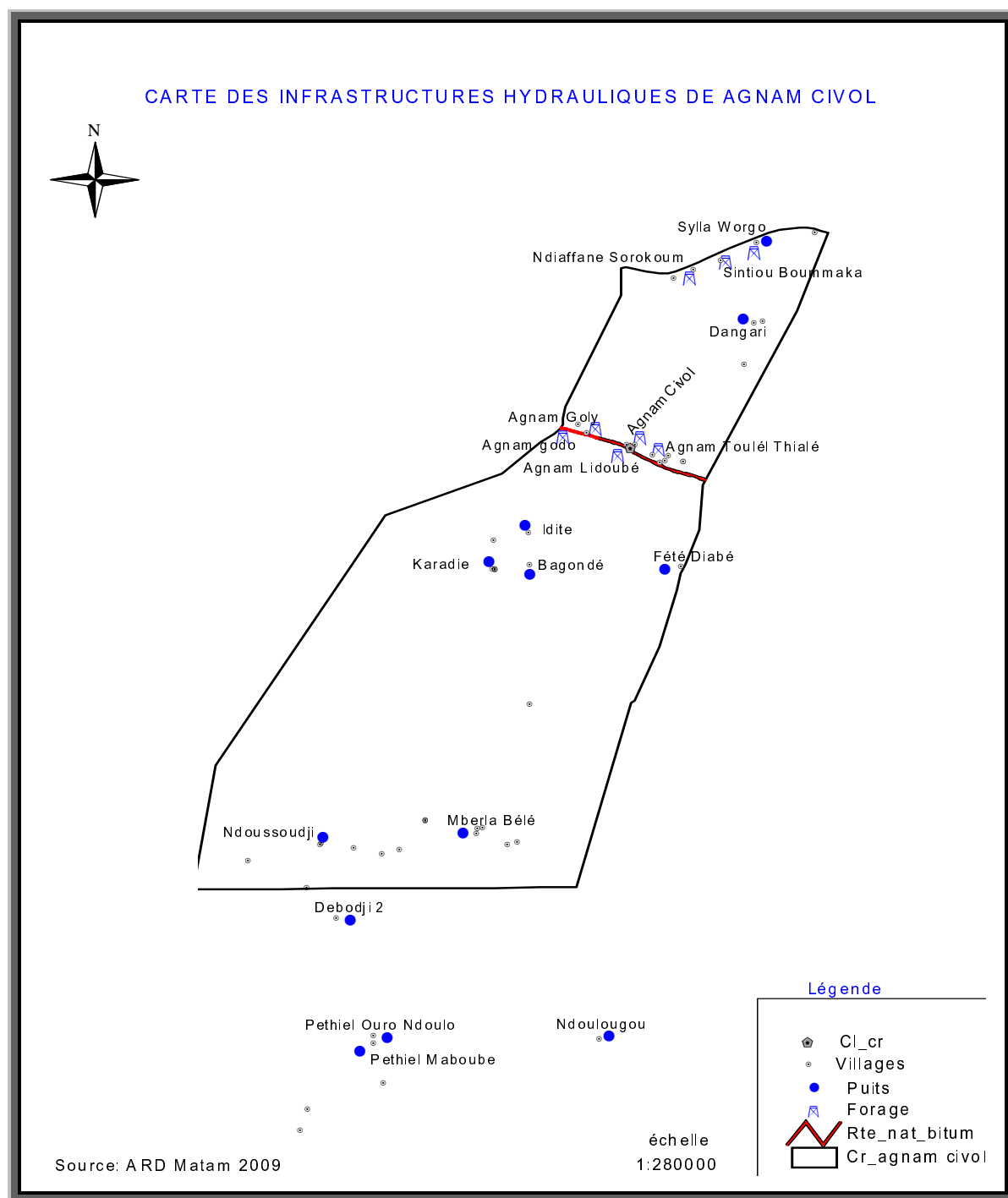
Sur l'axe goudron, les forages sont gérés par des comités de gestion. La réforme sur la gestion des forages ruraux (REGEFOR) n'a pas encore été mise en œuvre. L'eau est vendue au forfait sans tenir compte des coûts réels de production. Au niveau des forages du Dandé Mayo, les ASUFOR ont été installées, mais n'ont pas encore reçu de formation. Depuis la mise en service des forages, aucune réunion n'a été tenue.

Un forum sur l'eau avait été organisé avec l'appui de l'ANCAR pour améliorer la couverture des besoins. Les recommandations formulées étaient pour la plupart d'ordre technique et organisationnel mais leur mise en œuvre n'a jamais été effective.

Au regard des capacités techniques des ouvrages, d'énormes potentialités s'offrent pour une bonne couverture des besoins et une extension des réseaux d'AEP vers d'autres localités. Cela ne sera possible qu'après avoir assainie le système de gestion des forages.

Les pompes d'irrigation sont localisées dans le walo et sont utilisées dans les rizières. On dénombre 20 pompes dont 04 non fonctionnelle (2 non utilisés et 2 en pannes). Elles ont été financées par les partenaires PRODAM et SAED qui interviennent dans l'aménagement et l'équipement des producteurs.

Carte n°4 : Infrastructures hydrauliques de la communauté rurale de Agnam Civol



Encadré 1 : Problématique dans le secteur hydraulique

La couverture correcte des besoins en eau demeure une préoccupation majeure des populations de la CR d'Agnam. Ce problème se pose avec plus d'acuité dans le Diéry qui a une vocation pastorale. Les initiatives jusque là tentées (fonçage de puits artisanaux) ont montrées leurs limites face aux besoins grandissants en eau des populations et du bétail. La profondeur de la nappe phréatique (70 à 80 mètres) dans cette zone constitue la principale contrainte. Ainsi, les éleveurs sont soumis à des transhumances qui influent négativement sur l'éducation des enfants et la dislocation des familles.

L'axe goudron qui semble être à l'abri parce que bénéficiant de trois (03) forages équipés, éprouve aussi des difficultés pour une couverture correcte des besoins de ses populations. La carte hydraulique Sénégalaise prévoit l'implantation d'un forage sur un rayon de 15 Km alors qu'aux Agnams, on se retrouve avec 03 forages sur 10 km. Si dans ces conditions les besoins en eau restent insatisfaits, c'est parce qu'il se pose alors des problèmes de gestions qui ne permettent pas d'optimiser l'usage des ouvrages. Le Dandé Mayo qui bénéficie aujourd'hui de 03 nouvelles infrastructures voit la couverture de ses besoins en eau assez correcte. Cependant, il urge d'opérationnaliser les ASUFOR mises en place pour une anticipation sur d'éventuels problèmes de gestion.

En définitive, les contraintes dans le secteur hydraulique de la CR se posent en deux termes : un manque d'infrastructures adaptées aux besoins dans le Diéry et Ferlo, et des problèmes de gestion administrative et financière sur l'Axe Goudron et le Dandé Mayo.

Un approfondissement du diagnostic dans le secteur lors des ateliers thématiques a permis de constater que les défaillances notées dans la gestion des infrastructures sont pour l'essentiel liées à la faiblesse des capacités des organes dirigeante. En effet, les comités de gestion en place sur l'axe goudron sont provisoires et les membres n'ont bénéficié d'aucune formation. Cette situation explique aujourd'hui le manque de transparence qui pousse certains usagers à refuser de s'acquitter de leur facture. L'appui des partenaires (service hydraulique et partenaires au développement) n'a pas encore suffisamment pris en considération la dimension organisation de la gestion.

3.1.2 Education :

L'éducation constitue une des priorités de l'Etat Sénégalais et mobilise 40% de son budget. Au fil des années, plusieurs stratégies ont été mises en place pour relever le niveau de connaissance des citoyens. La dernière en date est le PDEF qui constitue aujourd'hui la référence du système éducatif national et par conséquent la référence pour analyser ce système au niveau de la CRA.

Deux types d'éducation sont identifiés dans la communauté rurale d'Agnam Civol. Il s'agit de l'éducation formelle à travers la scolarisation, et l'éducation non formelle avec l'alphabétisation et les enseignements coraniques et/ou arabes.

Tableau 17 : Répartition des infrastructures socioéducatives

ZONES \ TYPES	Case des tous petits		Ecole primaire		CEM		Classe d'alpha		Ecole coranique et/ou arabe	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Axe goudron	1	100	9	45	2	66,67	7	38,9	21	63,6

Dandé Mayo	0	0	5	25	1	33,33	4	22,2	9	27,3
Diéry	0	0	6	30	0	0	7	38,9	3	9,09
Total	1	100	20	100	3	100	18	100	33	100

Source : enquêtes MARP

La scolarisation: elle est présente à trois niveaux ; le préscolaire, l'élémentaire et le moyen secondaire.

- Le préscolaire qui constitue le premier maillon de l'éducation formelle est faiblement représenté dans la communauté rurale. En effet, il n'existe pas d'école maternelle et on note une seule case des tout-petits localisée à Agnam Civol et qui polarise les autres villages de l'axe goudron. Sa capacité d'accueil est très limitée face à la forte demande. Ainsi il se pose un manque criard d'infrastructures préscolaires. Pour le préscolaire, on compte une population scolarisable composée de 1638 garçons et 1572 filles. Pour les effectifs de la case des tout petits, on a enregistré pour l'année scolaire considérée 76 inscrits dont 51 filles. On obtient ainsi un taux brut de préscolarisation (TBPS) très faible de 2,37%. Cependant, la communauté rurale a le mérite d'avoir au moins une infrastructure fonctionnelle. Aussi, des efforts sont à consentir dans ce domaine pour améliorer le niveau d'étude d'une manière générale mais surtout pour la prise en charge de la petite enfance.
- L'élémentaire : on dénombre au total 20 écoles primaires réparties dans les trois zones. Cette répartition suit la logique d'implantation des établissements humains. Ainsi, l'axe Goudron qui demeure la zone la plus peuplée concentre 45% des écoles, le Diéry 30% et le Dandé Mayo 25%.

Sur les 20 écoles dénombrées, les 09 sont entièrement sous abri. D'après les informations reçues de l'IDEN, la Communauté rurale compte au total 106 classes construites et 39 abris. Ceci dénote le manque d'infrastructures scolaires dont souffre le système éducatif dans cette zone. Dans le Diéry, la situation est plus marquante, la totalité des écoles sont en abri. Même si la volonté d'implantation d'écoles pour une éducation massive des enfants est manifeste (pour preuve : la presque totalité des écoles du Diéry sont de nouvelles créations), il n'en demeure pas moins que les conditions de déroulement des enseignements, ne militent pas en faveur d'une bonne acquisition de connaissance. Il s'y ajoute un déficit d'équipements (table banc, bureau maitre etc.) et de matériel didactique.

Pour l'année scolaire 2008-2009, le cycle élémentaire enregistre un effectif de 1187 garçons et 1661 filles contre un effectif scolarisable de 2034 garçons et 1899 filles. Les écarts entre les effectifs d'élèves de sexe masculin et féminin sont considérables dans le cycle. En effet, les filles comptent 16,64 points de plus que les garçons. Le taux brut de scolarisation enregistré est de 72,41% pour l'ensemble. Les effectifs recensés dans le primaire, montrent donc une prédominance des filles du CI au CE2. Cette tendance se renverse au fur et à mesure qu'on se rapproche des classes de fin du cycle primaire (CM1, CM2) et du moyen. Cette situation est expliquée par un taux élevé d'abandon chez les filles dû entre autres motifs aux mariages précoces et à un retrait prématuré des filles de l'école par les parents pour les besoins de travaux domestiques.

Le personnel enseignant est composé dans sa grande majorité de maîtres contractuels (60,55%) et de volontaires (29,35%). On note un déficit d'enseignants dans certains établissements.

Tableau 18 : Effectifs du personnel enseignant

	Effectifs	Pourcentage
Instituteurs	11	10,10
Maîtres contractuels	66	60,55
Volontaires	32	29,35
Total	109	100

Source : IDEN Matam

Malgré les insuffisances notées çà et là, les établissements primaires conservent un palmarès assez riche en ce qui concerne leur performance sur les résultats scolaires. Les informations recueillies auprès de l'IDEN de Matam témoignent d'une bonne qualité de ces résultats. En effet, les taux de réussite aux CFEP dépassent très souvent les 60%. Certaines écoles ont réalisées ces deux dernières années des taux de réussite de 100%. Il s'agit des écoles d'Agnam Civol 1 et 2, et de l'école de Agnam Goly.

- Les CEM : on dénombre 03 CEM dans la communauté rurale : à Agnam Civol, à Agnam Thiodaye et à Ndiaffane Sorokhoum. Jadis, les élèves du moyen fréquentaient les CEM des villes de Thilogne et de Matam. La création de ces collèges de proximité a permis de marquer la rupture avec les grosses vagues d'élèves qui se rendaient dans ces villes et soulager ainsi les parents de certaines charges liées à la scolarisation. Elle a permis par ailleurs de réduire le taux d'abandon lié aux conditions d'études et de maintenir les filles au moyen secondaire. Dans le secondaire, on a un effectif de 269 garçons et de 256 filles officiellement inscrits pour une population scolarisable de 1892 garçons et 1841 filles. Les écarts sont considérablement réduits puisque les garçons comptent seulement 42 élèves de plus que les filles. De fait, on a un faible taux brut de scolarisation dans le secondaire avec seulement 14,06%.

Tableau 19 : Effectifs de scolarisés, de scolarisables et TBS par niveau d'étude dans Agnam Civol.

NIVEAU	GARCONS		FILLES		ENSEMBLE		TBS
	Effectif scolarisable	effectif scolarisé	Effectif scolarisable	effectif scolarisé	Effectif scolarisable	Effectif scolarisable	
Préscolaire	1638	25	1572	51	3210	76	2,37%
Elémentaire	2034	1187	1899	1661	3933	2848	72,41%
Secondaire	1892	269	1841	256	3733	525	14,06%

Source : Enquête démographique du diagnostic du PLD

La gestion des écoles est assurée par les APE et les comités de gestion d'écoles. Ces organisations sont presque inactives dans leur grande majorité. Seules les écoles disposant de cantines scolaires, voient leur organe de gestion se mobiliser pour la mise en œuvre de cette activité. Dans la Communauté rurale, les établissements scolaires bénéficient d'un certain nombre de partenaires. L'Etat reste encore le premier partenaire de l'école. La quasi-totalité des écoles a été construite et équipée par l'Etat. Bien que ce soit un domaine de compétences transférées, les actions du Conseil Rural restent encore marginales. On note un engagement des populations notamment dans les nouvelles créations d'écoles. Aujourd'hui, ce sont les populations qui sollicitent l'implantation d'une école et de manière générale elles construisent l'abri provisoire pour le démarrage. Avec l'avènement du volontariat, les populations contribuent à la prise en charge des volontaires dans les villages.

D'autres partenaires externes sont identifiés. Les plus actifs sont : ALDA qui appui les lycéens et étudiants dans leur prise en charge au niveau de leur lieu d'accueil, Counterpart International et le programme alimentaire mondiale (PAM) qui sont reconnus dans la mise en place des cantines scolaires dans les écoles primaires. Cependant, il faut signaler l'intervention des partenaires de l'éducation n'a pas encore suffisamment couvert l'ensemble des écoles surtout dans le Diéry où aucune structure d'appui n'a été identifiée si ce n'est le Conseil Rural dans ses missions régaliennes.

En référence aux axes d'orientation du PDEF, des efforts considérables sont notés pour relever le défi de l'accès à tous à l'éducation par la création de nouvelles écoles et des CEM de proximité. Cependant, il reste beaucoup à faire pour renforcer les conditions d'études qui sont gage d'une bonne qualité des enseignements.

L'alphabétisation : ce programme d'éducation des adultes est soutenu par les projets et ONG en partenariat avec le Conseil Rural. Ainsi, on dénombre 18 classes d'alphabétisation fonctionnelle qui sont assez bien réparties dans les différentes zones. Les programmes d'alphabétisation ont permis de diminuer le taux d'analphabétisme élevé au niveau des adultes (**% d'alphabétisés**). Le partenaire le plus présent dans ce domaine demeure ALDA avec une expérience de plus de 20 ans et un dispositif assez important : implantation de classes dans presque tous les villages, noyau de formateurs, construction de centre de formation.

La contrainte majeure au niveau de l'alphabétisation demeure la difficulté de pérennisation des activités après le retrait des bailleurs. Il faut aussi signaler que les moyens mobilisés pour la mise en œuvre de cette activité sont très faibles surtout en ce qui concerne les équipements (salles, tables-bancs, livrets).

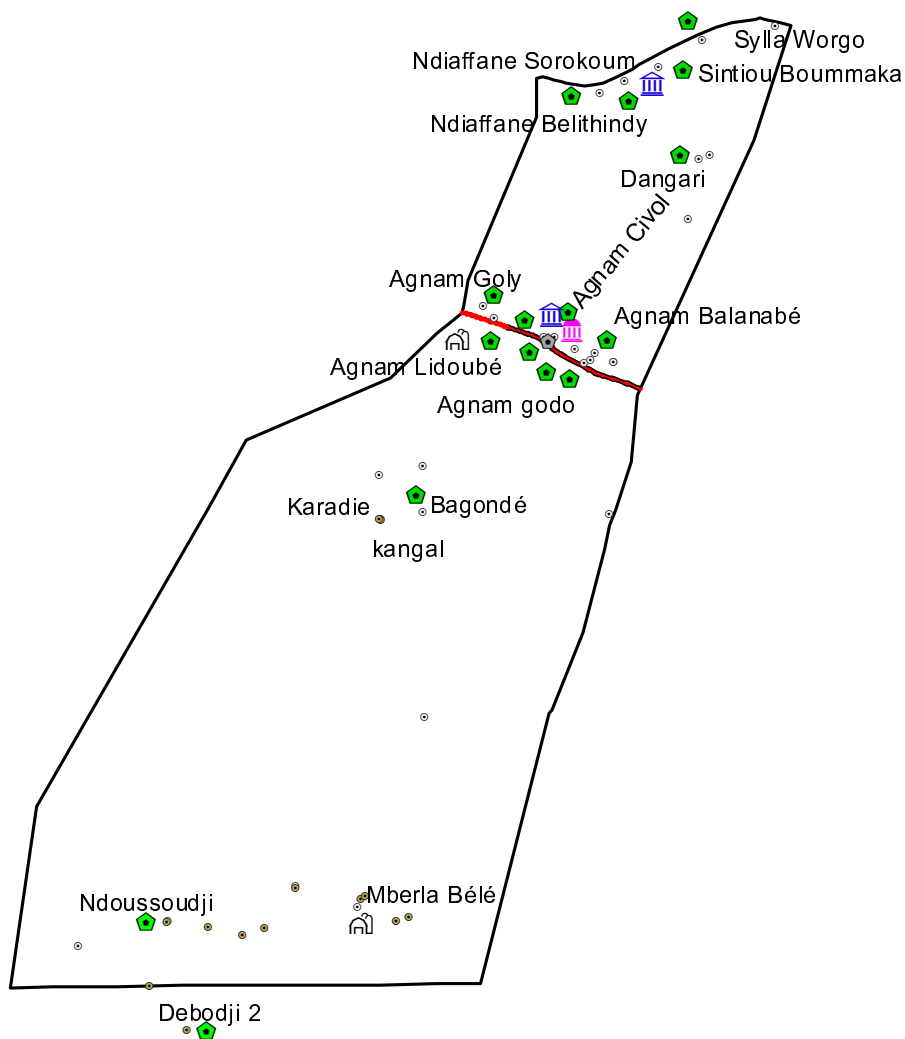
Les enseignements coranique et arabe : la communauté rurale d'Agnam Civol a une vieille tradition musulmane. Ainsi, les enseignements religieux y occupent une place importante. On compte aujourd'hui 33 écoles coraniques (daaras) et/ou arabe (voire même plus) qui accueillent les enfants de la communauté rurale et d'autres venant d'horizons divers (communautés rurales environnantes, intérieur du pays). La plupart des daaras sont logés dans des maisons ou des mosquées et évoluent dans un système purement traditionnel : alternance entre les cours et la quête de nourriture.

Le programme de modernisation des daaras initié par l'Etat n'a pas encore touché la zone. Ainsi, les conditions d'enseignements sont précaires : pas de salles de cours, encore moins de

tables-bancs, des conditions d'hébergement et de nourriture dérisoires face au grand nombre (en moyenne 100 à 200 élèves par Daara).

Carte 5 : Infrastructures éducatives de la communauté rurale de Agnam Civol

CARTE DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DE AGNAM CIVOL



Légende

- Cl_cr
- Villages
- Ecole Primaire
- Collège
- Centre de formation
- Case des Touts Petits
- Rte_nat_bitum
- Cr_agnam_civol

Source: ARD Matam 2009

échelle
1:285000

Encadré 2 : Problématique dans le secteur de l'éducation

Le secteur de l'éducation souffre d'un déficit d'infrastructures. L'Etat dans sa politique d'« éducation pour tous » a implanté des écoles dans 20 localités de la CR, mais la plupart des salles de classe sont en abris de fortune ce qui ne facilite pas un bon déroulement des enseignements. La zone du Diéry demeure la plus touchée avec 100% des écoles en abri.

On note aussi un taux assez élevé d'abandon au fur et à mesure que l'on avance vers le cycle secondaire. Les raisons sont multiples et variées : si dans le Diéry c'est la mobilité des familles éleveurs (transhumance), qui pousse les parents à ne pas inscrire les enfants à l'école ou à les retirer très tôt, dans le Walo et le Goudron c'est le phénomène des mariages précoces et d'absence de cycle secondaire qui en sont les principales causes. Ainsi, plus de 80% des taux abandons concernent les filles. Notons qu'avec la création des collèges de proximité d'Agnam Thiodaye et de Ndiaffane Sorokhoum, de réels progrès sont notés dans le maintien des filles à l'école.

Les enseignements coraniques et arabes connaissent un grand boom, mais ne sont pas structurés. Malgré le nombre impressionnant d'enfants que polarisent les Daaras, aucune initiative n'est prise pour améliorer les conditions d'études.

De manière générale, le système éducatif est bien encré dans la zone, mais des défis majeurs liés aux conditions d'études sont à relever pour un enseignement de qualité. Dans le Diéry, le problème est plus complexe car il nécessite des solutions parallèles dans les secteurs de l'hydraulique et de la santé qui permettront de stabiliser les populations.

La question de la gestion se pose au niveau tous les établissements. Les APE et les comités de gestion s'impliquent faiblement sur le fonctionnement des écoles. On note une grande léthargie dans leur fonctionnement qui se traduit par un faible dynamisme et une absence d'esprit d'initiative. La non maîtrise des rôles et responsabilité ainsi que le manque de volonté constituent les éléments explicatifs de cette torpeur.

3.1.3 Santé:

Dans l'ensemble, la Communauté Rurale de Agnam Civol est bien nantie en structures sanitaires. On compte deux (2) cases de santé, quatre (4) postes de santé et une (1) pharmacie alors que la carte sanitaire prévoit un poste de santé par Communauté Rurale.

Les cases de santé : elles sont localisées l'une dans le Diéry à Berlabélé et l'autre dans l'Axe Goudron plus précisément à Agnam Godo. La création de ces infrastructures sanitaires a permis de rapprocher les soins de santé primaires des populations. Le personnel est souvent composé d'agent de santé communautaire (ASC) et d'une matrone. Les prises en charges effectuées sont limitées aux premiers soins et à l'assistance lors des accouchements. En cas de complication, le patient est référé au poste de santé.

Le rapprochement de ces services devrait permettre une bonne prise en charge des questions de santé publique. Cependant, les entretiens effectués avec les comités de santé révèlent une faible fréquentation de ces infrastructures par les populations. Les raisons évoquées ont trait à un manque de confiance sur les capacités du personnel ou simplement par des considérations crypto personnelles. Ainsi, pour se faire soigner, certaines personnes se rendent au niveau des postes qui peuvent être par endroits distants de plus de 30 Km de leur lieu d'habitation (villages du Diéry) avec des moyens de déplacements précaires (charrettes).

Les rares moments où ces cases fonctionnent sont au passage de l'ICP lors des stratégies avancées.

Les postes de santé : parmi les quatre postes recensés, les trois sont localisés dans les Agnams : à Civol, Thiodaye et Goly. Ils sont équipés de salle de consultation, de salle de soins, d'un dépôt pharmacie, de maternité et de salle d'hospitalisation.

Les services offerts par les postes vont de la consultation à l'hospitalisation en passant par les soins et la sensibilisation. Les consultations prénatales (CPN) sont très fréquentes et ont permis de réduire sensiblement les mortalités maternelles et néonatales dans les villages de l'axe.

Le personnel est composé d'un infirmier chef de poste (ICP) appuyé par des ASC et des matrones. A ce niveau un déficit de personnel est signalé surtout pour les maternités. En effet, aucun poste ne dispose de sage femme, les accouchements sont assistés par l'ICP et les matrones. En cas d'absence de l'ICP le fonctionnement du poste est bloqué.

En sus du déficit de personnel, les postes de santé souffrent d'une faiblesse des équipements. La plupart du matériel est vétuste ou insuffisant. C'est le cas du poste de Civol créé en 1963, qui polarise 10 villages pour une population d'environ de 13.000 habitants et qui ne dispose que de trois lits d'hospitalisation, et des bâtiments vétustes inondés en période d'hivernage. En plus, il se pose très souvent des problèmes d'évacuation des malades dus à l'absence d'ambulance.

Les normes de l'organisation mondiale pour la santé (OMS) en matière de personnel médical sont loin d'être satisfaites en ce qui concerne le nombre d'infirmier et de sage femme. Par contre, elles sont satisfaisantes par rapport à la couverture en infrastructures sanitaires.

Tableau 20 : Comparatif des indicateurs de santé

Indicateurs	Normes OMS	Ratios CRA
Poste de santé	01 pour 10000 habitants	1 pour 6048 habitants
Infirmier	01 pour 300 habitants	1 pour 6048 habitants
Sage femme	01 pour 300 femmes en âge de procréer	0 pour 5791 femmes en âge de procréer

Source : enquêtes MARP et données secondaires

La pharmacie : elle est privée et se trouve à Thiodaye. Elle vient en appoint aux dépôts sis dans les structures sanitaires. Elle a permis de soulager les populations des Agnams qui étaient obligées de parcourir des kilomètres pour se payer des médicaments. Cependant, le problème reste entier pour les habitants du Diéry et du Dandé Mayo qui sont obligés de venir jusqu'à Agnam.

Les populations cibles en matière de santé sont généralement :

- La population infantile ou population âgée de moins d'un an s'élève à 268 enfants dont 45% de filles. Le rapport de masculinité est encore largement dépassé par rapport à la normale de 105 puisqu'il est de 121%.
- La population juvénile ou population âgée de 1 à 4 ans en année révolu concerne 3257 enfants dont 48% de filles.

- Les femmes en âge de reproduction, soit la population féminine âgée de 15 à 49 ans révolus, se chiffre à 5791 individus. Pour cette cible, l'absence de sage femme d'état pose problème alors qu'il devait y en avoir au moins deux pour satisfaire les normes de l'OMS ;

En ce qui concerne les pathologies, les plus observées sont :

- Le paludisme avec une fréquence très élevée en période hivernale (plus de 90% des cas de consultation), attaque les couches les plus vulnérables (enfants et femmes enceintes) ;
- Les maladies diarrhéiques qui touchent pour la plupart les enfants ;
- Les infections respiratoires qui sont très fréquentes chez les jeunes ;
- Les dermatoses observées au niveau de toutes les couches de la population.

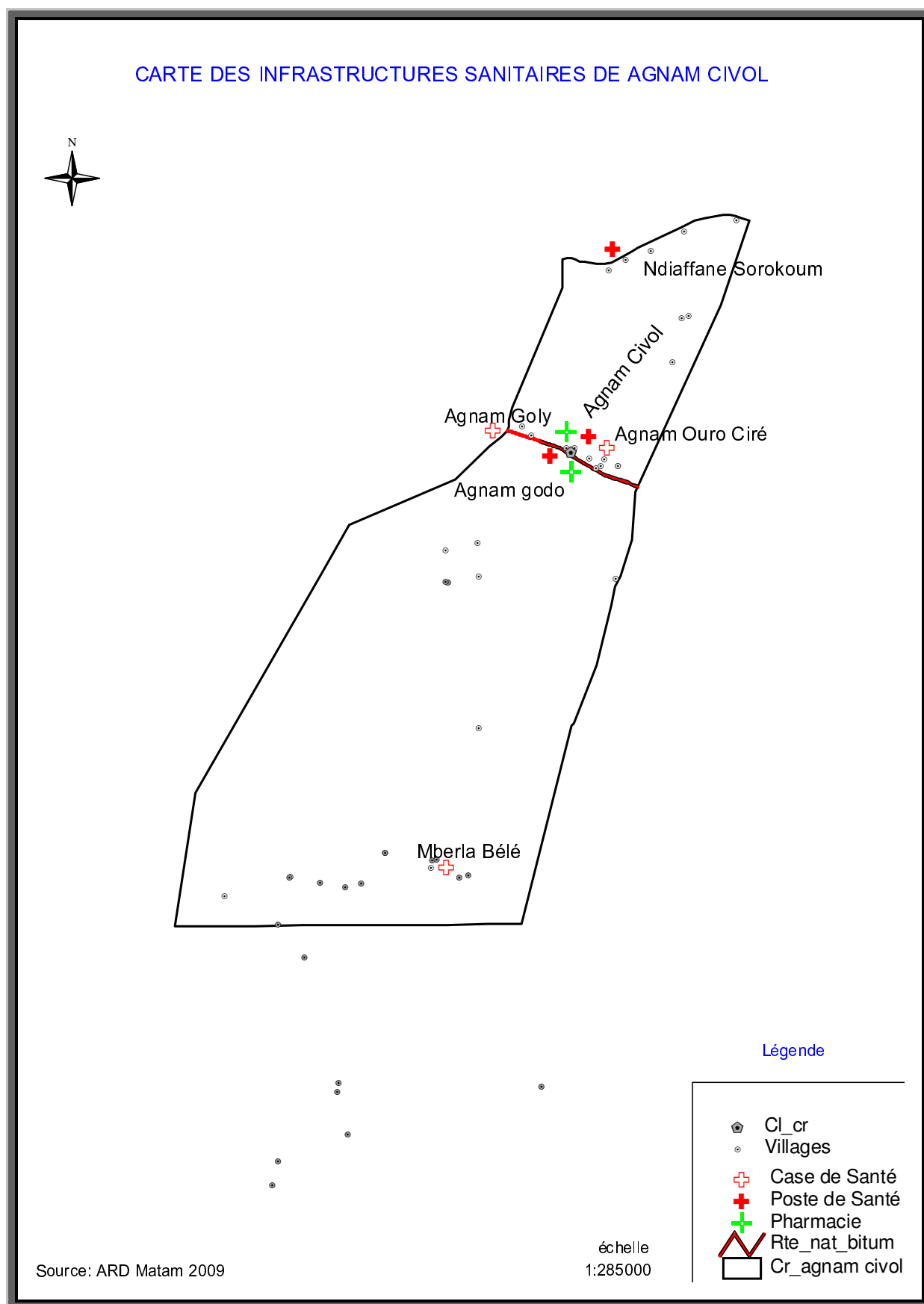
La gestion des infrastructures sanitaires est assurée par les comités de santé. Dans leur mission, ils sont chargés de garantir le bon fonctionnement des services et de veiller à la salubrité. Les enquêtes auprès de ces organes de gestion révèlent une léthargie dans leur fonctionnement surtout au niveau des cases de santé.

Le réseau de partenaires du système sanitaire au niveau de la CRA est très timide. Le principal partenaire demeure l'Etat à travers ses interventions dans le district de Matam. Les interventions du conseil rural pour appuyer le volet santé sont très timides nonobstant le fait que la santé soit une compétence transférée.

En plus de l'Etat, certains partenaires participent activement à la bonne prise en charge des questions de santé publique dans les structures sanitaires. C'est le cas des associations d'émigrés qui contribuent au financement, de Counterpart International qui intervient sur plusieurs axes : santé maternelle et infantile, nutrition, lutte contre le paludisme

Par rapport aux objectifs du Programme National de Développement Sanitaire (PNDS) dans sa phase 2004-2008, des efforts remarquables devront être faits pour relever le défi de l'accès des groupes vulnérables au service de santé de qualité et celui de la prévention et communication pour le changement de comportement.

Carte 6 : Infrastructures sanitaires de la communauté rurale de Agnam Civol



Encadré 3 : Problématique dans le secteur de la santé

Dans la CRA les problèmes de santé apparaissent sous plusieurs formes : dans le Dièry et le Dandé Mayo, ils se posent en termes d'accès et de fonctionnalité des infrastructures alors que dans l'Axe Goudron, c'est un déficit de personnel et de matériel au niveau des postes de santé qui altère la qualité du service.

On observe une léthargie dans le fonctionnement des comités de santé due à une faible prise de conscience sur le rôle que doivent jouer les membres. Ainsi on assiste à des défaillances dans le fonctionnement de certaines cases.

Face à la prolifération de certaines maladies telles que le paludisme, les dermatoses, les maladies infanto-juvéniles, on assiste à une inefficacité des structures sanitaires pour la prise en charge correcte des malades.

L'absence de statistiques n'a pas permis d'étudier correctement la prise en charge des enfants et des femmes enceintes, mais le déficit de personnel qualifié (Sage Femme) et d'infrastructures laissent présager une mauvaise prise en charge de ces couches vulnérables. Les accouchements à domicile sont très fréquents et les consultations prénatales presque inexistantes dans certaines zones (Dièry).

Par ailleurs, les conditions de vie des populations les exposent aux risques de maladies. En effet, l'insalubrité qui règne dans les habitations (Walo et Goudron) favorise le développement de germes pathogènes. Le déficit en équipement hydraulique dans le Dièry pousse les populations à consommer les eaux des mares ce qui les expose à des risques de parasitose.

Au niveau des postes de santé on remarque une assez bonne mobilisation des comités de santé sur la gestion des finances et des stocks de médicament. La sensibilisation sur les questions de santé qui est un maillon important dans la chaîne d'éveil de conscience en matière de prévention des risques n'est pas suffisamment prise en compte. Par contre, dans les cases de santé c'est un dysfonctionnement total des comités de santé qui engendre souvent dans certains cas l'arrêt de service (cas de la CS de Mberla Belle). Cette situation trouve ses explications dans le manque de motivation des membres à l'égard de la mission qui leur est confiée.

Les enjeux dans ce secteur se posent en termes d'accès à un service de santé de qualité, mais aussi en termes d'éducation et de sensibilisation pour une prise de conscience sur les questions de santé primaire.

3.1.4 Habitat et cadre de vie

Dans la communauté rurale d'Agnam Civol, les secteurs de l'habitat et du cadre de vie ne sont pas encore réellement pris en compte dans les stratégies de développement jusque là initiées. En effet, dans les grandes concentrations humaines, il règne une insalubrité qui expose les habitants à des risques de maladies.

A l'intérieur des villages, il n'existe pas de système d'évacuation des eaux pluviales, ni de système d'évacuation des eaux usées. Ainsi, après chaque pluie, il se forme des flaques d'eau à l'intérieur des habitations rendant ainsi la circulation des personnes presque impossible : c'est le cas des villages du Walo et une partie des villages de l'Axe. Des problèmes d'évacuation des eaux usées se posent avec acuité au niveau des agglomérations des Agnams. A travers les rues on observe les déversoirs des eaux provenant des douches et

autres usages domestiques. Sachant que les ruelles des quartiers constituent les principales aires de distraction des enfants, on comprend aisément les risques encourus par rapport à certaines infections. Cette situation mérite une réflexion sur les stratégies de mise en œuvre de projets d'assainissement.

Les mesures élémentaires d'hygiène et de salubrité sont négligées. Les dépôts sauvages d'ordures sont contigus aux lieux d'habitation. Des bassins à ciel ouvert sont utilisés pour le stockage de l'eau.

Au niveau de l'habitat on constate de plus en plus une modernisation avec l'influence des émigrés. Sur l'axe goudron et le Walo la plupart des maisons sont en dur avec une forte tendance à la structure en terrasse voire même en hauteur. Par contre dans le Diéry, domine le type d'habitat traditionnel avec des cases en paille ou en banco et un toit en chaume. L'absence de réseau électrique dans les villages du Dandé Mayo, qui aujourd'hui regroupe de forte concentration humaine constitue une contrainte majeure pour le développement de certaines activités.

Le réseau électrique ne couvre que les villages de l'axe ; cependant l'énergie solaire est très utilisée dans les localités du Walo et du Diéry.

3.1.5 Religion

Les recensements démographiques dans le cadre du PLD révèlent que la population de la CRA est musulmane à 100%, répartie dans deux confréries la Tijania et le Mouridisme. Les adeptes de la Tijania sont estimés à plus de 90% de la population. Le Mouridisme s'est installé avec l'arrivée des commerçants venant des régions du Baol et du Saloum.

Dans l'histoire de la communauté rurale les événements religieux ont occupé une place très importante avec le séjour à Agnam Godo d'un grand disciple du fondateur de la confrérie Tijania **El Hadji Seydou Nourou TALL**. Cette tradition musulmane est fortement perpétuée par les guides et chefs religieux actuels. Ainsi, à travers l'implantation des mosquées (37 édifices), des écoles coraniques (33 écoles) et de l'organisation fréquente de cérémonies religieuses (Gamou), on peut s'apercevoir de la volonté manifeste de poursuivre cette œuvre.

3.1.6 Culture et loisir

Les activités culturelles et de loisirs ne sont pas bien développés dans la communauté rurale. Les activités culturelles : La principale activité culturelle pratiquée est le théâtre avec la présence d'une troupe dénommée « troupe théâtrale de Goly » et les sections au sein de certaines ASC. Les sections théâtre des ASC ne se mobilisent qu'au moment des championnats de football populaire communément appelés « nawétane » durant lesquels parallèlement aux activités de football, des compétitions théâtrales sont organisées.

La troupe théâtrale de Goly a été officiellement créée en 2004. Depuis lors, elle mène des activités dans la communauté rurale avec un programme de tournées villageoises. Elle dispose d'une maquette réalisée depuis plus d'un an, mais compte tenu des faibles moyens dont elle dispose, elle est confrontée à un problème de production. Des contacts et correspondances ont été envoyés à plusieurs structures d'appui, mais en vain.

Il faut aussi signaler l'introduction d'« **oscar des vacances** » qui met en compétition des jeunes des ASC dans divers domaines : danse, jeux d'esprit, théâtre.

Les loisirs et activités sportives : l'activité dominante dans les loisirs demeure le football. On dénombre au total six (06) terrains de foot réguliers affectés par le conseil rural aux jeunes des villages. Parmi les six (06) terrains, cinq (05) sont situés sur l'axe goudron ou se déroulent la quasi-totalité des compétitions sportives. Cependant il faut noter qu'aucune de ces infrastructures n'a bénéficié d'aménagement conséquent (pas de murs de clôture, encore moins de tribunes). Vu le grand nombre de jeunes que mobilise cette activité (surtout lors des championnats populaires), il urge d'accorder une importance particulière aux conditions de pratique de la discipline. Le conseil rural appuie l'organisation des tournois inter-villageois par la mise en place d'un trophée.

En plus de cette activité, deux espaces de jeux électroniques ont été identifiés. Ils appartiennent à des privés et mobilisent les moins jeunes.

A travers le cyber du centre d'information communautaire (CIC) installé avec le concours du PRODAM, les activités de navigation sur le net intéressent de plus en plus les jeunes.

3.2 LES ACTIVITES ECONOMIQUES

Les activités économiques pratiquées sont : l'agriculture, l'élevage, le commerce, la pêche, le transport et l'artisanat.

3.2.1 Agriculture :

L'agriculture demeure l'activité principale des populations de la communauté rurale d'Agnam. On distingue trois formes d'agricultures : l'agriculture sous pluie, l'agriculture irriguée et l'agriculture de décrue.

L'agriculture sous pluie : C'est une agriculture extensive et de subsistance pratiquée par une bonne partie de la population.

Les superficies emblavées restent très timides par rapport au disponible foncier, ce qui dénote d'un délaissement de cette forme d'agriculture au profit des autres.

Les spéculations mises en valeur sont nombreuses et varient en fonction des types de sols. Dans le walo et le bas Diéry (zone de transition) dont les sols sont argileux, les cultures les plus fréquentes sont le sorgho avec différentes variétés et le maïs, tandis que dans le Diéry sableux, les cultures les plus répandues sont le mil (souna), le niébé, la pastèque et l'oseille en culture associée. La culture de l'arachide est presque inexistante. L'acquisition des semences se fait au niveau des marchés sans aucune certification sur la qualité. Ainsi, il est très courant de constater des défaillances liées au pouvoir germinatif des semences, amenant alors le cultivateur à ressemer plusieurs fois.

Les moyens utilisés sont rudimentaires et sont composés des semoirs pour les activités de semis, de la houe et de l'hilaire pour les travaux d'entretien. La plupart de ce matériel a été acquise il y a plusieurs décennies donc il est devenu vétuste. Pour pouvoir l'utiliser, l'agriculteur est obligé de le faire réparer en début de chaque campagne. Il s'y ajoute un déficit de matériel poussant certains à semer de matière tardive, car dépendant de la disponibilité des équipements du voisin. L'âne et le cheval constituent les seuls moyens de traction utilisés.

Les opérations culturales, de la préparation des sols aux récoltes en passant, par les travaux de semis et d'entretien, sont assurées par la main d'œuvre constituée par les membres de la famille. L'utilisation de la main d'œuvre externe n'est pas très répandue. Les méthodes et techniques utilisés demeurent traditionnelles et sont basées sur des connaissances empiriques.

Les productions agricoles sont fortement dépendantes des aléas climatiques. En cas de bonne pluviométrie, les récoltes sont souvent satisfaisantes et le cas contraire, elles sont faibles voire même nulles.

Le mil produit est exclusivement destinée à l'autoconsommation, tandis que pour le niébé, le sorgho des ventes sont opérées en cas d'abondance des récoltes. La pastèque est souvent utilisée comme culture de rente donc est destinée à la commercialisation et l'oseille cultivée à petite échelle sert à agrémenter les plats familiaux.

Dans la communauté rurale de Agnam civil, l'agriculture sous pluie présente d'énormes potentialités par rapport à la disponibilité des terres fertiles et aux conditions climatiques assez favorables pour le développement des cultures. Cependant, elle reste minée par des contraintes majeures liées surtout aux attaques des déprédateurs (oiseaux granivores, chenilles), mais aussi à la faiblesse des équipements agricoles et à l'insuffisance et à la mauvaise qualité des semences.

L'agriculture irriguée : Cette forme d'agriculture s'est développée grâce à la disponibilité des ressources en eau composées principalement du fleuve et de certains forages. Elle n'existe que dans le Walo et sur le bas Diéry.

Avec l'appui des partenaires SAED, PRODAM et ANCAR, des Périmètres Irrigués Villageois (PIV) ont été réalisés ainsi que des jardins maraîchers ; ce qui a permis le développement de la culture du riz et des légumes.

Au total, 242ha de périmètres irrigués villageois et 15ha de parcelles maraîchères, ont été aménagés et équipés en matériels d'irrigation par le PRODAM. Certains périmètres situés dans l'axe goudron ont bénéficié d'installation du système d'arrosage goutte à goutte avec le concours de l'ANCAR et d'autres partenaires comme la FED.

Le riz et l'oignon constituent les principales spéculations exploitées dans les PIV, tandis que les périmètres maraichers accueillent les cultures de légumes (aubergine, tomate, piment, gombo, salade etc.).

La gestion des PIV est dévolue aux producteurs qui sont organisés en GIE. Au démarrage de chaque campagne, les GIE émettent des demandes de financements auprès de la CNCAS en fonction des besoins des producteurs pour couvrir les charges d'exploitation (intrants, fonctionnement des pompes, etc.)

La main d'œuvre utilisée est entièrement locale. On note une forte implication des femmes qui d'ailleurs, exploitent la quasi-totalité des périmètres maraichers et participent à toutes les opérations culturales au niveau des PIV.

Les productions obtenues sont assez bonnes malgré les nombreuses attaques que subissent les cultures. En effet, les attaques des déprédateurs (oiseaux granivores et chenilles) constituent des freins à la production.

Pour mieux accompagner les producteurs, des mesures ont été prises avec la mise en place d'une fédération des producteurs (AKANEB), le suivi accompagnement des producteurs (assuré par la SAED et l'ANCAR) et la construction de magasin de stockage (par PRODAM).

Dans cette zone d'énormes potentialités existent pour le développement de l'agriculture irriguée : disponibilité de l'eau et des terres cultivables, disponibilité de la main d'œuvre, disponibilité des sources de financement (CNCAS), existence des structures d'encadrement SAED, PRODAM, ANCAR. Cependant des maux gangrèment le bon déroulement des activités. Il s'agit :

- Du mauvais aménagement et de l'étroitesse de certains PIV
- Des attaques des déprédateurs
- Des coûts de productions élevés (engrais, gasoil),
- De la divagation animale,
- De la faiblesse des équipements.

L'agriculture irriguée si elle est bien maîtrisée peut constituer un créneau pour le développement de la communauté rurale. L'exemple de la parcelle maraîchère de 5 Ha réalisée à Agnam Goly avec l'appui du PRODAM en est une illustration. En effet, la mise en activité de cette parcelle a permis de créer des emplois, d'accroître les revenus des femmes et de contribuer à la disponibilité des légumes dans le marché local.

L'agriculture de décrue : elle est pratiquée sur le lit d'inondation du fleuve appelé Kolangal et aux abords de certaines mares. Au moment du retrait des eaux, les terres du lit sont exploitées par les populations, créant ainsi une plus-value. Ce type d'agriculture est fortement convoitée par les habitants de la zone, car il mobilise moins de ressources et présente moins de risques liés aux aléas climatiques par rapport la culture sous pluie, et présente moins de contraintes que la culture irriguée.

Les principales spéculations mises en valeurs sont la patate douce, le niébé, le sorgho, le maïs, les cucurbitacées (citrouille), la tomate, et la pastèque dans une moindre mesure.

Les rendements sont corrects compte tenu de la nature des sols et du faible investissement humain et matériel et constituent une bonne opportunité pour la sécurité alimentaire. Les spéculations comme la patate douce offrent des rendements spectaculaires et il se pose ainsi des difficultés de conservation et de commercialisation occasionnant pertes importantes.

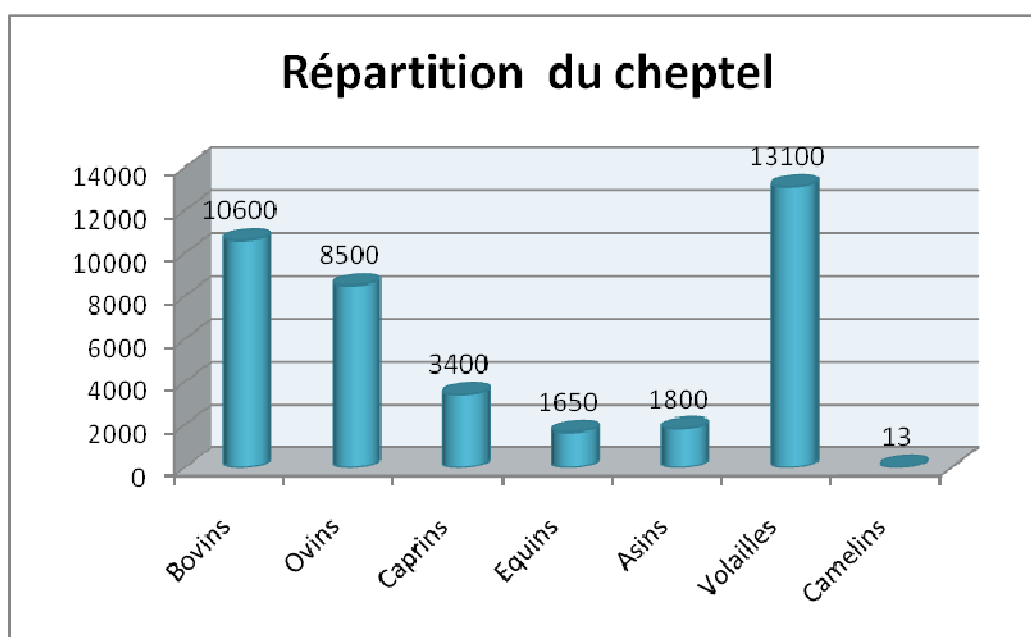
Globalement les cultures de décrues constituent une importante source de revenus. Pour que cette forme d'agriculture puisse jouer convenablement son rôle de secteur d'appoint aux deux premières, certaines contraintes majeures devront être inévitablement levées. Il s'agit des difficultés de conservation et de commercialisation des produits, de la divagation animale et des attaques de certains déprédateurs.

3.2.2 Elevage :

L'élevage constitue la seconde activité pratiquée après l'agriculture. Il est de type extensif utilisant de grands espaces et est basé sur les principes du nomadisme. C'est une activité qui est plus développée dans le Diéry et le Ferlo et demeure l'apanage des Peuls.

Les espèces exploitées sont les bovins, les ovins, les caprins, la volaille. En plus de celles là, les asins et équins sont utilisés dans la traction et surtout comme moyens de transport. D'après le rapport de l'IRSV de Matam en 2007, les effectifs du cheptel de la Communauté Rurale sont ainsi répartis.

Figure 7 : Répartition du cheptel



La prédominance de la volaille s'explique par le fait que ce type d'élevage est pratiqué dans tous les villages de la communauté rurale. Les autres espèces sont plus fréquentes dans le Diéry.

Le troupeau est généralement une propriété collective de la famille et est sous l'autorité du chef de ménage. Un bouvier souvent membre de la famille est chargé de l'entretenir (conduite au lieu de pâturage et d'abreuvement).

L'alimentation du bétail est assurée au moyen des pâturages disponibles. On note une vaste zone de pâturage située dans le Diéry. Ainsi en cas de bonne pluviométrie, le tapis herbacé permet de couvrir largement les besoins des troupeaux durant l'hivernage. Certains villages d'éleveurs sont organisés en unité pastorale (UP) et bénéficient de l'appui du PRODAM. La mise en place de cette UP contribue à la gestion des pâturages.

L'alimentation en eau est assurée par les puits, les forages et le fleuve. En période hivernale l'abreuvement est correctement assuré par les eaux de surface (mares, marigots), tandis qu'en saison sèche il se pose de réels problèmes pour l'abreuvement surtout dans le Diéry où on retrouve une forte concentration du bétail (environ 80%). Ainsi les éleveurs sont obligés de transhumier pour se rapprocher des points d'eau courante. Ainsi on observe de

grosses vagues de transhumants qui quittent la zone vers les mois de janvier pour revenir qu'en début d'hivernage.

Les soins vétérinaires sont assurés par l'ATE basé à Thilogne. Compte tenu de l'éloignement des postes vétérinaires, les éleveurs du Diéry ont d'énormes difficultés pour accéder aux soins du bétail. Il s'y ajoute un déficit d'infrastructures (de parc à vaccination) obligeant les éleveurs à parcourir au moins 20 kilomètres pour se rendre au parc le plus proche situé à Loumbi. Un seul parc à vaccination existe dans la CRA et se trouve à Agnam Goly.

Les pathologies animales les plus fréquentes sont récapitulées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 21 : Les pathologies dominantes

Espèces	Pathologies dominantes	Période
Ovins, Caprins	- Pasteurellose,	Fin hivernage
	- Peste des petits ruminants,	
	- Clavelé,	Saison des pluies
	- Entérotoxémies	Début hivernage
Bovins	- Fièvre aphteuse	Fin hivernage
	- Pasteurellose,	
	- Botulisme,	
	- Charbons,	
	- Parasitoses (trypanosomes),	
	- Babesioses,	
	- Thiéilérozes,	
	- Dermatoses nodulaires cutané des bovins (DNCB)	
Equins	- Coliques,	Toute l'année
	- Uvéites,	
	- Arthrites et Arthroses	
	- Gourme,	
	- Peste équine	Saison des pluies
Volaille	- Maladie du Newcastle,	Saison sèche
	- Maladie du Goumboro	
	- Variolles aviaire	
Asins	Non considéré dans le dispositif de prise en charge médicale	

Source : exploitation données cabinet vétérinaire de Thilogne

Des campagnes annuelles de vaccination sont organisées par l'Etat dans le cadre de sa politique de protection et de surveillance sanitaire des animaux. Les éleveurs ont souvent bénéficié de ces interventions mais la difficulté se trouve au niveau des conditions de vaccination qui ne permettent pas de faire vacciner l'ensemble du bétail (absence de parc).

L'élevage dans cette zone est de prestige de ce fait, son exploitation est très timide. Les produits tirés de cette activité sont composés principalement du lait et de ses dérivés et des ventes de sujets.

A l'image des autres zones sylvo-pastorales du Sénégal, la disponibilité du lait varie en fonction des saisons, donc de la disponibilité de l'aliment. En hivernage, les quantités produites atteignent 4 à 5 litres par vache productive et par jour, tandis qu'en saison sèche elles atteignent rarement 1 litre. On assiste ainsi à une surproduction laitière en période hivernale et se pose alors des difficultés de commercialisation et conservation du lait (absence de moyen de conservation, éloignement des marchés).

Les ventes de bétail les plus courantes sont opérées au niveau des petits ruminants et de la volaille dans les marchés hebdomadaires. Ces ventes permettent aux ménages de faire face à la dépense quotidienne. Les bovins sont vendus en cas d'extrême nécessité (cérémonies de mariages, décès etc.)

Le secteur de l'élevage dans la communauté rurale présente d'énormes potentialités pour son développement : disponibilité des aires de pâturage, importance de la taille du cheptel, existence de la vallée. Cependant, il est confronté à de nombreuses difficultés qui ont pour nom :

- difficulté d'alimentation du bétail en période sèche,
- difficulté d'abreuvement dans le Diéry (faiblesse des ouvrages hydrauliques),
- difficulté d'accès aux soins vétérinaires,
- difficulté de conservation et de commercialisation du lait et de ses dérivés,
- manque d'organisation des éleveurs.

3.2.3 Pêche :

Les activités de pêche fluviale ont redémarré grâce à la réouverture du barrage de Diama qui a favorisé la montée des eaux et l'empoissonnement du fleuve. Elles sont pratiquées par les populations «Thioubalo» des villages riverains du fleuve.

Le matériel utilisé est composé de pirogues artisanales non motorisées sans aucune mesure de sécurité et des filets souvent très délabrés. Seuls quelques rares pêcheurs sont équipés de gilets de sauvetage.

Compte tenu de la faiblesse des équipements, les prises ne sont pas assez importantes. Cependant, force est de reconnaître que cette activité contribue fortement à la couverture des besoins journaliers en poisson de la communauté rurale. En plus des produits de mer venant des villes comme Saint Louis, on retrouve le poisson du fleuve dans tous les marchés à des quantités variables. Les productions sont plus importantes en période d'hivernage durant laquelle, le fleuve est rempli et la pêche est ainsi pratiquée jusqu'au bras du fleuve situé vers le village de Horéfondé.

L'écoulement des produits ne pose aucun problème majeur et s'effectue au niveau des marchés permanents des villages pêcheurs, des villages voisins et du marché hebdomadaire des Agnams. Il est facilité par le désenclavement de la zone du Dandé Mayo grâce à la réalisation par le PRODAM d'une piste reliant l'axe goudron.

Beaucoup d'opportunités militent en faveur du développement de la pêche locale dans la zone. On peut citer entre autres l'existence du fleuve, l'existence d'un marché à forte demande, l'accès facile au lieu d'écoulement. Cependant, il se pose de réelles difficultés en terme

d'équipements et d'infrastructures; ce qui entrave son développement et réduit considérablement les quantités de produits.

Par ailleurs, des pratiques malsaines sont notées. Il s'agit des engins de pêche (filet, palangre, et pièges) vétustes, non sélectifs et destructeurs. L'utilisation de ces engins pose un véritable problème de préservation et de renouvellement de la ressource halieutique.

Une meilleure valorisation de cette activité permettrait de répondre convenablement à la forte demande et de soulager le panier de la ménagère dans la communauté rurale.

3.2.4 Commerce:

Le secteur commercial est très bien développé dans la communauté rurale et vient en troisième position après l'agriculture et l'élevage. Il est structuré autour des agents économiques qui exercent des opérations d'échange de biens ou de services. Ce secteur est monopolisé par des commerçants venant du centre du pays (Diourbel, Kaolack, Thies) qui sont propriétaires de plus de 80% des boutiques.

Le tableau suivant récapitule les infrastructures recensées par zone.

Tableau 22 : Les infrastructures commerciales

Types Zones	Boutiques	Marchés		Boulangeries		Moulin	Décorti- queuse	Télés- centres
		Perm	Hebdo	Moderne	Tradition			
Axe Goudron	57	6	2	1	21	3	0	9
Dandé Mayo	15	1	0	0	8	5	3	0
Dièry	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	72	7	2	1	29	8	3	9

Sources : enquêtes MARP

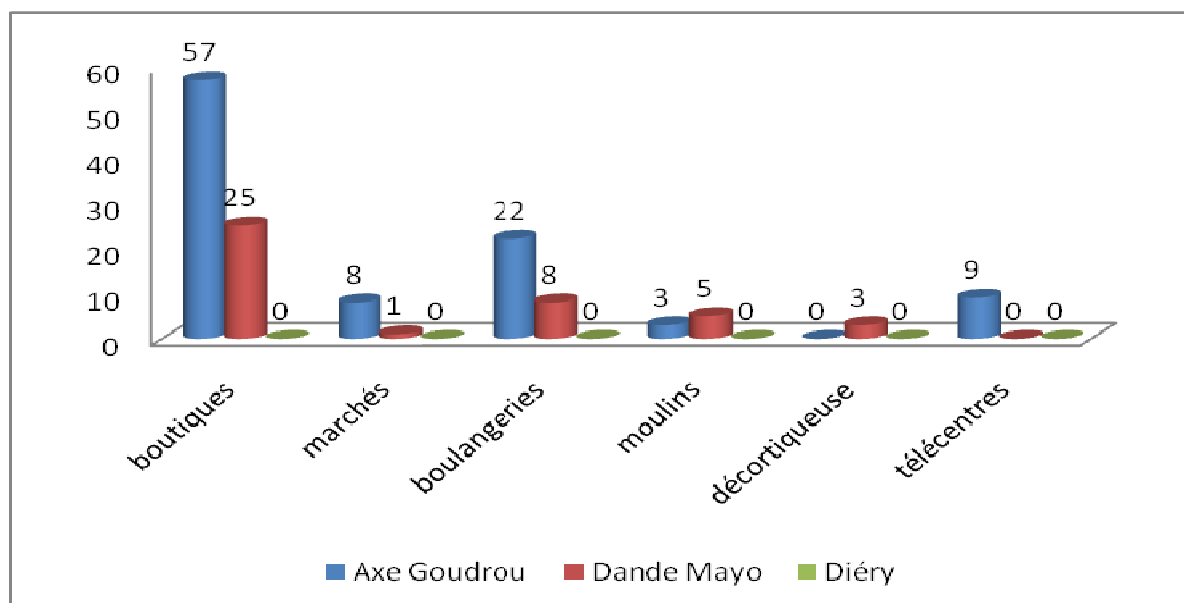
Dans les boutiques, les marchés et les boulangeries, les échanges commerciaux concernent en général les denrées alimentaires de première nécessité et de consommation courante. Le commerce des produits agricoles et celui du bétail est plus développé lors du marché hebdomadaire.

Les moulins et les décortiqueuses offrent des services qui contribuent à l'allègement des travaux des femmes tandis que les télés-centres continuent à jouer un rôle très important dans la communication même si avec l'avènement du téléphone portable, ils deviennent de moins en moins fréquentés.

En plus de ces types d'infrastructures, d'autres services sont régulièrement offerts dans les domaines de la restauration avec les gargotes et les «dibiteries».

La quasi-totalité des infrastructures commerciales se trouve sur l'axe goudron comme l'indique le graphique suivant:

Figure 8 : Répartition des infrastructures commerciales par zone



L'analyse de la polarisation révèle un afflux des populations des zones du Diéry et du Walo vers les Agnams pour accéder aux biens et services. La situation est plus alarmante pour les villages du Diéry où aucune infrastructure de type commercial n'a été recensée. Certains parcourent plus de 40 Km dans des conditions de transport difficile. Cette situation touche plus les femmes qui sont soumises aux corvées domestiques.

Le secteur du commerce souffre d'un manque d'organisation. En effet, il n'existe aucune organisation de commerçant. Seul un comité de gestion a été mis en place par le conseil rural pour récupérer les taxes lors des jours de marché hebdomadaire, mais il n'a pas pu fonctionner.

Le marché hebdomadaire se tient tous les mardi et regroupe des milliers de commerçants venant de divers horizons : St Louis, Touba, Thiès, Kaolack, etc. Il constitue un véritable potlatch et un carrefour commercial. Cependant, le conseil rural ne tire aucune recette du marché.

Des hangars sont en construction par le conseil rural dans le cadre de son partenariat avec le département d'Ardèche. Ils devront constituer une base pour la réorganisation de l'espace dans le marché hebdomadaire, mais aussi de la gestion globale du marché.

Par ailleurs, la proximité du marché de l'axe routier (route nationale) pose d'énormes difficultés. Aux jours de marché hebdomadaire, les étales des vendeurs obstruent le passage des véhicules. Ainsi des accidents se produisent très souvent occasionnant des pertes de vie humaine et des dégâts matériels. Cette situation interpelle les autorités locales et administratives pour mettre fin à l'anarchie autour du marché.

3.2.5 Transport :

C'est un secteur d'appoint pour le développement des activités économiques. Le passage de la route nationale N°2 sur la communauté rurale a fini d'en faire un véritable carrefour. Ainsi, on note la présence d'un trafic important qui relie le Dandé Mayo (en partant des Agnams) et un autre trafic moins régulier qui se crée le jour du marché hebdomadaire et qui couvre une partie du Diéry.

On note aussi la présence d'un trafic fluvial à Sylla Worgo (village frontalier à la Mauritanie) assuré par une pirogue motorisée et qui permet de relier la Mauritanie. Il est très fréquenté par les commerçants et constitue la principale porte d'entrée des marchandises venant de la ville de Kaédi.

Les infrastructures routières sont faibles. En dehors de la RN2 qui traverse la communauté rurale, il n'existe qu'une seule piste latéritique qui désenclave les villages du Dandé Mayo. Les villages du Diéry demeurent enclavés et difficilement accessibles compte tenu de la nature des pistes. En période hivernale, ils sont coupés de la communauté rurale après de fortes pluies qui créent des ravins sur les passages.

Les moyens de transport utilisés varient en fonction des zones. Sur l'Axe Goudron et le Dandé Mayo, la présence des pistes (goudronnée et latéritique) favorisent la circulation des voitures, tandis que dans le Diéry la charrette attelée à l'âne ou au cheval reste le principal moyen de transport. Ainsi, pour joindre les Agnams, les populations du Diéry parcourent jusqu'à 50 km avec des charrettes.

Afin de promouvoir les activités socio-économiques dans le Diéry, il est nécessaire de créer une piste de désenclavement le reliant à l'axe goudron.

3.2.6 Artisanat :

Le secteur de l'artisanat connaît de plus en plus d'expansion dans la communauté rurale. Les domaines d'activités identifiés sont : la couture, la menuiserie (de bois et métallique), la bijouterie, la boulangerie traditionnelle, la tapisserie, la mécanique (auto, moto).

La quasi-totalité des ateliers appartiennent à des familles et le savoir-faire se transmet souvent de père en fils.

Le développement de ce secteur a permis de maintenir la clientèle locale qui jadis, se rendait à Matam ou à Ourosogui pour certains services.

À l'image du secteur commercial, la plupart des pratiquants dans l'artisanat sont originaires des autres régions du pays. C'est un secteur qui a le vent en poupe compte tenu de la position de carrefour des Agnams.

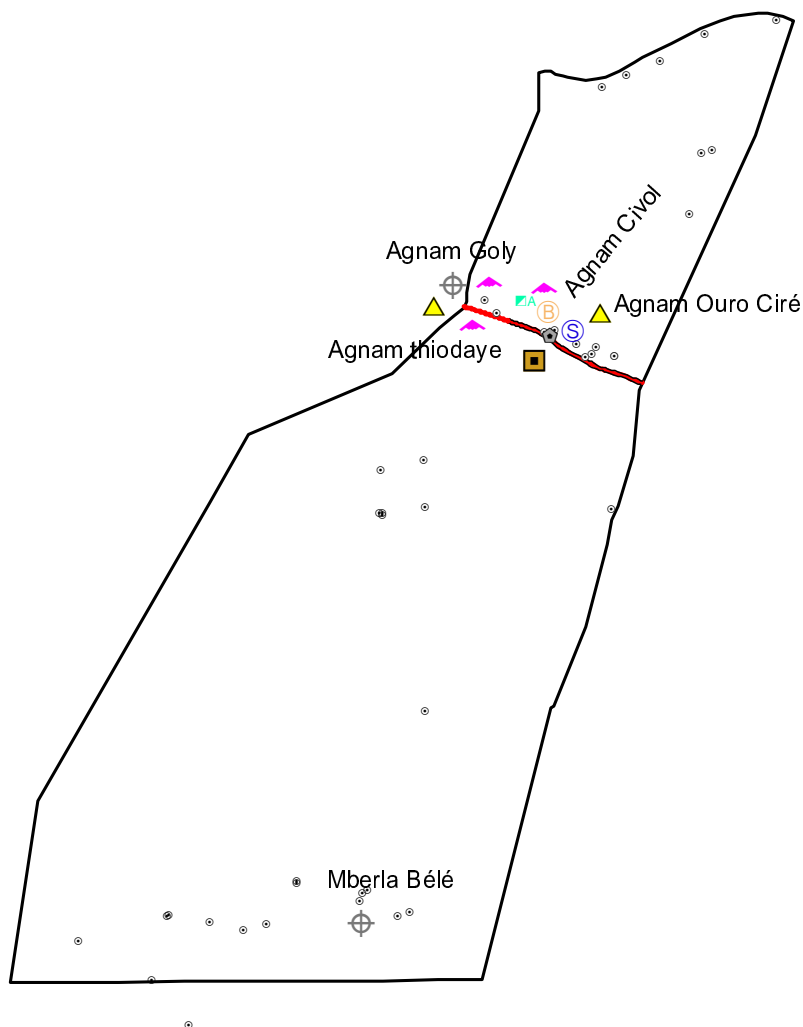
Les approvisionnements en matières premières se font individuellement soit dans le marché local ou à Ourosogui. Cette situation renchérit les coûts de production qui influent sur les prix des biens et services.

L'artisanat est un secteur qui demeure informel sans aucune forme d'organisation et ne bénéficie d'aucun appui. Son développement dépendra fortement d'une meilleure organisation, mais aussi d'un appui conséquent des partenaires aux initiatives locales qui se créent. Une meilleure organisation pourrait permettre de mener des achats groupés de matières premières et par conséquent de baisser les coûts de production et un appui des partenaires permettra de professionnaliser le secteur.

Des initiatives pour développer le secteur ont été tentées avec la mise en place d'un centre social à Agnam Civol pour booster les activités de la couture, la broderie, la teinture etc. Des financements ont été acquis pour l'équipement et le fonctionnement. La mauvaise gestion des fonds (détournement d'objectif) a fini par inhiber les efforts qui ont été déployés par leur partenaire (commune de Vouzier en France). Le diagnostic approfondi lors des ateliers thématiques, révèle un problème de mobilisation des acteurs autour de ce projet et une gestion opaque. Au niveau arrondissement on note une faible implication des services techniques (CADL). Le comité de gestion mis en place n'a jamais joué son rôle et les activités sont arrêtées au niveau du centre pour faute d'équipement.

Carte 7 : Infrastructures socioéconomiques de la communauté rurale de Agnam Civol

CARTE DES INFRASTRUCTURES SOCIO ECONOMIQUES DE AGNAM CIVOL



Légende

- marché
- MEC
- bureau de poste
- moulin
- maison communautaire
- sous préfecture
- siège ALDA
- Cl_cr
- Villages
- Rte_nat_bitum
- Cr_agnam civil

Source: ARD Matam 2009

échelle
1:280000

Encadré 4 : Problématique dans les secteurs d'activités économiques

L'agriculture qui jadis était l'activité phare de l'économie locale, est de plus en plus reléguée au second plan par les populations. Même si elle mobilise toujours plus de 70% des actifs, il n'en demeure pas moins que sa participation dans l'économie locale devient de plus en plus faible. Les raisons de ce délaissement sont à retrouver dans le caractère aléatoire de l'activité lié à la pluviométrie mais aussi aux nombreux dégâts causés par les déprédateurs qui font que les efforts déployés deviennent vains. L'agriculture irriguée et de décrue qui constituent les principales alternative n'ont pas permis de combler le gap car les superficies exploitées sont assez faibles.

L'élevage, de par son caractère de prestige est peu exploité et génère peu de revenus. De cette faible exploitation, il en résulte une abondance du cheptel dans la zone et par conséquent, des difficultés d'entretien des sujets. A cela, s'ajoute le déficit criard en infrastructures hydrauliques et en parcs à vaccination. La combinaison de ces facteurs, installe l'éleveur dans un nomadisme qui l'oblige à transhumer durant les 2/3 de l'année.

Face à ces difficultés dans ces secteurs de base et aux conditions favorables qu'offre le terroir pour le développement des autres secteurs d'activités, on assista alors à une reconversion de la main d'œuvre vers le commerce, le transport, l'artisanat et la pêche. Ces secteurs connaissent un grand boom et occupent une place de choix dans l'économie locale. Cependant le manque d'appui et d'organisation de ces secteurs, n'ont pas permis d'asseoir une politique de développement durable. En effet, le conseil rural ne tire presque aucune recette de ces activités. Dans les secteurs tels que le commerce et l'artisanat, la plus part des revenus sont transférés vers les localités d'origine des commerçants qui se situent en général en dehors de la Communauté Rurale.

De l'analyse des secteurs clés du développement de la CR que sont l'agriculture, l'élevage, la pêche, la grande problématique qui ressort demeure celle de la maîtrise de l'eau. En effet, l'insuffisance de l'eau demeure le facteur principal explicatif de la baisse de la productivité dans ces secteurs. Ainsi, au niveau du secteur de l'agriculture irriguée on assiste à une baisse des superficies exploitées et par conséquent des productions. Quant' au secteur de l'élevage, il est soumis aux vagues de transhumance qui expose le bétail aux maladies et au vol. Au niveau du secteur de la pêche, la baisse du niveau des eaux engendre une raréfaction de la ressource halieutique. Le phénomène d'assèchement rapide des défluent du fleuve qui servent de nids de reproduction des poissons combiné à l'utilisation de filets de petites mailles ont favorisé une baisse de la ressource. Dès lors, on assiste à un délaissement du secteur et une reconversion de la main d'œuvre.

En définitive, les agnamois doivent subsistance aux revenus de transfert issus de l'émigration ou de l'exode. En moyenne, il existe dans chaque ménage un émigré qui a en charge la dépense quotidienne. L'apport des secteurs de l'économie locale dans le revenu familial est très faible.

3.3 LE SECTEUR FINANCIER:

Compte tenu du nombre élevé d'émigrés dans la communauté rurale, les transactions financières sont assez importantes. Malgré l'implantation des institutions du secteur financier formel, le secteur informel demeure un domaine de prédilection surtout pour le transfert d'argent.

3.3.1 Le secteur formel

Les institutions du secteur formel présentes dans la communauté rurale sont essentiellement composées des mutuelles : CMS, MEC Félo, CPS et de la Poste. Elles sont toutes localisées sur l'axe goudron à Ouro Ciré, Thiodaye et Goly. Les différents produits financiers offerts sont l'épargne, le crédit et les opérations de transfert d'argent. Le secteur des transferts est très utilisé par les émigrés qui d'ailleurs, face aux difficultés de transfert d'argent auxquelles ils étaient confrontés, avait financé la construction de la Poste.

Aujourd'hui, les mutuelles contribuent beaucoup aux financements des activités génératrices de revenus des OCB. Elles restent les institutions de prédilection des organisations féminines compte tenu des conditions d'accès relativement plus faciles : taux et condition de remboursement plus adaptés, garanties moins lourdes, proximité du service. La plupart des GIE et GPF de la communauté ont ouvert leur compte dans ces institutions.

3.3.2 Le secteur informel

Le secteur informel reste le plus ancien et a débuté avec les organisations informelles qui se créent par groupe d'affinité et à caractère solidaire : les tontines et les caisses villageoises communément appelés « jeunesse ». Ces organisations de par leur système de fonctionnement, effectuent des opérations d'épargne et de crédit. En effet, les tontines à vocation purement solidaire, sont le plus souvent pratiquées au sein des GPF et des « Mbootays ou féddé » (association de femmes qui se forment par groupe d'âge). Dans les principes de fonctionnement de la tontine, une épargne collective est constituée et reversée périodiquement à tour de rôle aux membres sans intérêt. Elle répond souvent à des besoins sociaux lors des cérémonies familiales (mariage, baptême).

Bien qu'elle soit informelle, la tontine présente des avantages certains aux yeux des pratiquants. Elle a permis à beaucoup de femmes et de GPF de s'équiper en matériel domestiques et de prendre en charge des frais liés à l'organisation de cérémonies familiales.

Les caisses villageoises quant à elles, sont logées au sein d'une association « Jeunesse » qui regroupe tous les adultes du village (hommes et femmes) et divisée en trois sections : la section villageoise, la section des ressortissants en exode et la section des émigrés. Ces caisses mobilisent d'importantes ressources financières et jouent le rôle de mécanisme de transfert d'argent. En plus des moyens de transactions formelles, les émigrés ou autres ressortissants basés à l'intérieur du pays utilisent régulièrement ce canal pour envoyer ou recevoir de l'argent. Dans leur méthode de fonctionnement, la somme envoyée par l'expéditeur est versée dans la caisse de sa section et le paiement du destinataire est effectué au niveau de la caisse de sa section moyennant des frais de transfert fixés selon le montant. Il faut remarquer que ce système est plus pratiqué dans les villages du Dandé Mayo et ceux du Diéry qui sont loin des institutions formelles.

Le secteur financier à Agnam présente des atouts certains pour le développement des activités économiques. Pour se faire, il va falloir lever certaines contraintes relatives aux difficultés d'accès de certains villages aux institutions financières formelles. En plus, il s'impose d'assainir les pratiques dans le secteur informel ; qui baigne dans l'opacité dans la gestion des fonds, le mauvais fonctionnement des instances dirigeantes et la thésaurisation.

4 ANALYSE INSTITUTIONNELLE DE LA COMMUNAUTE RURALE

Le diagnostic institutionnel de la communauté rurale a permis de passer en revue le conseil rural, les services de l'administration territoriale, les organisations de la société civile locale et les partenaires.

4.1 Analyse institutionnelle du conseil rural

Suivant la loi 96-06 du 22 mars 1996 portant code des collectivités locales et qui regroupe en un seul texte la multitude de lois et décrets régissant les collectivités locales, la Communauté Rurale est définie comme étant «une personne de droit public, dotée de l'autonomie financière. Elle est constituée par un certain nombre de villages appartenant au même terroir, unis par une solidarité résultant notamment du voisinage, possédant des intérêts communs et capables ensemble de trouver les ressources nécessaires à leur développement ».

Composition : La communauté rurale de Agnam Civol est dirigée par une équipe de 28 conseillers ruraux à la tête se trouve un organe d'exécution : le président du conseil rural assisté par 02 vices présidents et d'un assistant Communautaire. Ces conseillers sont répartis en 06 commissions que sont : finance, domaniale, santé & action sociale, éducation & culture, jeunesse & sport et environnement. Sur les seize (16) villages officiels, seuls huit (08) sont représentés dans le conseil rural soit un taux de représentativité de 50%.

La moyenne d'âge des conseillers est de 58 ans avec 12 conseillers sur les 28 qui ont plus de 60 ans et 03 seulement qui ont moins de 45 ans. Ceci dénote d'une vieillesse de l'équipe du conseil rural et la faible implication des jeunes dans la vie politique.

Le pourcentage des femmes n'est pas très élevé (21%), mais comparé aux régimes précédents, de réels efforts sont faits dans l'implication des femmes dans le conseil rural.

La quasi-totalité des conseillers sont à leur premier mandat. Seuls trois conseillers en sont à leur deuxième. Cela explique le manque d'expérience dans la gestion de la communauté rurale, qui se traduit dans la pratique par une non fonctionnalité des commissions à l'exception de la commission domaniale qui est très active dans la gestion foncière. Cette oisiveté dans le fonctionnement est liée au manque de prise de conscience dans les rôles et responsabilités.

Le niveau d'instruction est très bas. Huit (08) membres ont été scolarisés dont quatre (04) qui ont un niveau primaire et quatre (04) un niveau secondaire. Le reste est alphabétisé en arabe ou en langue locale Pulaar.

Les partis politiques représentés dans le conseil rural sont le PDS 75%, AFP 7% LDMPT 7%, PR 7% et Front sigil Sénégal 3%.

Fonctionnement : pour s'acquitter de sa mission, le conseil rural siège et délibère sur des questions soumises à son appréciation concernant les affaires courantes de la communauté rurale. Pour mener à bien ce rôle un bureau composé d'un président et de deux (2) vice président a été installé et six (06) commissions mises en place. Cependant, il y'a des déficiences importantes dans l'exécution des missions qui leur sont dévolues. En effet, la plupart des présidents de commissions méconnaissent leurs rôles et responsabilités ce qui se traduit par une léthargie de leurs organes. Sur les six (06) commissions que compte le conseil rural, les cinq (05) ne fonctionnent pas. En dehors de la commission domaniale, les autres organes de l'institution n'existent que de nom. Le travail de cette commission se limite à

l'instruction des demandes d'affectation de terres. Aucune commission ne dispose d'un plan d'actions et encore moins ne se réunit de façon régulière.

En dehors des rencontres formelles instituées par la loi ou sur sollicitation de l'autorité administrative, il n'existe pas de cadre d'échange et de travail entre membres du conseil rural, ni au sein des commissions.

Le dispositif de communication au sein de l'institution repose uniquement sur l'envoi de convocation pour les réunions de conseil qui est à la charge de l'assistant communautaire.

Le budget et exécution du budget :

Les recettes proviennent essentiellement des fonds de dotation et des fonds de concours des projets et programmes ainsi que des partenaires de la coopération décentralisée. En 2006, avec les fonds provenant des financements du PRODAM, le budget de la communauté rurale avait atteint 148 691 913 FCFA. La taxe rurale et la patente sont faiblement recouvertes. En comparant la population imposable au montant recouvert qui dépasse rarement 500 000 FCFA, le taux de recouvrement de la taxe est trop faible voire même nul pour certaines années selon les témoignages du conseil rural.

Les dépenses sont réparties en deux grandes rubriques : les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.

Pour l'essentiel les dépenses d'investissement sont correctement exécutées compte tenu du fait que la quasi-totalité de ces dépenses proviennent des fonds de concours des partenaires et sont soumises à des contrats de cofinancement suivis de prêt par le bailleur.

Malgré le potentiel d'imposables que dispose la communauté rurale, son budget demeure sous perfusion liée à la non maîtrise de son assiette fiscale. La population qui avoisine les 13000 habitants, les nombreuses boutiques, le marché hebdomadaire qui draine des foules, n'ont aucun apport sur l'amélioration des recettes de la communauté rurale. Cette dernière, par le biais de son organe dirigeant, devra asseoir une politique de recouvrement de sa fiscalité en collaboration avec le trésor public.

La mobilisation des ressources locales :

Une étude approfondie sur la mobilisation des ressources montre une multiplicité des ressources mobilisables au niveau local. Ces dernières vont de la taxe rurale à la taxe sur les publicités en passant par la fourrière, la patente, les droits de stationnement, la taxe sur le foncier et le patrimoine bâti et non bâti et l'état civil. Seule la taxe rurale a souvent fait l'objet d'entrée de recettes, mais depuis 2002 aucun montant n'a été recouvert. Cette situation est imputable à un manque d'initiative du conseil rural et plus particulièrement de sa commission finance qui depuis 2 ans ne s'est pas penché sur la question de la mobilisation de la taxe rurale. A cela s'ajoute un déficit de communication avec la base, qui installe un manque de confiance des populations en vers le conseil rural et les chefs de villages qui sont pour la plupart provisoirement installés ou intérimaires.

Compte tenu de la non maîtrise de l'assiette les autres sources sont faiblement exploitées.

4.2 Les services Etatiques :

La structure Etatique est représentée par la sous-préfecture et son bras technique ; le CADL.

La sous-préfecture : Basée à Agnam, la sous-préfecture joue un rôle important dans l'accompagnement du processus de décentralisation. Elle couvre les communautés rurales de Agnam Civol, Horéfondé et Dabia. Le sous-préfet en tant qu'autorité administrative, incarne la représentation de l'Etat. Dans ces missions régaliennes envers le conseil rural, il assure le contrôle de la légalité dans l'exécution du budget et la gestion des archives de

l'état civil. Il intervient dans la gestion des conflits sociaux et appuie les projets et programmes qui interviennent dans la Communauté Rurale.

Le CADL : il constitue le bras technique de la sous-préfecture. Il est formé d'une équipe composée du chef de CADL, de l'agent techniques des eaux et forêts (ATEF) et de l'agent technique d'élevage (ATE). Les interventions du CADL sont plus axées sur l'appui-conseil aux OCB, et dans les secteurs de l'élevage et de la foresterie. Il joue aussi le rôle d'appui-conseil à la communauté rurale pour la conception et l'élaboration des projets de développement. Ainsi, les agents du CADL sont impliqués dans toutes les initiatives en matière de développement.

Compte tenu de la faiblesse des moyens dont il dispose et de l'éloignement des villages, le CADL éprouve d'énormes difficultés pour la couverture correcte des villages de Agnam en plus des autres communautés rurales de sa circonscription. Les populations du Diéry accèdent difficilement aux services des techniciens surtout celui de l'élevage.

Une redynamisation de cette structure contribuerait à renforcer les mesures d'accompagnement du processus de la décentralisation.

4.3 Les organisations de la société civile locale

Les organisations de la société civile locale identifiées sont nombreuses et variées. Elles peuvent être regroupées en trois catégories : les organisations villageoises, les comités de gestion des infrastructures et les organisations faitières qui évoluent à l'échelle communauté rurale.

Les organisations villageoises : on distingue les organisations à caractère social (GPF, club de solidarité), économique (GIE), sportif et culturel (ASC), les associations de développement (ADV, Association de jeunesse) et religieux (Dahira). De par leur nature fédératrice, ces organisations jouent un rôle important dans le développement socio-économique des villages et témoignent d'une bonne cohésion sociale au sein des communautés. Leur degré de dynamisme et de mobilisation varie en fonction des types d'organisation :

- Les GPF (13 affiliés) et les clubs (35 clubs) de solidarité demeurent les plus dynamiques de par leur volume d'activité et leur capacité d'initiative. Ils sont présents dans tous les villages de la communauté rurale. Les membres de ces OCB s'activent dans plusieurs domaines : maraichage, riziculture, commerce etc. Ces organisations sont essentiellement composées de femmes. Sur l'axe goudron et le Dandé Mayo, les 90% des périmètres maraichers sont gérés par des GPF. C'est le cas à Agnam Goly où les femmes exploitent 05 ha de périmètre avec l'appui du PRODAM. En plus d'être un champ d'activité pour les femmes, ces formes d'organisation ont fortement contribué à la promotion de la femme rurale. En effet, on note l'émergence de leaders féminins qui intègrent de plus en plus les instances de décision (conseil rural, comité de gestion).
- On dénombre 37 GIE dont 24 sur l'axe goudron et 13 sur le Dandé Mayo. En dehors des GIE situés sur le Dandé Mayo et qui s'activent dans la culture du riz et ceux constitués au sein des GPF, les autres n'existent que sur papier et n'ont jamais mené

d'activités. Ces derniers sont pour l'essentiel des GIE de famille qui étaient créés de manière circonstancielle sans aucun objectif clair.

- Les AVD et AJ jouent un rôle très important dans le développement économique et social des villages. Localisés dans tous les villages, ils sont composés de membres résidents et ressortissants des villages, regroupés en section selon leur lieu de résidence (village, intérieur du pays et international). Dans ces types d'organisation, la section des émigrés joue le plus grand rôle en finançant des réalisations ou en développant un réseau de partenaire avec les pays du nord. L'exemple le plus patent est le financement du PLHA par l'association de développement et de solidarité de Agnam Civol (ADSAC) en France à hauteur de 5 500 000 FCFA. Un partenariat entre la communauté rurale et la commune de Vouziers en France est né à travers les ressortissants de Civol en France. En plus, ces associations disposent de caisses villageoises qui appuient les secteurs sociaux de base dans les villages (éducation, santé, hydraulique). Dans certains villages, les AVD jouent le rôle d'interlocuteur pour les partenaires externes.
- Les ASC constituent les rares associations de la communauté rurale qui ne regroupent que des jeunes. On dénombre au total 12 ASC dans la CRA. Leur intervention se limite aux activités sportives avec l'organisation de tournois de Foot et dans une moindre mesure de compétitions théâtrales entre les sections des différentes ASC. Ce sont des associations qui ne fonctionnent que 3 mois sur 12 durant lesquels on note une très grande mobilisation des jeunes.
- Les Dahiras sont présents dans tous les villages et s'activent dans l'organisation de cérémonies religieuses. On recense une trentaine de Dahira dont un seul est mouride. Le reste est composé des Dahira Tidjania qui constituent la confrérie majoritaire.

La floraison des OCB au niveau village constitue un atout pour jeter les bases d'un développement endogène durable. En effet, ces associations peuvent servir de porte d'entrée pour les partenaires (projets, ONG et programmes) pour un meilleur enracinement des projets.

Cependant, les organisations au niveau village souffrent de léthargie dans leur fonctionnement. Les organes se réunissent très rarement en fonction des circonstances. L'esprit d'initiative y est très peu développé, il règne un esprit attentiste et une tendance à se positionner toujours comme demandeur et non comme acteur qui doit jouer un rôle dans le processus de développement du village.

Les comités de gestion : ils sont mis en place pour la gestion des infrastructures communautaires ; il s'agit des comités de santé, des comités de gestion des écoles et APE, des ASUFOR et autres comités de gestion de forage.

- les comités de santé sont installés au niveau des postes (04) et cases de santé (02) avec l'appui du district. Ils ont comme mission d'assurer la gestion des infrastructures sanitaires et du personnel d'appui (matrone, ASC, aide soignant). Dans leur fonctionnement, ces comités exécutent des tâches routinières de vente des tickets et de contrôle des recettes. A cet effet, des réunions de bilans sont régulièrement

tenues sous l'impulsion des ICP. Au niveau des cases de santé ces organisations sont peu fonctionnelles ; leur rôle est souvent joué par le personnel de santé : l'ASC ou la matrone.

- Les comités de gestion d'écoles sont localisés uniquement dans les écoles des Agnams et du Dandé Mayo. Dans le Diéry ce sont les APE qui sont en place. Le niveau de fonctionnement de ces comités est très faible. Seules les écoles disposant d'une cantine scolaire voient leur comité impliqué dans la gestion. Il faut signaler que dans certaines écoles surtout du Diéry, les APE contribuent à la mise en place des abris provisoires et à la prise en charge des enseignants.
- Dans la gestion des infrastructures hydrauliques, deux formes d'organisations ont été identifiées : les ASUFOR et les comités de gestion. Les ASUFOR sont au nombre de 04 et localisées dans les forages du Dandé Mayo nouvellement créés. Elles ont été installées conformément à la nouvelle réforme sur la gestion des forages ruraux motorisés au Sénégal : la REGEFOR. Depuis leur mise en place (au mois de mai 2008), ces organisations n'ont jamais joué leur rôle : pas de tenue de réunion, pas de contrôle sur les ventes d'eau. On note un déficit de formation et d'accompagnement de ces jeunes organisations. Les comités de gestion se trouvent au niveau des forages sur l'axe goudron. Une nébuleuse est décrite dans leur système de gestion par les usagers créant par moment des conflits. Le paiement de l'eau s'effectue au forfait. L'absence de moyen de contrôle des consommations (compteurs) constitue le principal blocage dans la gestion de ces comités. Ainsi on assiste à des ruptures fréquentes de distributions liées au manque de carburant ou à des pannes du système de production.

Les organisations faitières : ce sont des organisations situées au niveau de la communauté rurale et qui rayonnent sur plusieurs villages. Il s'agit de :

- L'Association de Liaison pour le Développement d'Agnam (ALDA) créée en 1980 et regroupe l'ensemble des villages de la CRA. Elle intervient dans presque tous les domaines socio-économiques : hydraulique, éducation, santé, alphabétisation, artisanat, maraîchage et jeunesse et sport. D'importantes réalisations ont vu le jour grâce au concours de l'ALDA. Parmi celles-ci figure un siège pour l'association, des forages, des puits pastoraux, des salles de classe, une case de santé, un périmètre maraîcher, une fabrique de grillage. En plus de ces réalisations physiques, ALDA se distingue dans le domaine du renforcement des capacités surtout dans l'alphabétisation où elle dispose d'un noyau de relais formateurs avec plus de 10 années d'expérience qui sont des personnes ressources pour la communauté rurale. Malgré ce dynamisme constaté dans ses actions ALDA souffre aujourd'hui d'un manque de financement et d'appui des partenaires. Ses actions se limitent à l'alphabétisation avec l'appui des partenaires tels que USE/PIP.
- Le Cadre Local de Concertation des Organisation de Producteurs (CLCOP) : cette organisation a été créée le 21 novembre 2002 dans le cadre du PSAOP. Il regroupe 42 organisations de producteurs, composées de GIE (31), GPF (06), AVD (04) et ASC (01) et est structuré en un bureau composé de 09 personnes et 07 commissions. Le CLCOP constitue un cadre de concertation qui permet aux producteurs d'exprimer leurs besoins en appui conseil sous forme de projet qu'il soumet aux différents bailleurs. Le

principal bailleur demeure l'ANCAR qui à travers son rôle d'appui-conseil, a contractualisé avec certains producteurs. Plusieurs projets ont vu le jour grâce au partenariat entre ANCAR et CLCOP dans le domaine du maraîchage. L'installation de deux périmètres d'expérimentation du système d'arrosage goutte à goutte avec 02 GIE (Bamtaré et Atoumane Bélal) ont fini de faire leurs preuves. En effet, l'expérience a vite fait tâche d'huile au sein des producteurs. Ainsi, on assiste à l'installation de plusieurs périmètres avec l'appui du CAR de l'ANCAR et à la tenue de séances de formation sur cette nouvelle méthode d'arrosage. On note une léthargie dans le fonctionnement du CLCOP surtout au niveau des commissions. Face à l'oisiveté de certains membres, le président joue plusieurs rôles à la fois : président, secrétaire etc.

- Union Locale des GPF (ULGPF) est composée de 13 GPF affiliés et constitue une organisation faîtière. Elle joue le rôle d'interface entre la structure départementale et les structures de la base. Les fonds alloués aux GPF des villages passent par cette structure. L'union locale joue un rôle très important dans l'appui à l'émergence de la femme rurale. Elle participe à l'installation des GPF et est fortement impliquée dans les actions du conseil rural. A l'image des autres OCB, l'union locale est peu fonctionnelle et baigne dans l'oisiveté. En dehors de l'appui ponctuel aux GPF aucune activité n'est menée par l'union.
- AKANEB est une association intercommunautaire qui regroupe 55 groupements dont 13 GPF et 42 PIV pour 11 villages (membre fondateur). A sa dernière assemblée générale en août 2006, 137 groupements dont 89 PIV et 48 GPF ont eu à prendre part. Elle a pour mission principale de renforcer la solidarité, le savoir, le savoir faire des membres dans le but d'améliorer leurs conditions de travail et de vie. Elle est l'interlocuteur direct du PRODAM dans ses interventions au niveau des périmètres rizicoles du Dandé Mayo. Elle appuie les GIE dans leur constitution et facilite l'entrée en relation avec les partenaires. C'est une association bien structurée et équipée de moyens logistiques grâce au concours du PRODAM.

4.4 Les partenaires au développement:

Dans le lot de partenaires qui intervient dans la communauté rurale de Agnam, on peut distinguer : l'Etat du Sénégal, les projets et programmes, les ONG et les partenaires de la coopération décentralisée. Certains partenaires sont en cours d'intervention tandis que d'autres ont fini, mais leurs réalisations marquent à jamais la conscience collective.

- L'Etat du Sénégal : En tant que collectivité locale du Sénégal, le premier partenaire de la communauté rurale demeure l'Etat du Sénégal. En plus de ses missions régaliennes de celles de ses services déconcentrés, l'Etat contribue à la réalisation du budget du conseil rural par des fonds de dotation. Dans sa politique de développement national, il a fortement incité l'implantation des projets et ONG dans la zone et contribue à leur mise en œuvre en apportant son concours financier (la contrepartie dans les projets tels que PRODAM, SAED) et son expertise dans le suivi-accompagnement.
- Les projets et programmes interviennent dans divers domaines. On distingue principalement le PRODAM, l'ANCAR, PRS II, la SAED et l'USE-PIP. Ces projets et

programmes ont fortement contribué à l'émergence de la communauté rurale par des réalisations physiques, mais aussi par un renforcement de capacités des communautés dans différents secteurs (alphabétisation, productions agricoles et maraichères). Avec l'appui de ces projets, les AGR se développent de plus en plus. Beaucoup de villages de la communauté rurale se sont lancés dans la culture irriguée. Il faut cependant constater que leur intervention est plus orientée dans le domaine de l'agriculture même si par ailleurs on note un grand intérêt dans les secteurs tels que l'hydraulique, les pistes de désenclavement etc. Ceci explique la concentration de ces structures dans les zones du Walo et du Bas Dièry où les potentialités en matière d'agriculture sont énormes.

- Les ONG sont plus orientées vers les secteurs sociaux de base : éducation, santé. Les ONG partenaires identifiés sont : Counterpart International, FAFD, ADOS, ALFALAH. Beaucoup de réalisations ont vu le jour avec l'apport de ces ONG. Dans la santé nutritionnelle et la lutte contre le paludisme, Counterpart appuie les postes de santé dans leur action en formant des relais qui mènent des actions de sensibilisation et de suivi accompagnement. La FAFD est très active dans les domaines de la formation des producteurs, de l'environnement (GRN) et dans le micro crédit. ADOS est un opérateur de la coopération décentralisée et exécute les projets de la coopération entre le conseil rural et le département d'Ardèche en France. ALFALAH intervient dans l'enseignement arabe et coranique. Il appui l'école arabe de Agnam Goly.
- Les partenaires de la coopération décentralisée : ces partenaires sont composés des communes françaises de Herouville Saint Claire, d'Ardèche et de Vouziers. Ils participent à la réalisation d'actions de développement d'envergure. En effet, Hérouville Saint Claire a financé l'élaboration du PLD en 2001 puis sa réactualisation en 2008. Un projet de construction d'hangar pour le marché hebdomadaire et un autre de fonçage de deux puits hydrauliques sont en cours d'exécution avec l'appui de l'Ardèche. La commune de Vouziers a appuyé le poste de santé par la construction de salles et la dotation en équipements.

La coopération décentralisée présente un avenir certain pour le développement de la communauté rurale. Cependant, il dépendra de la pertinence des projets soumis par le conseil rural.

Encadré 5 : Problématique dans la dynamique organisationnelle

Le tissu organisationnel de la CRA est très étoffé. Les OCB comme les structures d'appui sont très présentes dans la zone. De par leurs actions et leurs interventions, ils constituent des opportunités indéniables pour le développement de la communauté rurale.

Malgré les multiples réalisations des partenaires, il se pose toujours des problèmes prioritaires liés à l'accès au service sociaux de base. Dès lors, se soulève un questionnement quant à l'efficacité des interventions et du ciblage.

L'analyse de la dynamique organisationnelle révèle un manque de synergie aussi bien au niveau des organisations internes que des partenaires d'appui. Les interventions sont souvent concentrées dans le Walo ou l'axe Goudron alors que certains problèmes se posent avec plus d'acuités dans le Dièry. En plus l'absence d'une planification stratégique et de politique volontariste, pour orienter les partenaires, ont contribué à une marginalisation du Dièry.

Les associations de migrants ou de ressortissant jouent certes un très grand rôle dans le financement de certains secteurs (santé, éducation, hydraulique), mais il se pose un problème de coordination des actions qui diminue leur efficacité.

Malgré les ressources financières importantes injectées par les partenaires et les associations de migrants, la CRA vit toujours des difficultés d'accès aux services de base. Cette situation interpelle en premier chef le conseil rural dans ses missions de coordination des acteurs, pour instaurer une dynamique organisationnelle capable d'insuffler les bases d'un développement local durable.

5 ZONAGE

L'étude diagnostic a permis de scinder la communauté rurale en trois zones homogènes distinctes, selon les critères agro-écologiques et socio-économiques.

Le Dandé Mayo : Il correspond à la plaine d'inondation du Fleuve Sénégal et est par excellence le domaine de la culture de décrue (Waalo). Les terres sont de types argileux très propices aux cultures de sorgho et du maïs. La végétation est dominée par les Acacia tortillis et les Acacia radiana.

Depuis la sécheresse des années 70, une autre forme d'agriculture y est introduite : la culture irriguée, avec d'abord le riz, comme première spéculation, avant d'étendre la diversification aux légumes. Les activités de pêche qui étaient abandonnées prennent de plus en plus d'ampleur avec la réouverture du barrage de Manantali.

La communauté rurale compte trois villages au Daande Maayo : Ndiaffane Bellithindy, Ndiaffane Sorkoum et Sinthiou Boumak.

L'axe goudron : C'est la zone intermédiaire entre le Daande Maayo et le Diéri. Elle abrite les 10 villages des Agnams, avec plus de 2/3 de la population de la communauté rurale. On note la pratique de la culture de décrue dans le bas Dièry sur la plaine inondée par les crues exceptionnelles « le hilaam ». Les cultures sous pluies sont également bien menées dans cette zone où les terres sont moins argileuses et faciles à travailler. C'est aussi la zone par excellence de développement des activités de commerce et des services. En effet, les grandes agglomérations et la totalité des infrastructures socio-économiques sont localisées dans cette partie. Ainsi, il polarise tous les villages de la communauté rurale surtout lors de son marché hebdomadaire.

Le Dèry : c'est la zone par excellence de l'élevage qui s'étend sur environ 50 km à partir de l'axe Goudron (sur environ 2/3 de la communauté rurale) et englobe une partie du ferlo. Elle est faiblement peuplée avec un habitat dispersé de type traditionnel. Les principaux habitants sont des Peuls éleveurs vivant dans des hameaux dispersés. 35 hameaux sur les 38 que compte la communauté rurale se trouvent dans le Dièry. La zone est presque dépourvue d'infrastructures et d'équipements. Les dures corvées d'eau et l'accès difficile aux services de base animent la vie quotidienne des populations.

Tableau 23 : Synthèse des zonages

	Caractéristiques dominants		
Zones	Agro-écologiques	Démographique	Activités économiques

Dandé Mayo	- Sols argileux - Végétation peu dense centrée au alentour des points d'eau	- Densité de population moyenne - Habitat semi-moderne	- Agriculture irriguée - agriculture de décrue - Pêche
Axe Goudron	- Sols sableux-argileux - Végétation dominée par les arbustes	- Densité de population très élevée - Habitat de type moderne	- Commerce et service - Agriculture de décrue - Agriculture sous pluie
Dièry	- Sols sableux et pierreux - Végétation assez dense dominée par les arbres	- Faible densité - Habitat dispersé de type traditionnel	- Elevage - Agriculture sous pluie

6 SYNTHÈSE DIAGNOSTIC ET HYPOTHESES DE DEVELOPPEMENT

L'étude diagnostic des différents secteurs d'activités de la vie socioéconomique a permis de sérier les contraintes au niveau de chaque zone et de cerner les opportunités qui constituent un potentiel pour le développement socio-économique. Ainsi une analyse transversale permet de mieux comprendre les corrélations entre les différentes contraintes et de dégager les hypothèses de développement par zone. Selon les vocations des zones, il se dégage des hypothèses sectorielles, en plus de questions d'ordre macro qui embarrassent presque toute la communauté rurale et qui sont liées au domaine institutionnel.

6.1 La zone du Dandé Mayo :

Cette zone par excellence de l'agriculture irriguée et de décrue, regorge d'énormes potentialités liées à l'existence du fleuve et à la fertilité des sols. Les populations de cette localité s'investissent beaucoup dans ces activités qui constituent la deuxième source de revenus après ceux de transferts provenant de l'immigration. La plupart des familles dispose d'une parcelle de moins d'un hectare aménagé qu'elle exploite. L'insuffisance des terres exploitées et le mauvais aménagement constituent des blocages pour le bon développement de cette activité. Il s'y ajoute la cherté des intrants (engrais) et du coût du gasoil, mais aussi l'attaque des oiseaux granivores. La SAED et le PRODAM constituent les principaux acteurs qui appuient ces activités. Malgré les appuis conséquents réalisés dans l'équipement et l'encadrement des producteurs, des efforts restent à faire par rapport aux contraintes précitées.

La pêche fluviale constitue la seconde activité qui mobilise la population. Le village de Ndiassane Sorokoum essentiellement habité par les pêcheurs (*Thioubalo*) s'est implanté dans le Dandé Mayo grâce au développement de cette activité. Elle fournit quotidiennement le marché local de produits de mer (poissons), elle contribue fortement à l'amélioration de la qualité nutritionnelle et procure des revenus substantiels. La difficulté reste la faiblesse des

équipements et la vétusté du matériel. Cette activité ne bénéficie d'aucun appui des partenaires.

Afin d'accroître les revenus des populations de cette localité et d'améliorer leurs conditions de vie, des stratégies devront être bâties autour des hypothèses suivantes :

- Un développement de l'agriculture irriguée et de décrue. Il s'agira de réhabiliter les aménagements et de renforcer les PIV et les équipements. Cette hypothèse fait appel à une concertation entre les différents acteurs dans le domaine. Par ailleurs, la mise en place d'un bon système de production devrait permettre d'amoindrir les coûts et d'accroître la rentabilité.
- Un Appui à l'émergence du secteur de la pêche par une meilleure organisation des pêcheurs, leur encadrement et leur dotation en équipements et matériels adaptés à l'activité.

6.2 La zone de l'Axe Goudron :

C'est une zone à vocation commerciale et de développement des services. A travers son marché hebdomadaire, elle draine tous les villages de la communauté rurale et des autres CR de l'arrondissement. C'est un véritable pôle commercial qui regorge d'énormes potentialités pour le développement de l'activité. Cette opportunité a été saisie par les commerçants venant des autres régions qui, aujourd'hui sont les leaders dans le secteur. La contribution de ce secteur à l'économie locale est très faible. En effet, la plupart des revenus sont transférés vers les localités d'origine des commerçants. Cependant, ce secteur a le mérite de favoriser l'accès des populations aux denrées de première nécessité et de consommations courantes.

En marge de ce secteur, la population Agnamoise est plus versée dans l'agriculture sous pluie et de décrue. En plus des revenus de transfert qui couvrent plus de 80% des besoins des ménages, les activités agricoles contribuent à renforcer la sécurité alimentaire. Chaque famille possède des portions de terres dans la vaste pleine inondée « le hila » où elle mène des cultures de décrue et des terres situées dans le Diéry qui sont exploitées en culture sous pluie. Les nombreuses contraintes qui bloquent le bon déroulement de l'agriculture sous pluie ont fini par décourager certains agriculteurs qui se sont mutés vers d'autres secteurs.

Le développement des initiatives locales en maraichage et dans le secteur de l'artisanat connaît de plus en plus d'ampleur. Dans le domaine du maraichage, l'expérimentation de parcelles avec le système goutte à goutte par ANCAR a permis de convaincre les producteurs qui se sont lancés vers cette méthode de production jugée plus rentable. A ce niveau, les producteurs font face aux difficultés financières pour prendre en charge les coûts d'investissement. Chaque année des dizaines de demandes sont déposées auprès d'ANCAR mais la question du financement demeure le principal blocage.

En tenant compte de toutes ces considérations et des résultats du diagnostic participatif effectué dans la zone, il se dégage les hypothèses de développement suivantes :

- Un appui aux initiatives locales de manière générale, mais qui mettrait l'accent sur le maraichage avec le système d'exploitation de la goutte à goutte, et la boulangerie artisanale. Le choix porté sur ces options s'explique par leur grande valeur ajoutée dans l'économie locale, mais aussi leur capacité à créer des emplois et à générer des revenus. Par ailleurs, elles bénéficient des conditions favorables du marché (forte demande insatisfaite).
- La mise en place d'un bon système de gestion des infrastructures socio-économiques à caractère public (forage, marché hebdo). Cette option permettra d'améliorer la

qualité des services et de mieux répondre aux besoins des populations. En outre il permet de rentabiliser les infrastructures et de dégager de la plus-value.

- La réorganisation de l'espace commercial qui aboutira à un meilleur aménagement du marché hebdomadaire en impliquant les principaux responsables que sont les commerçants. Ceci devra permettre de maîtriser l'apport du marché dans les recettes de la communauté rurale et de régler définitivement la question de l'insalubrité et de l'insécurité autour du marché.

6.3 La zone du Diéry :

Le Diéry est la zone de prédilection de l'élevage. Il est carrément coupé du reste de la communauté rurale et est complètement dépourvu d'infrastructures. Il se pose ainsi des difficultés d'accès aux infrastructures sociales de base (santé, hydraulique). Le problème majeur qui se pose avec acuité est la difficulté d'accès à l'eau. Les équipements hydrauliques disponibles sont composés de puits à exhaure manuel avec des profondeurs minimum de 60 mètres et un faible débit. Ils servent aussi bien à l'abreuvement du bétail et aux besoins humains. En période de saison sèche, un phénomène de tarissement des puits est observé obligeant les éleveurs à transhumer vers le sud. Ce phénomène de transhumance a des conséquences à plusieurs égards. On assiste à plusieurs cas d'abandon des élèves, à la fermeture des classes d'alphabétisation et à un dépeuplement ou un abandon des villages. Cette situation d'instabilité démographique rend difficile l'intervention des projets et programmes. Ainsi en dehors du PRODAM qui mène des actions d'alphabétisation et de l'ADOS aucun autre projet n'intervient dans cette zone.

Du point de vu sanitaire, il n'existe qu'une seule case de santé dans le Diéry qui n'est ouverte qu'en période de vaccination ou lors des stratégies avancées de l'ICP. Le suivi des femmes enceintes et l'assistance aux accouchements demeurent des questions cruciales auxquelles il faudrait apporter des réponses.

Pour améliorer les conditions de vie des populations du Diéry, il est nécessaire de prendre en considération ces différentes démentions. Ainsi le développement de cette localité pourrait passer par une incitation des projets et des programmes à intervenir dans le Diéry en mettant l'accent sur :

- La facilitation de l'accès à l'eau et aux soins de santé primaires. L'accès à l'eau devrait se traduire par la mise en place des infrastructures capables de répondre aux besoins des populations et du bétail. Cette option permettra de réduire la transhumance et de maintenir les enfants à l'école. L'accès aux soins de santé primaires devra permettre d'assurer une bonne prise en charge des femmes enceintes et les soins préliminaires. Il contribuera à la baisse des mortalités maternelles et infantiles dans la zone.
- Le désenclavement de la zone qui facilitera l'accès des populations aux autres localités et incitera les projets à intervenir. Il facilitera du coup la circulation des personnes et des biens et permettra le développement des autres secteurs d'activités.
- l'appui aux activités pastorales par l'implantation d'infrastructures structurantes qui prendraient en compte toutes les filières du secteur (lait, viande). Ces investissements devront permettre d'accroître les revenus tirés de l'élevage et par

conséquent d'avoir un meilleur apport de l'élevage dans l'économie locale. Par ailleurs, une meilleure organisation des producteurs et l'introduction des systèmes de production intensive contribueront à une meilleure rentabilité.

- l'appui aux initiatives de gestion des ressources naturelles à travers l'ASEB. Cette hypothèse intègre la protection des aires de pâturages pour garantir la disponibilité fourragère. Il permettra de réduire la transhumance liée à cette cause.

En plus de ses hypothèses sectorielles, il se dégage des hypothèses globales qui touchent toute la communauté rurale et dans tous les secteurs.

Au niveau des secteurs sociaux de base, une meilleure gestion des infrastructures en place contribuerait à améliorer la qualité des services et de manière générale à mieux satisfaire les besoins des populations.

Au niveau organisationnel, il s'agira de renforcer les capacités des OCB en matière de gestion administrative et financière et de leur faciliter l'accès aux financements, mais aussi de sensibiliser d'avantages le conseil rural dans ses rôles et missions.

7 BILAN DIAGNOSTIC

Secteurs de base	Atouts	Contraintes	Enjeux de développement	Axes de développement
DANDE MAYO				
Hydraulique	- Existence de 03 forages neufs avec alimentation solaire, - Mise en place d'ASUFOR, - Abondance des eaux de surface, - Grande opportunité pour la couverture correcte des besoins en eau des populations	- Léthargie dans le fonctionnement des ASUFOR, - Non maîtrise des règles d'administration d'une ASUFOR	- Poser les jalons d'une bonne gestion des ouvrages hydrauliques pour assurer une couverture permanente et durable des besoins en eau	- Formation des membres des ASUFOR en gestion administrative et financière, - Suivi et encadrement des ASUFOR
Education	- Existence de 05 écoles primaires, - Implantation de cantines scolaires, - création d'un CEM de proximité, - Existence de plusieurs Daaras, - Existence de 04 CAF,	- Faiblesse des équipements (salle de classe en abri), - Taux d'abandon élevé, - Absence de prise en charge de la petite enfance, - Absence d'appui au niveau des Daaras	- Améliorer les conditions d'études des élèves pour renforcer la qualité des enseignements, - Lutter contre le retrait précoce des enfants de l'école, - Moderniser les Daaras	- Renforcement des équipements scolaires par la construction de salle de classe, - Sensibilisation auprès des parents d'élève pour le maintien des enfants à l'école, - Initiation de programmes de modernisation des Daara
Santé	- Existence d'un poste de santé,	- Faiblesse des équipements du poste, Absence d'une sage femme	- Améliorer les conditions d'accès aux soins de santé	- Renforcement des équipements et le personnel du poste de santé de Ndiassane Sorokhoum, - Décentralisation des soins par l'implantation d'autres infrastructures
Agriculture	- Disponibilité des terres fertiles, - Disponibilité de l'eau pour l'irrigation (fleuve Sénégal), - Existence d'une main d'œuvre qualifiée, - Disponibilité de financement à la CNCAS, - Aménagement de plus de 250 ha par la SAED - Formation des producteurs sur	- Mauvais aménagement de certains PIV (choix de site non approprié à la culture du riz), - Coûts de production élevés pour les cultures irrigués (gasoil, engrais), - Attaques des déprédateurs (chenilles, oiseaux granivores, rats, palmistes, criquets), - Divagation animale,	- Développer la culture irriguée en mettant l'accent sur une meilleure maîtrise des facteurs de production	- Renforcement des aménagements, - mise en place un système de pompage solaire pur l'irrigation, - Renforcement des équipements agricoles, - Augmentation des superficies aménagées

Secteurs de base	Atouts	Contraintes	Enjeux de développement	Axes de développement
	les techniques de production agricole	- Faiblesse des équipements agricole, - Difficultés de commercialisation des produits agricoles (vente à vil prix), - Difficultés de conservation et de transformation des produits agricoles, - Insuffisance des périmètres aménagés		
Elevage	- Disponibilité des aires de pâturage, - Disponibilité d'eau pour l'abreuvement du bétail	- Fréquence des pathologies animales, - Transhumance en saison sèche	- Accroître la rentabilité économique du bétail par une meilleure exploitation	- Promotion de la stabilisation, - Mettre l'accent sur la lutte contre les maladies du bétail, - Renforcement de l'alimentation du bétail en saison sèche
Pêche	- Proximité du fleuve, - Disponibilité d'une main d'œuvre	- Insuffisance et vétusté des équipements: pirogue non motorisée, filets vétustes, - Difficultés de conservation des produits, - Baisse du niveau des eaux (fermeture du barrage de manantali)	- Accroître la rentabilité économique de la pêche	- Renforcement des équipements adéquats pour la pêche fluviale, - Encouragement du repos biologique pour la régénération des espèces, - Organisation des pêcheurs en association, - Développement de la pisciculture
Commerce	- Existence de boutiques de proximité, - Existence de marchés permanents	- Dépérissement rapide des produits commercialisés (problème de conservation)	- Diminuer les pertes sur les produits, - Organiser les circuits de commercialisation	- Renforcer les équipements et des moyens de conservation des produits, - Initiation des populations aux techniques de transformation des légumes, - Renforcement des infrastructures dans la zone

Secteurs de base	Atouts	Contraintes	Enjeux de développement	Axes de développement
Transport	- Piste latéritique en bon état, - Trafic régulier, - Existence d'une pirogue motoriser qui assure la traversée en Mauritanie, - Existence d'une gare routière	- Mauvaise organisation de la gare, - Conflits fréquents entre chauffeurs et gérant, - Non reconnaissance du garage par les autorités administratives	- Restructurer le trafique qui désert le Dandé Mayo	- Réorganiser le fonctionnement de la gare de Sylla Worgo, - Construire des hangars parking et un bloc administratif et commercial
Artisanat	- Main d'œuvre qualifiée (formée) en broderie et fabrication de savon, - Matière premier disponible pour la construction des boulangeries	- Faiblesse des moyens financiers pour développer l'activité, - Manque d'encadrement	- Promouvoir les activités artisanales	- Organiser les artisans en association, - Appui le financement de fonds de roulement pour relancer les activités, - Améliorer la rentabilité du secteur par un renforcement des capacités
AXE GOUDRON				
Hydraulique	- Existence de 03 forages équipés à grandes capacités sur un rayon de 5 Km	- Mauvaise gestion des infrastructures hydrauliques, - Mauvaise couverture des besoins en eau, - Branchements anarchiques sur le réseau	- Instaurer un système de gestion (administrative et financière) fiables, - Réhabiliter certains réseaux de distribution	- Mettre en œuvre la REGDEFOR au niveau des forages, - Contractualiser avec un opérateur de maintenance
Education	- Existence de 09 écoles élémentaires et d'un CEM de proximité, - Implantation d'une case des tout-petits, - Existence d'une forte population scolarisable	- Insuffisance des infrastructures pour la prise en charge de la petite enfance, - Déficit en salles de classe	- Créer d'autres infrastructures scolaires surtout pour la petite enfance, - Renforcer les salles de classe dans certains établissements en abri	- Créer des écoles maternelles, - Construire de nouvelles salles de classes
Santé	- Existence de 03 postes de santé sur un rayon de 05 km	- Déficit en équipements et en personnel médical, - Prolifération des certaines maladies, - Léthargie dans le fonctionnement des comités de santé	- Renforcer les équipements au niveau des structures sanitaires, - Améliorer la prise en charge des femmes enceintes, Redynamiser le fonctionnement des comités de santé	- Doter les postes en équipements médical, - Recruter des sages femmes, - Renforcer les capacités des membres des comités de santé

Secteurs de base	Atouts	Contraintes	Enjeux de développement	Axes de développement
Agriculture	- Disponibilités des terres, - Disponibilité d'une vaste zone inondable permettant les cultures de décrues, - Fertilité des sols	- Attaques des déprédateurs (criquets, oiseaux granivores, chenilles)	- Développer l'agriculture irriguée, - Accroître la productivité de l'agriculture sous-pluie et de décrue	- Appui les OCB à mettre en place des périmètres maraichers (à irrigation goutte à goutte) - Mettre en place un système efficace de lutte contre les déprédateurs
Elevage	- Disponibilité des aires de pâturage, - Facilité d'écoulement des produits animaux,	- Fréquence des pathologies animales, - Difficultés d'alimentation du bétail en période sèche, - Vol de bétail	- Renforcer la santé animale par des vaccinations, - Faciliter l'accès à l'aliment de bétail en période sèche	- Initier aux techniques d'élevage intensives,
Commerce	- Existence d'un marché hebdomadaire et de marchés permanents, - Existence de plusieurs espaces commerciaux (boutiques, magasins, restaurant, etc.)	- Manque d'organisation des commerçants, - Commerce informel,	- Appuyer à la formalisation, et à l'organisation de l'espèce commerciale (marchés hebdo et pérennants)	- Appui la création d'une association des commerçants, - Mettre en place un comité de gestion du marché, - Définir en rapport avec les agents du trésor un code de gestion du marché
Transport	- Passage de la route nationale N°2, - Facilité de déplacements des biens et des personnes,	- Absence d'un trafic organisé (pas de gare routière), - Stationnement abusif des véhicules sur la chaussée, - Fréquence des accidents à hauteur du marché des Agnams	- Organiser le secteur du transport	- Créer une gare routière dans les Agnams - Créer un point de stationnement des camions de marchandises
Artisanat	- Existence d'un marché, accessibilité de la zone d'activité	- Difficultés d'approvisionnement en matière premières, - Manque d'organisation des artisans: activité informelle	- Restructurer le secteur de l'artisanat	- Organiser les artisanats en fédération et développer le système des commandes groupées pour l'achat des matières premières

Secteurs de base	Atouts	Contraintes	Enjeux de développement	Axes de développement
Hydraulique	- Existence de quelques puits dans certains villages	- Déficit en équipement hydraulique, - Faiblesse des équipements - Existence pour la couverture des besoins en eau, - Nappe phréatique très profonde (70 mètres), - Eloignement des points d'eau (Forages)	- Renforcer l'accès à l'eau des villages du Diéry	- Créer des infrastructures hydrauliques capables de prendre en charges les besoins humains et animaux
Education	- Création de 06 écoles primaires, - Population scolarisable très élevée, - Bonne implication des chefs de village dans l'appui des écoles.	- Faiblesse des infrastructures scolaires (abris de fortune non équipés), - Taux d'abandon très élevé liés à l'instabilité des parents (transhumance),	- Améliorer les conditions d'études des enfants	- Construction et équipements de salles de classe, - Mettre en place des cantines scolaires
Santé	- Existence d'une case de santé à Berla Bèlé, - Forte demande en service de sanitaire	- Mauvais fonctionnement de la case de Berla Bèlé, - Eloignement des postes de santé, - Prolifération des maladies, - Mauvaise prise en charge des femmes enceintes et des enfants	- Améliorer l'accès aux soins de santé primaire	- Redynamiser le fonctionnement de la case de santé de Berla bèle, - Renforcer les infrastructures sanitaires
Agriculture	- Disponibilité des terres fertiles et de la force de travail	- Difficultés d'accès aux semences de qualité, - Attaques des chenilles et des oiseaux granivores, - Faiblesse des équipements agricoles	- Maîtriser les techniques de lutte contre les déprédateurs - Mettre en place un mécanisme de renouvellement des équipements agricoles	- Renforcer les capacités des agriculteurs en techniques de lutte contre les déprédateurs, - Renouveler le matériel agricole, - Faciliter l'accès aux semences de qualité
Elevage	- Importante population de cheptels, - Disponibilité des aires de pâturages, - Existence d'un programme d'insémination artificiel gratuit	- Fréquence des pathologies animales, - Difficultés d'alimentation du bétail, - Difficultés d'abreuvement du bétail,	- Sauvegarder le capital bétail par la facilitation de l'accès à l'eau, à l'alimentation et aux soins vétérinaires, - Mettre en place des techniques de transformation et de conservation	- Développer le système des relais vétérinaires, - Mettre en place des unités laitières - Accroître la production laitière en saison sèche

Secteurs de base	Atouts	Contraintes	Enjeux de développement	Axes de développement
		- Transhumance, - Difficultés d'accès au marché du bétail, - Difficultés de commercialisation et de conservation du lait et de ses dérivées, - Fréquence des vols de bétail	- du lait - Promouvoir l'amélioration de la race par l'insémination artificielle	
Transport	- Potentiel commercial très élevé en produits animaux	- Absence d'infrastructures routières, - Faiblesse des moyens de transport, - L'éloignement des villages par rapport au carrefour de l'axe goudron	- Désenclaver les villages du Dièry	- Mettre en place un programme de piste de désenclavement pour les villages du Dièry

DEUXIEME PARTIE

PERSPECTIVES ET ENJEUX DE DEVELOPPEMENT

Le bilan diagnostic réalisé au niveau des différentes zones a permis de mieux cerner les enjeux et les axes de développement de la communauté rurale. La phase planification a permis de définir s'accorder sur les axes prioritaires de développement et d'identifier les actions à mener.

8 DEFINITION DES OPTIONS DE DEVELOPPEMENT

Les axes de développements retenus par les populations locales se résument à cinq (05) principales orientations stratégiques à savoir :

- l'amélioration de l'accès aux services sociaux;
- l'amélioration de la productivité des activités économiques;
- la gestion durable de l'environnement et du cadre de vie ;
- le renforcement de capacités des organisations communautaires de base ;
- l'amélioration des infrastructures de communication ;

Ces différentes orientations sont souvent inter-liées les unes des autres et leur mise en œuvre permettra un développement intégré de l'ensemble de la communauté rurale.

AXE 1 : AMELIORATION DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX

Cet axe implique nécessairement une couverture correcte des besoins en eau potable, en service de santé et d'éducation.

❖ Amélioration de l'accès a l'eau potable

Le potentiel d'infrastructures hydraulique disponible dans la CRA doit permettre une bonne couverture des besoins en eau des ménages. Il s'agira de se focaliser sur la réhabilitation du réseau d'adduction et l'amélioration du système de gestion en mettant en œuvre les principes de la REGEFOR. Par ailleurs l'achèvement et la mise en service du forage de Berla Bélé permettra de réduire les difficultés d'accès à l'eau potable des populations du Diéry. La réalisation d'autres points d'eau pérenne (puits) au niveau des villages éloignés des sites de forage va améliorer considérablement l'accès à l'eau des ménages. Ainsi, la mise en œuvre du programme hydraulique du Diéry avec l'appui des partenaires de la coopération décentralisée doit être érigée en priorité.

❖ Amélioration de l'accès aux structures sanitaires

Dans la CRA les infrastructures sanitaires sont très mal réparties dans l'espace. On note une forte concentration des structures sur l'axe goudron, alors que le Diéry est complément dépourvu. Ces infrastructures souffrent d'un déficit criard d'équipement et de la vétusté du disponible. L'amélioration de l'accès à des soins de santé de qualité repose d'abord sur l'existence d'une structure fonctionnelle dans le Diéry et la réhabilitation et l'équipement des postes de santé existants. Par ailleurs, il s'agira aussi de mettre en place un dispositif (personnel et équipement) adaptés aux besoins de santé des populations.

❖ **Amélioration des conditions d'enseignements**

Dans le cadre de la mise en œuvre du PDEF, la question l'accès de tous les enfants à l'école a s'est fortement améliorer par la création d'établissements de proximité. Ainsi, sur toute l'étendue du terroir de la CRA, les enfants peuvent accéder à une école primaire pour s'instruire. Cette prolifération des écoles pose aujourd'hui le problème d'infrastructures et d'équipements qui concourent à assurer une bonne qualité des enseignements. Afin de garantir cette dernière, il urge de mettre en place des infrastructures et équipements adéquats au niveau de toutes les écoles. Pour améliorer l'accès pour la petite enfance, il serait fondamental d'augmenter et de décentraliser les infrastructures. Ainsi, la création d'écoles maternelles et/ou de cases des tout-petits sur l'axe goudron et le Dandé Mayo s'impose en priorité pour résoudre cette équation.

AXE 2 : AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE DES ACTIVITES ECONOMIQUES

❖ **Amélioration de la productivité agricole**

Dans la CRA, l'agriculture est pratiquée sous trois formes : sous pluie, irriguée et de décrû. La grande majorité de la population vivent des revenus tirés de cette activité. Aujourd'hui, l'agriculture sous pluie qui est la plus répandue a fini par démontrer ses limites face à la répartition saisonnière des pluies et à la péjoration climatique. L'alternative serait de se focaliser sur la grande potentialité agricole qu'offre le fleuve Sénégal qui borde tout le long de la limite nord de la communauté rurale. La réfection et le renforcement des aménagements existants dans le Dandé Mayo permettront un meilleur accès des populations aux terres, surtout les femmes. Par ailleurs, la revitalisation du bras du Diamel demeure une priorité qui permet de répondre à une vieille doléance de la population Agnamoise. En effet, cette remise en eau du Diamel permettra de développer les cultures irriguées. Ces mesures devront être accompagnées de programme d'équipement et de renforcement des capacités techniques et financières des producteurs afin de garantir de bons rendements agricoles.

❖ **Amélioration de la productivité de l'élevage**

L'élevage est la principale activité pratiquée par les populations du Diéry. L'amélioration de la productivité de cette activité passera nécessairement par une bonne maîtrise des pathologies animales dans zone, par la création de parc à vaccination, la maîtrise des flux de produits (médicaments) vétérinaires provenant des régions mauritaniennes et la formation d'auxiliaires vétérinaires. D'autre part le développement de l'élevage est freiné par les problèmes d'abreuvement du bétail, de fourrages et de faibles capacités pour la transformation du lait. Il s'agira, dans les options de développement de favoriser l'accès pérenne à l'eau pour le bétail par l'aménagement de bassin de rétention dans les zones éloignées des forages et le renforcement des abreuvoirs au niveau des sites de forage. La mise en place d'unité et la formation des femmes en technique de transformation laitière contribueront à améliorer les revenus titrés de cette activité.

❖ Promotion de la pêche fluviale

Le fleuve Sénégal offre la possibilité de développer cette activité, mais elle est sous exploitée. Les rares pêcheurs sont localisés dans les villages de Ndiaffane Sokhom et de Sinthiou Boumack. La pêche dans cette localité souffre d'un manque d'appui et d'encadrement. Le matériel utilisé est vétuste et ne répond pas aux normes du code de la gestion des ressources halieutiques. A travers le service régional de la pêche de Matam, un politique d'encadrement et d'appui devrait être initiée avec le conseil rural pour booster ce secteur compte tenu de la forte demande en produits dans cette localité.

❖ Promotion du commerce

Le tissu commercial de la CRA rassemble un marché hebdomadaire et des marchés permanents centralisés au niveau des gros villages (les agams et le Dandé Mayo). Malgré les efforts notés dans l'amélioration des conditions d'exercice de l'activité par la mise en place d'engarde, ce secteur souffre d'un déficit organisationnel et nécessite une meilleure structuration pour qu'il puisse jouer pleinement son rôle dans le développement. En effet, le potentiel de commerce disponible devrait permettre au conseil rural de mobiliser des ressources. Pour ce faire, il est important de maîtriser l'assiette fiscale par un recensement de tous les commerçants en exercice. L'appui à la mise en place d'organisation des commerçants de l'implantation des magasins de référence permettront de contrecarrer l'inflation abusive.

❖ Promotion de l'artisanat

L'artisanat est présent par les secteurs de la transformation et de la confection. On note un potentiel important de jeunes qui s'active dans ce secteur. Pour promouvoir l'artisanat il est indispensable de faciliter l'accès à la matière première par un système de commande groupée qui permet de bénéficier des effets d'économie d'échelle. Ceci repose sur une bonne organisation des artisanats et un appui des partenaires au développement.

AXE 3 : GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

❖ Gestion durable de l'environnement

Les conditions climatiques (déficit pluviométrique) et l'action de l'homme (coupe abusive, feux de brousse) ont fini par exercer une forte pression sur les ressources naturelles. Aujourd'hui la CRA souffre de la pauvreté de sa végétation et de l'avancée du désert résultant de la disparation de plusieurs espèces et exerçant une influence négative sur les conditions de vie dans cette localité (forte chaleur, érosion éolienne etc.). Des initiatives locales sont mises en place par la création d'association de sauvegarde de la nature, mais les efforts déployer sont annihilés par la faiblesse des moyens. Une gestion durable de l'environnement passera nécessairement par une protection des ressources naturelles. Pour ce faire, il est important de redynamiser et équiper les structures existantes (CLCFB,

Associations de protection etc.). Par ailleurs, la promotion des aires de mise en défens par les conventions locales serait une alternative à la méthode du reboisement massif.

❖ **Aménagement du cadre de vie**

La position des villages du Dandé Mayo et de l'axe goudron et la nature du relief et des types de sols rendent difficile les conditions de vie des populations. En effet, les eaux de ruissellement ainsi que celles stagnantes rendent difficile voire même impossible la circulation des personnes en hivernage. La mise en place d'un système d'évacuation et de drainage des eaux de pluies permettrait de résoudre définitivement cette question. En plus, le conseil rural et ses partenaires devront mener un plaidoyer pour l'électrification des villages situés le long du Dandé Mayo.

AXE 4 : RENFORCEMENT DE CAPACITES DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES DE BASE

Cet axe de développement est transversal et renferme plusieurs composantes. Il s'agira dans un plan de formation, d'intégrer le renforcement de capacités des acteurs de base c'est-à-dire les comités de gestion, les membres des GPF et association de jeunes, les associations professionnelles etc. Il sera aussi question d'appuyer les OCB dans la recherche de partenaire technique et financier pour la mise en œuvre de projets permettant d'alléger des corvées des femmes et de créer des emplois pour les jeunes.

AXE 5 : L'AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION

Les difficultés de communication sont âprement vécues par les habitants du Diéry, surtout en hivernage, ou ils sont coupés du reste de la CR. Les actions à mener dans cet axe de développement devront concourir au désenclavement des villages. La finalisation du tronçon Agnam - Berla Bélé permettra faciliter l'accès et de promouvoir les activités économiques. Le conseil rural devra se pencher sur un programme de piste rurale qui permettra aux populations du Diéry d'accéder au service.

A partir de ces axes prioritaires un programme d'action a été élaboré en atelier au niveau de chaque zone. L'objectif était d'identifier des solutions réalistes aux contraintes en s'appuyant sur les opportunités existantes.

Tableau 25 : Programme d'actions

Secteurs de base	Enjeux de développement	Axes de développement	Actions identifiées
DANDE MAYO			
Hydraulique	- Poser les jalons d'une bonne gestion des ouvrages hydrauliques pour assurer une couverture permanente et durable des besoins en eau	- Formation des membres des ASUFOR en gestion administrative et financière, - Suivi et encadrement des ASUFOR	- Renforcer les capacités des membres des ASUFOR - Intensifier le réseau de distribution (BF et BP) - Réaliser une adduction d'eau pour le village de Ndiaffane Belthindé à partir du forage de Ndiaffane Sorokhoum
Education	- Améliorer les conditions d'études des élèves pour renforcer la qualité des enseignements, - Lutter contre le retrait précoce des enfants de l'école, - Moderniser les Daaras	- Renforcement des équipements scolaires par la construction de salle de classe, - Sensibilisation auprès des parents d'élève pour le maintien des enfants à l'école, - Initiation de programmes de modernisation des Daara	- Construire de nouvelles salles de classe équipées et des blocs sanitaires - Construire un bloc administratif - Clôturer les écoles - Créer des bibliothèques et des salles informatiques - Construire deux (2) écoles maternelles - Appuyer la modernisation des Daaras - Renforcer la concertation avec le conseil rural pour mieux identifier les besoins en fournitures scolaires - Renforcer la sensibilisation auprès des parents pour le maintien des enfants à l'école - Relancer l'alphabétisation fonctionnelle
Santé	- Améliorer les conditions d'accès aux soins de santé	- Renforcement des équipements et le personnel du poste de santé de Ndiaffane Sorokhoum, - Décentralisation des soins par l'implantation d'autres infrastructures	- Réfectionner les locaux du poste - Renforcer les équipements au niveau poste - Doubler le poste avec une sage femme - Construire un logement pour le responsable de la maternité - Doter le poste d'une ambulance - Engager des négociations avec le conseil rural pour la mise en place des fonds de dotation - Construire deux cases de santé - Informatiser le système d'archivage - Recruter un gardien - Former les membres du comité de santé dans leur rôle et mission

Secteurs de base	Enjeux de développement	Axes de développement	Actions identifiées
Agriculture	- Développer la culture irriguée en mettant l'accent sur une meilleure maîtrise des facteurs de production	- Renforcement des aménagements, - mise en place un système de pompage solaire pur l'irrigation, - Renforcement des équipements agricoles, - Augmentation des superficies aménagées	- Réfectionner les aménagements (anciens aménagement du PRODAM) - Aménager de nouveau PIV - Mettre en place des magasins d'approvisionnement en semences - Effectuer des commandes groupées pour l'acquisition des intrants - Redynamiser les comités villageois de lutte contre les déprédateurs - Alerter la DPV à temps en cas d'attaques - Renforcer la surveillance du bétail - Délimiter clairement les parcours du bétail - Renforcer les équipements agricoles par le biais du programme de subvention de l'état - Mettre en place une rizerie - Mettre en place une union des groupements de producteur de riz (UGPR/Agnam) - Augmenter les superficies allouées aux femmes
Elevage	- Accroître la rentabilité économique du bétail par une meilleure exploitation	- Promotion de la stabilisation, - Mettre l'accent sur la lutte contre les maladies du bétail, - Renforcement de l'alimentation du bétail en saison sèche	- Aménager des mares ou de bassins de rétention - Politique d'amélioration des races locales (bovins, ovins et volaille) - Construire deux (2) parcs à vaccination - Former deux relais vétérinaires
Pêche	- Accroître la rentabilité économique de la pêche	- Renforcement des équipements adéquats pour la pêche fluviale, - Encouragement du repos biologique pour la régénération des espèces, - Organisation des pêcheurs en association, - Développement de la pisciculture	- Renforcer les équipements de pêche, - Aménagement et empoisonnement de mares - Instaurer un système de repos biologique - Développer la pisciculture rurale par le biais de la rizi-pisciculture - Sensibiliser les pêcheurs pour une pêche responsable - Redynamiser et former le conseil de pêche - Renforcer la surveillance sur l'utilisation des filets - Formation des pêcheurs

Secteurs de base	Enjeux de développement	Axes de développement	Actions identifiées
Commerce	- Diminuer les pertes sur les produits, - Organiser les circuits de commercialisation	- Renforcer les équipements et des moyens de conservation des produits, - Initiation des populations aux techniques de transformation des légumes, - Renforcement des infrastructures dans la zone	- Mettre en place des unités de transformation et de conservation des produits agricoles, - Former les groupements de producteurs en techniques de conservation des produits - Appuyer les producteurs dans la commercialisation du riz
Environnement et cadre de vie	- Améliorer le cadre de vie des populations - Protection des végétaux	- Renforcer le système de GRN - Facilitation de l'évacuation des eaux de pluies vers le fleuve - Amélioration de l'accès à l'électricité	- Instaurer le système de mise en défens - Redynamiser les comités de lutte contre la désertification - Mettre en place un système de drainage des eaux stagnantes - Remblayer les zones d'emprunt - Faire des plaidoyers pour la connexion des villages au réseau électrique
Jeunesse, sport	- Favoriser l'épanouissement de la jeunesse	- Renforcer les infrastructures pour la jeunesse	- Affecter les terrains de jeux aux ASC - Construire un foyer des jeunes
AXE GOUDRON			
Hydraulique	- Instaurer un système de gestion (administrative et financière) fiables, - Réhabiliter certains réseaux de distribution	- Mise en œuvre la REGDEFOR au niveau des forages, - Contractualisation avec un opérateur de maintenance	- Mettre en place des ASUFOR - Former les membres - Installer des compteurs - Réhabiliter le réseau d'adduction d'eau - Construire le château d'eau et équipement de Thiodaye
Education	- Créer d'autres infrastructures scolaires surtout pour la petite enfance, - Renfoncer les salles de classe dans certains établissements en abri	- Création d'écoles maternelles, - Construction de nouvelles salles de classes	- Construire et équiper des salles de classes - Construire des cases des Tout petits - Clôturer et reboiser les écoles - Construire le lycée de agnam - Brancher les écoles au réseau d'adduction d'eau - Doter suffisamment les écoles de manuels - Electrifier les écoles

Secteurs de base	Enjeux de développement	Axes de développement	Actions identifiées
Santé	- Renforcer les équipements au niveau des structures sanitaires, - Améliorer la prise en charge des femmes enceintes, - Redynamiser le fonctionnement des comités de santé	- Dotation des postes en équipements médicaux, - Recrutement de sages femmes, - Renforcement les capacités des membres des comités de santé	- Renforcer les capacités en salles d'hospitalisation - Renouveler les boîtes de soins et d'accouchement - Equiper les postes en tables d'accouchement - Equiper un poste en appareil échographique et former un technicien - Doter la CR d'une 2^{ème} ambulance - Réhabiliter les 3 postes et la case de santé - Recruter des sages femmes pour les 3 postes - Renforcer la motivation des ASC et matrones - Mettre en place des urocren pour la prise en charge de la malnutrition sévère
Agriculture	- Développer l'agriculture irriguée, - Accroître la productivité de l'agriculture sous-pluie et de décrue	- Appui des OCB dans la mise en place des périmètres maraichers (à irrigation goutte à goutte) - Mise en place d'un système efficace de lutte contre les déprédateurs	- Décentraliser une unité de protection des végétaux en période d'hivernage - Revitaliser le bras de fleuve de Diamel (pour creuser la partie de Kobilu à Goly) - Installer des périmètres rizicoles
Elevage	- Renforcer la santé animale par des vaccinations, - Faciliter l'accès à l'aliment de bétail en période sèche	- Initiation aux techniques d'élevage intensives,	- Mettre en place des pharmacies vétérinaires - Renforcer la surveillance des médicaments provenant des pays voisins - Mettre en place un magasin d'aliment de bétail - Construire une aire d'abattage et renforcer la surveillance des abattages
Commerce	- Appuyer à la formalisation, et à l'organisation de l'espace commercial (marchés hebdo et pérennants)	- Appui à la création d'une association des commerçants, - Mise en place un comité de gestion du marché, - Définition en rapport avec les agents du trésor d'un code de gestion du marché	- Appuyer les commerçants à s'organiser - Mettre en place des magasins de référence

Secteurs de base	Enjeux de développement	Axes de développement	Actions identifiées
Transport	- Organiser le secteur du transport	- Création une gare routière dans les Agnams - Création d'un point de stationnement des camions de marchandises	- Mettre des panneaux de signalisation (limitation vitesse) - Mettre en place des panneaux de signalisation de stationnement interdit à hauteur du marché - Mettre en place des passages cloutés
Artisanat	- Restructurer le secteur de l'artisanat	- Organisation des artisanats en fédération et développer le système des commandes groupées pour l'achat des matières premières	- Appuyer les artisans à s'organiser - Mettre en place un système de commandes groupées en matières premières
Habitat et cadre de vie	- Freiner les effets de l'érosion hydrique dans les villages	- Mise en place d'un système d'assainissement des eaux pluviales pour minimiser les effets de l'érosion hydrique	- Mettre en place un système d'évacuation et de drainage des eaux pluviales
Environnement	- Limiter les effets de la déforestation	- Amélioration la gestion des ressources naturelles	- Mettre en place un comité de surveillance - Former et équiper les comités
Jeunesse	- Favoriser l'épanouissement de la jeunesse	- Mise en place d'infrastructures pour la jeunesse	- Construire un stade communautaire - Construire un foyer des jeunes
DIERY			
Hydraulique	- Renforcer l'accès à l'eau des villages du Diéry	- Mise en place d'infrastructures hydrauliques capables de prendre en charges les besoins humains et animaux	- Mise en place d'un forage à Mberla Béle et d'un réseau d'adduction d'eau - Fonçage de puits hydrauliques dans les zones excentrées du ferlo : Ndouloungou et Pethiel

Secteurs de base	Enjeux de développement	Axes de développement	Actions identifiées
Education	- Améliorer les conditions d'études des enfants	- Construction et équipements de salles de classe, - Mise en place des cantines scolaires	- Construire des salles de classe équipées avec murs de clôture et bloc sanitaire dans toutes les écoles - Mettre à la disposition des écoles des dotations de fournitures - Affecter des enseignants arabes - Sensibiliser les parents sur le maintien des élèves à l'école - Mettre en place des cantines scolaires - Former des moniteurs d'alphabétisation pour la pérennisation de l'activité - Améliorer les conditions de logement des enseignants
Santé	- Améliorer l'accès aux soins de santé primaire	- Redynamisation et fonctionnement de la case de santé de Berla bèle, - Renforcement les infrastructures sanitaires	- Eriger la case de santé de Mberla Bélé en un poste de santé avec affectation d'ICP et de Sage femme et mise en place de comité de santé - Construire de nouvelles cases de santé avec ASC et Matrone
Agriculture	- Maitriser les techniques de lutte contre les déprédateurs - Mettre en place un mécanisme de renouvellement des équipements agricoles	- Renforcement des capacités des agriculteurs en techniques de lutte contre les déprédateurs, - Renouvellement du matériel agricole, - Facilitation de l'accès aux semences de qualité	- Renforcer la surveillance du bétail - Mettre à la disposition des agriculteurs un matériel subventionné - Mettre en place système de surveillance et d'alerte de la DPV en cas d'attaques - Poursuivre les stratégies de lutte mécanique - Introduire des variétés de semences à cycle court adaptées aux conditions climatiques - Appuyer les groupements de femmes pour l'acquisition de matériel de transformation (Moulins)
Elevage	- Sauvegarder le capital bétail par la facilitation de l'accès à l'eau, à l'alimentation et aux soins vétérinaires, - Mettre en place des techniques de transformation et de conservation du lait	- Développement du système des relais vétérinaires, - Implantation d'unités laitières	- Réglementer l'utilisation des ressources fourragères - Former des auxiliaires vétérinaires - Mettre en place un magasin d'aliment de bétail - Aménager des mares et des bassins de stockage - Initier les femmes aux techniques de transformation du lait - Installer des parcs à vaccination sur 4 sites

Secteurs de base	Enjeux de développement	Axes de développement	Actions identifiées
Communication et Transport	- Désenclaver les villages du Dièry	- Mise en place d'un programme de piste de désenclavement pour les villages du Dièry	- Finaliser les travaux de la piste Agnam Mberla Bélé - Prolonger la piste jusqu'à Péthiel en passant par Ndouloungou - Mener un plaidoyer auprès des services compétents pour l'introduction du réseau téléphonique dans le Dièry
Environnement	- Freiner la désertification	- Renforcement du système de gestion des ressources naturelles	- Instaurer des aires de mise en défens autour des villages sur un rayon de 5 km - Renforcer les prérogatives des membres de l'ASEB

8.1 Planification et localisation des actions

Sur la base des options de développement, une planification est effectuée avec l'appui du comité local de pilotage (CLP). Cet exercice a permis de faire une programmation des activités suivants plusieurs facteurs dont :

- i. la disponibilité des moyens financiers ;
- ii. le potentiel de partenaires pouvant être sollicité ;
- iii. l'urgence de la mise en œuvre des activités.

Pour chaque activité, les partenaires potentiels ont été listés suivant les domaines d'interventions, les autres partenaires sont à rechercher. La localisation des activités prévues a aussi permis de déterminer l'objectif quantitatif à atteindre pour l'horizon temporel de 5 ans.

Tableau 26 : plan d'action prioritaire

SECTEUR	ACTIONS PRIORITAIRES	LOCALISATION	COUT	PARTENAIRES POTENTIELS	ECHEANCE				
					2011	2012	2013	2014	2015
HYDRAULIQUE	Construire un château d'eau et équiper le forage	Agnam Thiodaye	40 000 000	Etat, CR, Partenaires financier, Hydraulique	X				
	Réhabilité le réseau d'adduction d'eau des Agnams	Agnam Civol, Agnam Thiodaye	15 000 000	Hérouville saint clair, CR, Usagers, Service hydraulique		X			
	Foncer un puits hydraulique	Ndouloungou, Idite, Féto Diabé	24 000 000	CR, ADOS, Hydraulique	X				
	Mettre en place des ASUFOR	Tous les forages	500 000	CR, Hydraulique	X				
	Former les membres des ASUFOR	Tous les forages		CR, Hydraulique	X				
	Installer des compteurs	Tous les forages	27 000 / U	ASUFOR	X				
EDUCATION	Construire et équiper des salles de classes avec blocs sanitaires et murs de clôture	Toutes les écoles	13 000 000 / U	CR, Etat, PNDL, Partenaires	X	X	X	X	X
	Construire des cases de tout-petits	Agnam Goly et Agnam Thiodaye, Agnam Thioulèle Thiale	78 000 000	CR, Etat, Partenaires		X	X	X	
	Doter suffisamment les écoles de manuels scolaires	Toutes les écoles de la CR	14 000 000	CR, IDEN	X	X	X	X	X
	Relancer l'alphabétisation fonctionnelle	CR	600 000/an/ classe	CR, Partenaires, PRODAM, PIP, IDEN	X	X	X	X	X
	Appuyer la modération des Daaras	Grand Dahra (plus de 100 talibés)	500 000/an/ Daara	CR, Etat		X	X	X	X
	Construire deux écoles maternelles	Sinthiou Boumak, Ndiaffane Sorokhoum	52 000 000	CR, Etat, Partenaires	X	X	X	X	X
	Brancher les écoles au réseau d'adduction d'eau	Toutes les écoles non connectées	100 000 /ecole	CGE, APE, Conterpart, CR	X	X	X	X	X
	Electrifier les écoles	Toutes les écoles non	MP	CR, Etat, SENELEC	X	X	X	X	X

SECTEUR	ACTIONS PRIORITAIRES	LOCALISATION	COUT	PARTENAIRES POTENTIELS	ECHEANCE				
					2011	2012	2013	2014	2015
		connectées							
	Renforcer la sensibilisation auprès des parents pour le maintien des filles à l'école		MP	CGE, APE, Directeurs d'écoles	X	X	X	X	X
	Affecter des enseignants arabes	Ecoles primaires	MP	Etat	X	X	X	X	X
SANTÉ	Réhabilité les 04 postes de santé de la CR	04 postes de la CR	25 000 000	CR, Comité de Santé, Partenaires	X	X	X	X	
	Equiper le poste de santé de Agnam civil en appareil échographique	Poste de Civol	10 000 000	Etat, partenaires, CR, Association d'émigrée	X				
	Equiper les postes de santé en table d'accouchement	Tous les postes	5 000 000	CR	X	X	X	X	
	Renforcer les capacités des salles d'hospitalisation	Tous les postes	5 000 000	CR	X	X	X	X	
	Doter la communauté rurale de 02 ambulances	Poste du Dandé Mayo et de Goly	40 000 000	Partenaires, CR, Association d'émigrée			X		
	Renforcer la motivation des ASC et matrones			Comité de Santé et CR	X				
	Dépister et prendre en charge les enfants malnutris tous les trimestres	Tous les enfants 6 à 59 mois	5000/enfant	CR, Conterpart	X	X	X	X	X
	Mettre en place une UROCREN pour la prise en charge de la malnutrition	Poste civil	2 000 000	Comité de Santé et District Sanitaire		X			
	Rendre fonctionnel la case de Berla Bélé	Berla Bélé	100 000	CR	X				
AGRICULTURE	Revitaliser le bras du fleuve Diamel et aménager des PIV	De Kobilu à Goly	3 milliard 800	Etat, Saed, Partenaire, CR			X	X	X
	Réfectionner les anciens aménagements faits par le PRODRAM	Dandé Mayo	15 000 000	Etat, Saed, Partenaire, CR	X	X			
	Augmenter les superficies allouées aux femmes	Dandé Mayo		Etat, Saed, Partenaire, CR	X	X			
	Aménager de nouveaux PIV	Dandé Mayo	1000 000/ha	Etat, Saed, Partenaire, CR		X			
	Renforcer les équipements agricoles par le		MP	Etat, Service agricole,	X	X	X	X	X

SECTEUR	ACTIONS PRIORITAIRES	LOCALISATION	COUT	PARTENAIRES POTENTIELS	ECHEANCE				
					2011	2012	2013	2014	2015
	biais du programme de subvention de l'Etat			Jappando					
	Appuyer les groupements de femmes pour l'acquisition de matériel de transformation		10 000 000	Etat, Partenaire, ANCAR	X	X	X	X	X
	Redynamiser les comités de lutte contre les déprédateurs		MP	DPV, CR, DPV	X				
	Mettre en place un système d'alerte en cas d'attaques des déprédateurs		MP	DPV	X	X	X	X	X
	Renforcer la surveillance du bétail		MP		X	X	X	X	X
	Mettre en place un magasin communautaire d'approvisionnement des semences	Siège CR	10 000 000	CLCOP, ANCAR, DRDR, CADL	X				
ELEVAGE	Construire trois parcs à vaccination	Sinthiou Boumack, Berla Bélé, Thioulèle Thiale	4 500 000	Service élevage, CR, Partenaires		X	X		
	Aménager des bassins de rétention	Parngal, Thioday	94 000 000	Etat, Services Techniques,	X				
	Mettre en place une pharmacie vétérinaire communautaire	Siège CR	2 000 000	Service élevage, CR		X			
	Mettre en place un magasin d'aliment de bétail	Siège CR	10 000 000	Association Eleveurs, CR		X			
	Promouvoir l'insémination artificielle	Tous les éleveurs	MP	Service élevage, Association éleveurs	X	X	X	X	X
	Mettre en place des unités de transformation du lait et former les femmes en techniques de transformation	Berla Bélé	6 000 000	CR, PRP	X				
	Délocaliser le parc de Goly	Dans le diéry	3 000 000	CR, Partenaire	X				
PECHE	Développer la pisciculture rurale au tour des points d'eau pérenne	Dandé Mayo	5 000 000	CR, Service de pêche	X	X	X	X	X
	Renforcer les équipements de pêche			CR, Partenaires		X			
	Redynamiser et former le conseil de pêche		MP	CR, Service de pêche	X				
	Instaurer un système de repos biologique		MP	Service de pêche	X	X	X	X	X

SECTEUR	ACTIONS PRIORITAIRES	LOCALISATION	COUT	PARTENAIRES POTENTIELS	ECHEANCE				
					2011	2012	2013	2014	2015
	Sensibiliser les pêcheurs sur le code de gestion des ressources halieutiques			Service de pêche	X	X	X	X	X
COMMERCE	Mettre en place un magasin de référence	Axe goudron	2 000 000	Chambre de commerce, CR		X			
	Appuyer les commerçants à s'organiser		MP	Chambre de commerce, CR	X				
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	Mettre en place un système d'évacuation et de drainage des eaux pluviales	Axe Goudron et Dandé Mayo	100 000 000	Etat, CR, Partenaires		X	X	X	X
	Faire un plaidoyer pour la connexion des villages au réseau électrique de la SENELEC	Thioulèle Thialé, Yoroyabé, Balanabé, Sylla Worgo, Sinthiou Boumack, Ndiaffane Belthindé et Ndiaffane Sorokhoum	MP	CR, ASER, SENELEC	X	X	X	X	X
	Renforcer les prérogatives des membres de l'ASEB		MP	CR, Service des eaux et forêts	X				
	Remblayer les zones d'emprunt situées dans les habitations	Dandé Mayo	1 000 000	CR, Populations		X	X	X	X
JEUNESSE	Construire un stade communautaire	Agnam Civol	25 000 000	Etat, CR, Partenaire		X	X		
	Construire un foyer des jeunes	Ndiaffane Belthindé, Agnam Thioulèl Thialé	15 000 000	Etat, CR, Partenaire				X	X
	Création et mise en œuvre d'une ferme pilote dans le cadre du projet « jeune dans les fermes »	Agnam Godo	20 000 000	Etat (FNPI), Conseil rural, Services techniques	X	X	X	X	X
COMMUNICATON	Finaliser la piste Agnam – Berla Bélé	Tronçon Agnam – Berla Bélé	25 000 000	CR, PNDL	X				
	Mettre des passages cloutés sur la Route Nationale à auteur des Agnams	De Agnam Goly à Agnam Civol	750 000	CR	X				

9 MISE EN ŒUVRE DU PLD

9.1 Les moyens de mise en œuvre

En sa qualité de maître d'œuvre du PLD, le Conseil rural est le premier responsable de sa mise en œuvre. Il s'appuie sur des moyens, des instruments et un cadre institutionnel spécifiques. Le PLD est défini pour un horizon temporel au terme duquel il devra être actualisé, d'où la nécessité d'instaurer dès sa mise en application, un système de suivi-évaluation approprié.

La mise en œuvre du Plan Local de Développement incombe, de prime abord, au Conseil rural qui, pour ce faire, dispose de plusieurs opportunités non exclusives :

- le recours, en priorité, aux ressources financières propres de la Communauté rurale, constituées par ses recettes ordinaires (recettes fiscales telles que la taxe rurale, recettes non fiscales et fonds de dotation) d'une part, et des recettes d'investissements (fonds de concours de l'Etat, excédent de fonctionnement capitalisé) d'autre part ;
- la contribution des populations bénéficiaires des actions à réaliser (villages, organisations de base). Cette contribution peut être financière de préférence, mais également en nature sous la forme d'un investissement humain ou la mise à disposition d'une infrastructure de base ;
- l'apport des partenaires au développement (Projets, ONG, bailleurs de fonds) auprès desquels le Conseil peut solliciter la prise en charge d'actions précises contenues dans le plan, qui apparaît ainsi comme un outil de négociation pour les autorités locales.

9.2 Les instruments de mise en œuvre

Les instruments de mise en œuvre dont dispose le Conseil rural sont principalement le Programme Annuel d'Investissement (PAI) et le budget de la Communauté rurale.

☞ **Le PAI**, dont le contenu est tiré du Plan Local de Développement, est un outil d'orientation budgétaire, pour la réalisation des objectifs de développement de la Communauté rurale dans un court terme (1 an), à travers la mise en œuvre de projets structurés, hiérarchisés et à caractère prioritaire. En d'autres termes, il sert de référence pour le contrôle et le suivi financier de l'exécution du Plan. Le conseil rural devra penser à mettre place annuellement ce document.

☞ **Le budget annuel** est élaboré, sur la base des recettes attendues par la Communauté rurale (budget propre, apport de l'Etat et des autres partenaires), pour financer la réalisation des projets du Plan retenus pour l'année. Il est adopté par le Conseil rural et approuvé par l'autorité administrative compétente en l'occurrence le Sous-Préfet.

En plus du PAI et du budget, la Communauté rurale passera des contrats d'exécution des différentes actions contenues dans le PAI et le budget, pour clarifier, dans chaque cas, ses engagements et obligations ainsi que ceux des partenaires impliqués.

9.3 Les structures et institutions impliquées

La mise en œuvre du Plan et des différents PAI incombe au conseil rural qui, par souci de cohérence et pour maintenir la dynamique de l'approche participative, s'appuiera sur les structures de coordination et de concertation existantes. La culture de suivi évaluation n'étant pas encore ancrée dans la gestion des activités des collectivités, quel que soit le dispositif de suivi mis sur pied, les structures qu'il implique, devront être accompagnés par le CADL dans le cadre d'un programme de renforcement de capacité soutenu par l'ARD qui est le bras technique de la collectivité locale.

9.3.1 Les Structures faitières : ALDA, CLCOP, ULGPF, AKENEB

Ce sont des structures fédératrices implantées à l'échelle communautaire (voire même Arrondissement) qui ont pour vocation de promouvoir l'implication de tous les acteurs dans le développement. Elles s'érigent en cadres de concertation à la base pour une gestion de proximité du développement local. Le Conseil Rural devra trouver en elles des instances d'appui pour la mobilisation de l'effort communautaire dans la mise en œuvre des projets du plan.

9.3.2 Les Association d'émigrés

De part leur capacités de mobilisation de ressources, ces associations sont incontournables dans le financement du développement de la communauté rurale. Elles sont assez représentatives parce qu'étant présentes dans chaque village et ont capitalisé beaucoup d'expérience dans la réalisation de projets à caractère communautaire. Le conseil rural peut trouver dans ces associations un partenaire financier fiable pour la mobilisation de contrepartie.

9.3.3 Le Comité Local de Pilotage (CLP)

Le CLP est une instance "ad hoc" mise en place par le conseil rural pour servir de lieu de concertation et de débats pour l'élaboration du PLD. Ce comité pourrait être muté en Instance Locale de Concertation (ILC).

La principale fonction des membres de l'ILC dans la mise en œuvre du PLD sera d'appuyer le Conseil rural, qui est le seul organe exécutif dont les décisions engagent la Communauté rurale, dans l'exécution et le suivi des actions retenues au niveau de leurs terroirs. Ils pourront également collecter toutes les données de base liées aux indicateurs de suivi pour le compte du conseil rural. A cet effet, ils s'appuieront sur les comités de gestion des projets mis sur pied par les bénéficiaires directs.

L'ILC peut se réunir à tout moment, suivant les besoins, dans le cadre de la mise en œuvre du PLD de la Communauté rurale.

9.4 L'horizon temporel du plan

Le PLD de la Communauté rurale est conçu pour une période de cinq (5) ans. Chaque année un Programme Annuel d'Investissement (PAI) est élaboré à partir du PLD. Les actions du PLD qui seront retenues dans les PAI sont celles dont le financement est probable, et qui sont susceptibles d'être exécutées.

9.5 Le mécanisme de suivi-évaluation

Le Conseil rural et les partenaires prenant part à la mise en œuvre du PLD auront besoin d'informations quantitatives et qualitatives sur le degré de réalisation des actions retenues. C'est pourquoi, il sera mis en place un système de suivi informatisé, basé sur la définition d'indicateurs clairs et précis.

En ce qui concerne le bilan d'exécution du PLD, il sera effectué en deux étapes : le bilan à mi-parcours (à la fin de la troisième année) et le bilan final (au bout de 5 ans).

Le bilan à mi-parcours devra permettre, au besoin, de réorienter le plan ou de redéfinir les grandes options en fonction de leur niveau de réalisation et surtout de la mobilisation des ressources attendues. Il permet également d'apporter les correctifs requis pour optimiser les chances de réalisation.

En revanche, le bilan final permet au Conseil rural de dégager les grandes orientations du prochain cycle de planification et de définir, en collaboration avec les bénéficiaires, de nouvelles priorités, sur la base des leçons acquises et des difficultés rencontrées.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'élaboration du Plan de Développement Local (PLD) de la Communauté Rurale des Agnams se veut une réponse aux préoccupations de l'ensemble des populations locales. C'est ainsi que le processus a été participatif en essayant d'intégrer au plus l'ensemble des couches de la population.

La mise en œuvre de ce document devrait donc contribuer à relever toutes les contraintes de développement que connaît la Communauté rurale. Cette mise en œuvre de solutions doit avoir comme moteur principal le Conseil Rural. Dans le cadre de la politique de décentralisation menée par le Sénégal, le Conseil Rural doit être doté d'outils performants pour mener à bon port les destinées de la Communauté rurale.

Les Conseillers devront ainsi s'engager dans :

- la sensibilisation et la mobilisation des populations pour le paiement de la taxe rurale ;
- la réalisation par eux-mêmes ou par des personnes tierces des études de faisabilité des projets identifiés ;
- la collecte de la participation financière ou en nature de la population ;
- la recherche de partenaires financiers et/ou techniques pour la mise en œuvre des projets ;
- la coordination et le suivi de la réalisation des actions retenues ;
- l'évaluation et le suivi périodiques des actions financées et réalisées.

Les compétences des différents maillons de la Communauté rurale devront être appuyés dans :

- la formation de ses personnes ressources : agents CADL, conseillers ruraux, leaders, etc. ;
- le choix de structures compétentes pour la réalisation des études de faisabilité et des études d'exécution des projets retenus ;
- l'appui institutionnel à la communauté rurale ;
- la mise en place du cadre de suivi-évaluation.

ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTES DES VILLAGES ET POPULATIONS DE LA COMMUNAUTE RURALE

Nom du village de résidence	Effectif	Pourcentage
Agnam Balanabé	240	0,99
Agnams Civol	3774	15,60
Agnams Godo	1235	5,10
Agnams Goly	3509	14,50
Agnams Lidoubé	1161	4,80
Agnams Ouro Ciré	1518	6,27
Agnams Thiodaye	4319	17,85
Bagondé	357	1,48
Béla	192	0,79
Débodji	312	1,29
Féto diabé	519	2,15
Idite	157	0,65
Kangal	63	0,26
Karadji	226	0,93
Mberlé Bélo	1119	4,63
Ndiaffane Bélthin	668	2,76
Ndiaffane sorokho	1044	4,32
Ndouloungou	319	1,32
Péthièl Baidy Bono	63	0,26
Péthièl Dialloubé	53	0,22
Péthièl madoubé	126	0,52
Péthièl Samba Sota	51	0,21
Sinthiou Ciré Mata	30	0,12
Sinthou Boumack	953	3,94
Sylla Worgo	910	3,76
Toulel Thiallé	1031	4,26
Yéroyabé	244	1,01
Total	24193	100

ANNEXE2 : MATRICE D'INTERVENTION DES STRUCTURES D'APPUI

[illegible]

[illegible]

ANNEXE 3 : TABLEAU DE BORD DES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENT

[illegible]

	Ouro Thiouthia	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Béla	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Mbéda	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Ouro Mbago	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Ouro Demba Diéndé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Ouro Youssou	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	PETHIEL MABOUBÉ	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	
	Ndouloungou	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	
	Débodji	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	
	Péthiel Aboutoukel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Péthiel Wouro Doulo	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Oligoly	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Baïdy Bondé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	IDITE	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	
	Bagondé	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	0	
	Féto Diabé	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	
	Kangal	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Karadji	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	sous-total 3	11	5	1	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	6	0	0	0	3	0	7	0	
Total général		83	18	8	2	43	25	16	4	2	0	4	0	1	0	1	0	20	0	2	0	33	0	18	0

[illegible]

	Ouro Thiouthia	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Béla	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
	Mbéda	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ouro Mbago	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ouro Demba Diéndé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ouro Youssou	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	PETHIEL MABOUBé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
	Ndouloungou	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
	Débodji	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Péthiel Aboutoukel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Péthiel Wouro Doulo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Oligoly	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Baïdy Bondé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	IDITE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
	Bagondé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
	Féto Diabé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
	Kangal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Karadji	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	sous-total 3	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	8	0	0
Total général		7	1	2	0	72	0	8	14	3	1	29	1	3	9	0	4	0	1	12	1	7	13	25	3	3

[illegible]

	Mbéda	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ouro Mbago	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ouro Demba Diéndé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ouro Youssou	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	PETHIEL MABOUBÉ	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ndouloungou	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0
	Débodji	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Péthiel Aboutoukel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Péthiel Wouro Doulo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Oligoly	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Baïdy Bondé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	IDITE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0
	Bagondé	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Féto Diabé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
	Kangal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Karadji	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	sous-total 3	0	0	0	0	0	0	0	1	1	4	0	1	1	4	0	1	0	0
	Total général	21	4	2	40	1	2	11	6	10	18	37	12	14	18	12	32	5	7